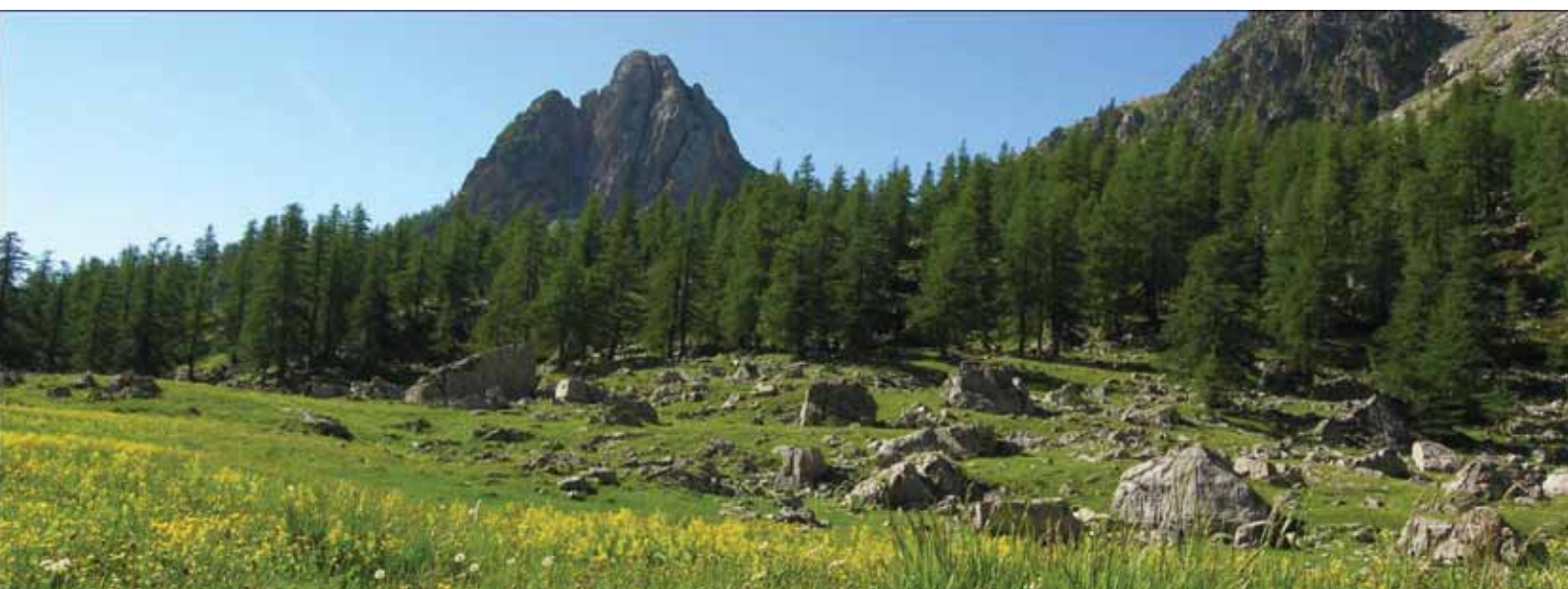




Réserve Naturelle
PARTIAS



Plan de gestion

2011-2016



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRÉ



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal



Plan de gestion 2011-2016 de la Réserve Naturelle Régionale des Partias

Rédaction : Vanessa FINE (LPO PACA), Michaël GENDROT (LPO PACA)

Cartographie : Vanessa FINE (LPO PACA), Charlotte RANDON (LPO PACA)

Relecture : Benjamin KABOUCHE (LPO PACA), Pierre LEROY (Commune de Puy-Saint-André)

Date : 2011

Mots clés : Les Partias, Plan de gestion, Réserve Naturelle, Puy-Saint-André, Les Combes

Résumé : La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Partias, créée par délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le 30 octobre 2009, couvre une surface de 685 hectares intégralement en terrains communaux. Les co-gestionnaires sont la Commune de Puy-Saint-André et de l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA).

Le plan de gestion présente une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il sera la référence permanente pour la gestion de 2011 à 2016.

Citation recommandée : LPO PACA. (2011). Plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias 2001-2016. 102 p. + annexes et cartes.

Remerciements :

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui ont apporté leur aide et facilité la rédaction de cette étude :

Pierre LEROY (Mairie de Puy-Saint-André), Marilyne BERT et Virginie BRUNET (Mairie de Puy-Saint-André), Léa ROUX (Mairie de Puy-Saint-André), Yves ZABARDI (LPO PACA), Christine BARTEI (LPO PACA), Raymond CIRIO (CBGA), Aurélie LACOUR (CBGA), Lucien et Renée AGRESTI (Les amis des Combes), Denis HEDE (Les amis des Combes), Jean BERRIOT (ARBB), Edmond MARCELIN (GAEC Notre Dame des Neiges), Lilian HERMITTE (Société de chasse de Puy-Saint-André), Pierre KOLLER (Ancien Maire de Puy-Saint-André), Christophe RUTH (ONF), Raymond ALBERTIN (ONF), Christian GUIESSE (ONF), Sylvain PICARD (Communauté de Communes du Briançonnais), Patrick ARNAUD (Serre Chevalier Vallée), Vincent PETIT (ADASEA 05), Pascal CHONDROYANNIS (CBNA), Sylvain ABDULHAK (CBNA), Jérémie VAN ES (CBNA), Jean-Michel GENIS (CBNA), Serge AUBERT (UJF), Rolland DOUZET (UJF), Stéphane BENCE (CEN PACA), Christophe PONSARD (Bureau des Guides de Briançon), Christophe LE BRETON (SNAMM), Marie-Noëlle PEGUY (SNAMM), Martin ABDOU (SNGM), Pierre HELLION (CRET), Alain MOUCHET (CRET), Yann GHESQUIERS (FFME), Philippe GIRAUD (Bureau des guides de Serre-Chevalier), Claude ROGER (retraité du Parc National des Ecrins), Jean-Paul COPERET, Philippe MARTIN, Christian BARNEOUD-ARNOULET, J. Joseph BARNEOUD ROUSSET.

Ainsi que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la LPO France, dans le cadre du mécénat avec CEMEX, qui soutiennent la réserve naturelle.

Sommaire

PREAMBULE	11
POURQUOI REALISER UN PLAN DE GESTION ?.....	11
LE CADRE INSTITUTIONNEL	11
LA METHODE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION.....	12
LA STRUCTURE DU PLAN DE GESTION	12
Résumé du Plan de Gestion	13
SECTION A - Diagnostic de la réserve naturelle -	15
A.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LA RESERVE NATURELLE.....	16
A.1.1 La création de la réserve naturelle.....	16
A.1.2 La localisation de la réserve naturelle.....	18
A.1.3 Les limites administratives et la superficie de la réserve naturelle	19
A.1.4 La gestion de la réserve naturelle.....	19
A.1.5 Le cadre socio-économique général.....	20
A.1.6 Le réseau d'espaces naturels protégés, inventoriés et gérés	22
A.1.7 L'évolution historique de l'occupation du sol de la réserve naturelle	24
A.2 L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL DE LA RESERVE NATURELLE	25
A.2.1 Le climat	25
A.2.2 L'eau.....	26
A.2.3 La géologie	27
A.2.4 Les habitats naturels et les espèces.....	31
A.3 LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL DE LA RESERVE NATURELLE	53
A.3.1 Les représentations culturelles de la réserve naturelle.....	53
A.3.2 Le patrimoine culturel, paysager, bâti, archéologique et historique de la réserve naturelle	54
A.3.3 Le régime foncier et les infrastructures dans la réserve naturelle	58
A.3.4 Les activités socio-économiques dans la réserve naturelle	59
A.4 LA VOCATION A ACCUEILLIR ET L'INTERET PEDAGOGIQUE DE LA RESERVE NATURELLE.....	67
A.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur	67
A.4.2 La capacité à accueillir du public	67
A.4.3 L'intérêt pédagogique de la réserve naturelle.....	67
A.4.4 La place de la réserve naturelle dans le réseau local d'éducation à l'environnement	68
A.5 LA VALEUR ET LES ENJEUX DE LA RESERVE NATURELLE.....	70
A.5.1 La valeur du patrimoine naturel de la réserve naturelle	70
A.5.2 Les enjeux de conservation de la réserve naturelle.....	71
A.5.3 Les enjeux de connaissance du patrimoine	73
A.5.4 Enjeux pédagogiques et socioculturels	73
A.5.5 Synthèse des enjeux	75

SECTION B - Gestion de la réserve naturelle -	77
PREAMBULE	78
B.1 LES ORIENTATIONS GENERALES DE GESTION	78
Orientation 1 : Conservation de la biodiversité et des paysages	78
Orientation 2 : Inventaires et suivi de l'évolution de la biodiversité	78
Orientation 3 : Valorisation du site	79
Orientation 4 : Intégration des activités humaines	79
Orientation 5 : Système de management	79
B.2 LES OBJECTIFS A LONG TERME, LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PLAN ET LES OPERATIONS... ..	80
A. Obtenir une vieille forêt variée et tranquille	80
B. Maintenir un bon état de conservation des pelouses d'altitude	81
C. Conserver les tourbières basses	82
D. Maintenir les prairies de fauche (hors RNR)	82
E. Protéger les espèces rupestres	83
F. Conserver la qualité physique et chimique des cours d'eau	83
G. Maintenir la qualité des paysages	84
H. Préserver le patrimoine géologique	84
I. Favoriser les habitats potentiels autour du lac	84
J. Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site	85
K. Suivre l'évolution de la biodiversité	86
L. Prendre en compte les enjeux périphériques en continuité avec le site	86
M. Développer une politique d'information et de sensibilisation du public	87
N. Valoriser les travaux et résultats scientifiques au travers de publications	87
O. Concilier la pratique des activités humaines et la préservation des écosystèmes	88
P. Assurer le respect de la réglementation	89
Q. Gérer les données	89
R. Conforter les relations locales avec les différents partenaires	89
S. Optimiser la gestion administrative et financière	90
B.3 LES OPERATIONS	90
B.4 RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET DES OPERATIONS ET PROGRAMMATION DU PLAN DE GESTION ..	91
SECTION C - Evaluation de la gestion -	97
C.1 EVALUATION ANNUELLE	98
C.2 EVALUATION DE FIN DE PLAN OU QUINQUENNALE	98
C.2.1 Le bilan de réalisation du plan	98
C.2.2 L'analyse des résultats	98
C.3 LA NOUVELLE VERSION DU PLAN DE GESTION ET DU PLAN DE TRAVAIL	98
Glossaire	99
Bibliographie	101

Cartes.....	103
Annexes.....	135
1. DELIBERATION N°12-729 DU 29 JUIN 2012 DU CONSEIL REGIONAL PACA APPROUVANT LE PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS.....	137
2. DELIBERATION N°09-277 DU 30 OCTOBRE 2009 DU CONSEIL REGIONAL PACA PORTANT CLASSEMENT DE LA RNR DES PARTIAS	139
3. DELIBERATION N°10-1554 DU 10 DECEMBRE 2010 DU CONSEIL REGIONAL PACA DE LANCEMENT D'UNE STRATEGIE GLOBALE POUR LA BIODIVERSITE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	141
4. ARRETE DU CONSEIL REGIONAL PACA DU 25 MAI 2010 DE DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF	143
5. ARRETE DU CONSEIL REGIONAL PACA DU 25 MAI 2010 DE DESIGNATION DES CO-GESTIONNAIRES	145
6. FICHES ET CARTES DU SITE CLASSE ET DE LA ZNIEFF	147
7. CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES	149
8. FICHES SYNTHETIQUES DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES A VALEUR PATRIMONIALE FORTE ET MODEREE	151
9. LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES SUR LA RESERVE NATURELLE DES PARTIAS	153
10. REFERENCES AUX STATUTS DE PROTECTION ET LISTES ROUGES POUR LA FAUNE	159

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Chronologie sommaire de l'histoire de la création de la réserve naturelle	16
Tableau 2 : Résumé synoptique de la réglementation dans la réserve d'après la délibération n°09-277 du CR-PACA.....	17
Tableau 3 : Population de la commune de Puy Saint André, du Briançonnais et des Hautes-Alpes	20
Tableau 4 : Indicateurs démographiques de la commune de Puy-Saint-André (source : RGP 2007, INSEE)	21
Tableau 5 : Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel concernant la RNR	22
Tableau 6 : Intérêt géologique des roches rencontrées en affleurements, en éboulis (source : CBGA)	29
Tableau 7 : Etat des données disponibles.....	31
Tableau 8 : Habitats naturels de la réserve naturelle des Partias d'après la typologie CORINE-biotope (Source : CTGREFF-INERM, 1976 / LPO PACA-CBNA)	34
Tableau 9 : Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels.....	38
Tableau 10 : Nombre d'espèces inventoriées par groupe taxonomique	41
Tableau 11 : Evaluation patrimoniale des espèces végétales.....	45
Tableau 12 : Espèces de lichens	46
Tableau 13 : Espèces d'oiseaux : statuts de protection et évaluation patrimoniale	49
Tableau 14 : Espèces de mammifères : statuts de protection et évaluation patrimoniale	50
Tableau 15 : Espèces de reptiles : statuts de protection et évaluation patrimoniale	51
Tableau 16 : Espèces d'amphibiens : statuts de protection et évaluation patrimoniale.....	51
Tableau 17 : Espèces d'insectes : statuts de protection et évaluation patrimoniale.....	52
Tableau 18 : Acteurs du site rencontrés lors des entretiens semi-dirigés.....	53
Tableau 19 : Liste des parcelles de la réserve	58
Tableau 20 : Espèces chassées par la société de chasse de Puy-Saint-André	64
Tableau 21 : Les activités socio-économiques pratiquées dans la réserve naturelle	65
Tableau 22 : Thèmes pédagogiques potentiels.....	68
Tableau 23 : Habitats naturels et espèces à valeur patrimoniale forte (A) ou modérée (B)	70
Tableau 24 : Habitats naturels et espèces à valeur patrimoniale forte ou modérée par types de milieux.....	71
Tableau 25 : Liste des enjeux de la réserve naturelle des Partias	75
Tableau 26 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme A	81
Tableau 27 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme B.....	81
Tableau 28 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme C.....	82
Tableau 29 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme D.....	82
Tableau 30 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme E.....	83
Tableau 31 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme F	83
Tableau 32 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme G.....	84
Tableau 33 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme H.....	84
Tableau 34 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme I	85
Tableau 35 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme J	85
Tableau 36 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme K.....	86
Tableau 37 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme L	86

Tableau 38 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme M	87
Tableau 39 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme N.....	87
Tableau 40 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme O.....	88
Tableau 41 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme P.....	89
Tableau 42 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme Q.....	89
Tableau 43 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme R.....	89
Tableau 44 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme S.....	90
Tableau 45 : tableau récapitulatif des objectifs et des opérations	91

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution de la population de la commune de Puy-Saint-André (source : RGP 2007).....	20
Figure 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007 (source : RGP 2007, INSEE)	21
Figure 3 : Les réserves naturelles de France (source : RNF, 2011).....	23
Figure 4 : Diagramme ombrothermique de Briançon.....	25
Figure 5 : Lac des Partias en juin 2010 et en septembre 2010 (© Gérald Lucas ; © Vanessa FINE LPO PACA).....	26
Figure 6 : Coupe du secteur matérialisant les différentes unités géologiques du site (Barfety et al., 1995 in Akène de 1990)	28
Figure 7 : Etagement de la végétation dans les Alpes de la région briançonnaise.....	32
Figure 8 : Répartition surfacique des grands types d'habitats naturels (total = 700 ha).....	35
Figure 9 : Schéma simplifié de la succession de la végétation en mélèzin	40
Figure 10 : Ancolie des Alpes © Olivier Tourillon.....	43
Figure 11 : Ambiances paysagères de la réserve naturelle : falaises et éboulis, pelouses fleurie, mélèzin à l'automne et paysage d'hiver (© LPO PACA)	56
Figure 12 : Cabane de berger et bergerie des Partias au premier plan, Cabane INRA au fond (© LPO PACA)	57
Figure 13 : Cabane de berger dite « Cabane de fer » (© LPO PACA)	57

PREAMBULE

Pourquoi réaliser un plan de gestion ?

La réalisation d'un plan de gestion est une obligation depuis le décret n°2005-491 du 18 mai 2005, pris en application de la loi « démocratie de proximité » de 2002.

L'objectif de chaque réserve naturelle est de préserver ce qui a justifié son classement : des taxons floristiques ou faunistiques, des habitats, des objets géologiques, etc. L'objectif de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, au maintien dans un bon état de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le plan de gestion permet de répondre aux questions essentielles d'un gestionnaire : comment remplir sa mission au mieux ? Comment maintenir en bon état ou améliorer les écosystèmes ou les éléments géologiques protégés ? Comment définir et atteindre les objectifs de conservation ? Comment être sûr que les moyens employés seront les plus pertinents ?

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Une fois élaboré, il devient la référence permanente pour la gestion pendant la durée du plan et une mémoire de la réserve naturelle, réactualisée régulièrement, à l'usage des équipes successives. Il facilite également la transmission des acquis entre les gestionnaires du réseau des espaces protégés.

Le cadre institutionnel

Extraits du code de l'environnement (partie réglementaire)

Livre III : Espaces naturels / Titre III : Parcs et réserves / Chapitre II : Réserves naturelles

Section 2 : Réserves naturelles régionales / Sous-section 2 : Gestion

Article R332-41

Dans chaque réserve naturelle régionale est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixées par le président du conseil régional. Les catégories de personnes mentionnées à l'article R. 332-15 doivent y être représentées. Un conseil scientifique peut, en outre, être institué par la même autorité.

Article R332-42

Le président du conseil régional désigne, parmi les personnes mentionnées à l'article L. 332-8, un gestionnaire avec lequel il passe une convention.

Article R332-42-1 (Créé par Décret n°2006-1266 du 16 octobre 2006 - a rt. 5 JORF 17 octobre 2006)

Lorsque le président du conseil régional exerce les compétences qui lui sont reconnues par l'article L. 332-22-1 pour la répression et la poursuite des contraventions de grande voirie, il notifie au préfet copie du procès-verbal de contravention dans les dix jours suivant la rédaction de celui-ci.

Article R332-43

Dans les trois ans suivant sa désignation, le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du comité consultatif et, le cas échéant, du conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au président du conseil régional.

Le plan de gestion d'une réserve naturelle régionale est approuvé, après consultation du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par délibération du conseil régional.

La méthode d'élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion est construit sur la base du guide méthodologique réalisé par Réserves Naturelles de France, édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Le plan de gestion 2011-2016 est le premier plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias.

Il a été rédigé par les co-gestionnaires : rédaction LPO PACA, validation par la commune de Puy-Saint-André. Raymond Cirio, Président du Centre Briançonnais de Géologie Alpine (CBGA) a contribué à la rédaction de la section sur la géologie du site. Une relecture a été faite par plusieurs experts dont : Serge Aubert (Directeur de la Station Alpine Joseph Fourier), Rolland Douzet (Directeur-adjoint responsable Botanique de la Station Alpine Joseph Fourier), Stéphane Bence (Chargé de mission en entomologie au CEN PACA), Jérémie Van Es (Botaniste phytosociologue au CBNA), etc.

Il a reçu les avis favorables du comité consultatif le 18 juillet 2011 et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 6 décembre 2011.

Il a été approuvé le 29 juin 2012 par délibération du Conseil Régional (délibération n°12-729 en annexe).

La structure du plan de gestion

Un plan de gestion est un outil qui permet de définir, de programmer et de contrôler la gestion de manière objective et transparente. Sa rédaction permet de tirer le plus grand profit de toutes les expériences positives et négatives, dans un processus d'adaptation progressive, au fur et à mesure des évaluations.

Il se décompose en trois sections :

- Section A : diagnostic de la réserve naturelle
- Section B : gestion de la réserve naturelle
- Section C : évaluation de la gestion

La **section A** est une synthèse des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement naturel et le patrimoine. Cette partie doit pouvoir être complétée et actualisée par les résultats des études, expertises et inventaires ultérieurs. Cette section s'intéresse à l'état du patrimoine mais également à son fonctionnement. Les facteurs qui influencent cet état et ce fonctionnement sont analysés.

Une grande attention sera portée aux activités humaines sous l'angle de leur contribution ou, a contrario, de leurs effets négatifs sur le patrimoine visé. Cette section évalue le patrimoine et se termine par la mise en évidence des enjeux de la réserve naturelle.

La **section B** constitue le plan de gestion proprement dit. Elle définit les objectifs à long terme, les objectifs du plan et les opérations en les fondant sur les enjeux définis précédemment. La programmation reste indicative et les techniques sont décrites à un niveau d'avant-projet sommaire. Il appartient au gestionnaire d'établir ensuite des plans de travail annuels basés sur cette programmation.

La **section C** décrit la manière d'évaluer la gestion choisie et mise en œuvre. Deux niveaux de bilan et d'évaluation sont requis :

- Un bilan et une évaluation annuels qui ajustent si besoin le plan de travail annuel de l'année suivante.
- Un bilan et une évaluation au terme du plan de gestion qui peuvent compléter la section A et les autres sections par voie de conséquence. Les objectifs à long terme ne devraient pas varier d'un plan au suivant puisqu'ils visent un état de référence idéal. En revanche, les objectifs du plan et les opérations peuvent être radicalement transformés ou remaniés.

Résumé du Plan de Gestion

La réserve naturelle régionale (RNR) des Partias a été **créée par délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 30 octobre 2009**. Elle couvre une surface de **685 hectares** intégralement en terrains communaux.

Les co-gestionnaires ont été désignés par arrêté du Conseil régional du 25 mai 2010. Il s'agit de la **Commune de Puy-Saint-André** et de l'association **Ligue pour la Protection des Oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur** (LPO PACA).

Le vallon des Partias est un site montagnard très intéressant sur le plan de la biodiversité. L'étagement de la végétation liée à l'altitude, la diversité des habitats naturels et des activités humaines encore relativement faibles sont favorables à la présence de nombreux cortèges d'espèces : boisements d'altitude, bas-marais, étangs, éboulis et falaises, prairies, etc.

Le Conseil Régional PACA, la commune de Puy-Saint-André et la LPO PACA souhaitent gérer ce site de façon à **maintenir sa biodiversité**. L'objectif est d'assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces.

Pour cela, les **orientations générales** de la gestion de la réserve naturelle des Partias seront :

- Conservation de la biodiversité et des paysages
- Inventaires et suivi de l'évolution de la biodiversité
- Valorisation du site
- Intégration des activités humaines
- Système de management.

Parmi les **éléments remarquables du patrimoine naturel** de la réserve naturelle peuvent être cités :

- les habitats diversifiés : bas-marais alcalin, pelouses alpines et subalpines calcaires et siliceuses, prairies de fauche de montagne, forêt de mélèzes et d'arolles, éboulis et falaises calcaires et siliceux ;
- 398 espèces végétales dont deux espèces protégées au niveau national : le Scirpe nain (*Trichophorum pumilum*) et l'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*) ;
- 98 espèces d'oiseaux (dont 12 à confirmer sur le site) parmi lesquelles le Tétraz lyre, le Lagopède alpin, la Perdrix bartavelle, l'Aigle royal, le Cassenoix moucheté, le Crave à bec rouge, le Monticole de roche, la Niverolle alpine, le Pic noir, etc.
- 25 espèces de mammifères dont la Barbastelle, le Vespère de Savi, le Lièvre variable, etc.
- 3 espèces de reptiles et 2 espèces d'amphibiens,
- 17 espèces d'insectes (dont 7 à confirmer).

Les inventaires restent à compléter au cours du plan de gestion afin d'améliorer les connaissances sur certains groupes.

La réserve présente également un patrimoine géologique d'intérêt et une qualité paysagère remarquable.

Les **activités humaines** qui exercent une influence sur ce patrimoine sont :

- l'agriculture et principalement le pastoralisme, les alpages représentant 70% de la surface de la réserve naturelle,
- les activités forestières, la forêt communale bénéficiant du régime forestier représentant 30% de la réserve naturelle,
- les activités touristiques et sportives en été comme en hiver : randonnée, VTT, escalade, ski hors-piste, ski de randonnée et raquette à neige, ainsi que le survol en hélicoptère pour les secours,
- la chasse,
- la cueillette traditionnelle.

Les **enjeux de conservation** identifiés sur la réserve naturelle des Partias sont :

- Conservation des populations forestières
- Conservation des pelouses d'altitude et des espèces associées
- Conservation des tourbières basses
- Conservation des prairies de fauche
- Conservation des milieux rupestres
- Conservation de la qualité des cours d'eau
- Maintien de la qualité des paysages
- Conservation du patrimoine géologique
- Développement des habitats potentiels autour du lac.

SECTION A

- Diagnostic de la réserve naturelle -

A.1 Informations générales sur la réserve naturelle

A.1.1 La création de la réserve naturelle

La réserve naturelle régionale des Partias s'appuie sur l'ancienne réserve naturelle volontaire des « Partias-Condamine » (arrêté du Préfet des Hautes-Alpes du 1^{er} février 1993).

Cette dernière avait été créée afin d'empêcher le développement des aménagements touristiques dans le vallon, du fait de la proximité avec le domaine skiable de Serre-Chevalier.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ayant modifié le Code de l'environnement et supprimé le statut de Réserve Volontaire, la municipalité a souhaité prolonger son engagement en faveur de la protection de son territoire.

La réserve naturelle régionale (RNR) des Partias a été classée par **délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 30 octobre 2009** (délibération n°09-277, jointe en annexe).

Ce classement s'inscrit dans le cadre de la volonté du Conseil régional de protéger la biodiversité, affirmée par la décision de mettre en place une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur (délibération n°10-1554 du 10 décembre 2010 jointe en annexe).

Le tableau 1 retrace les étapes de la création de la réserve naturelle.

Date	Etapes de la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
27-févr-09	demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du site des Partias présentée par la commune de Puy Saint André, propriétaire du site
26-mai-09	avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du Vallon des Partias (avis n°2009-11)
06-juil-09	avis favorable du Comité de Massif des Alpes sur la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
07-juil-09	délibération du Conseil général des Hautes-Alpes, rendant un avis favorable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
30-oct-09	délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias (délibération n°09-277)
24-déc-09	parution de l'avis de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias aux annonces légales
25-mai-10	arrêté du Conseil régional portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Partias (arrêté n°2 010-204)
25-mai-10	arrêté du Conseil régional portant désignation des co-gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale des Partias (arrêté n°2010-205)

Tableau 1 : Chronologie sommaire de l'histoire de la création de la réserve naturelle

Ce classement souligne :

- la reconnaissance nationale (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site classé) et européenne (inventaire préalable Natura 2000) du site,
- la volonté de la Région et des propriétaires de maintenir la valeur patrimoniale du site en pérennisant son statut de protection.

Le dossier technique et scientifique réalisé en mars 2009 par la LPO PACA, pour le dossier de candidature de la municipalité a mis en avant l'intérêt biologique de la réserve. Sa position stratégique au regard des aménagements du domaine skiable proche renforce encore la légitimité de préserver ce vallon des effets de la fragmentation et de la fréquentation excessive.

L'annexe de la délibération du Conseil régional classant la réserve naturelle régionale des Partias précise la **règlementation** qui y est associée dans l'article 3 « mesures de protections ». Cette réglementation est résumée dans le tableau 2.

	Interdiction	Exception
ATTEINTES AUX ANIMAUX		
	Introduction d'espèces de faune sauvage	autorisations Président CR
	Atteinte aux espèces de faune sauvage	
	Dérangement des animaux	
ATTEINTES AUX VEGETAUX		
	Atteinte à la flore	activités pastorales, autorisations Président CR, actions prévues PG
	Transport de plantes	autorisations Président CR, actions prévues PG
	Introduction de végétaux	
CIRCULATION		
	Circulation des personnes et VTT hors des sentiers balisés	personnes autorisées par le gestionnaire, éleveurs et forestiers
	Circulation de véhicule	personnes autorisées par le gestionnaire
	Animaux domestiques non tenus en laisse	activités pastorales, missions de police, recherche ou sauvetage, chiens courants en période de chasse
ACTIVITES SPORTIVES		
	Pratique de l'escalade	/
ACTIVITES AGRICOLES		
	Drainage des parcelles	actions prévues PG
	Epandage d'engrais ou d'amendements	
	Utilisation de produits phytosanitaires	
DIVERS		
	Campement sous une tente, dans un véhicule ou abri	bivouac entre coucher et lever soleil (1/2h marche), actions prévues PG
	Abandon, dépôt ou jet de déchet	/
	Trouble de la tranquillité des lieux par perturbation sonore	activités pastorales, actions de gestions
	Inscriptions portant atteinte au milieu naturel	information du public, délimitations foncières
	Utilisation du feu	gestion agropastorale
	Approche d'animaux non domestiques pour prise de vue, repasse, prise de son	personnes autorisées par le gestionnaire, éleveurs et forestiers à partir des chemins, autorisations Président CR
TRAVAUX		
	Travaux	travaux prévus au PG, autorisations Président CR
	Modification de l'état ou aspect de la réserve	autorisation délib° CR

Tableau 2 : Résumé synoptique de la réglementation dans la réserve d'après la délibération n°09-277 du CR-PACA

(PG : Plan de Gestion)

A.1.2 La localisation de la réserve naturelle

La réserve naturelle régionale des Partias occupe la partie haute de la commune de Puy-Saint-André située dans le département des Hautes-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Carte 1 : Situation géographique du site). Elle fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais.

a. Le Briançonnais

La commune de Puy-Saint-André se rattache géographiquement à la région du Briançonnais. Cette région est établie sur la partie haute du bassin hydrographique de la Durance qui draine en particulier trois affluents importants ayant façonné des vallées distinctes : La Guisane, la Clarée et la Cerveyrete.

Les limites naturelles de cette région sont particulièrement nettes :

- au nord, à plus de 3 200 m d'altitude, l'arête du Grand Galibier - Cerces - Mont Thabor fait frontière avec la Haute Maurienne, en même temps qu'elle marque la limite entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud,
- à l'est, la limite s'arrête avec la frontière franco-italienne qui s'appuie sur une arête continue de crêtes voisinant les 3 000 m et s'abaissant localement au Col du Montgenèvre (1850 m),
- au sud, des montagnes dépassent aussi les 3000 m (Pic de Rochebrune 3 325 m),
- à l'ouest enfin, le rebord oriental du Pelvoux, fortement redressé, constitue une limite topographique nette.

Malgré un caractère montagneux prononcé, le Briançonnais est avant tout un grand carrefour alpin dont les accès sont relativement aisés :

- au nord les Cols du Lautaret et du Galibier et le Seuil des Rochilles,
- à l'est les Cols de l'Echelle et surtout du Montgenèvre permettent un passage facile vers l'Italie,
- au sud, le Col d'Izoard s'ouvre vers le Queyras,
- alors qu'au sud-ouest s'étend la vaste percée naturelle du Val durancien.

Cette fonction de carrefour n'est pas seulement humaine, le Briançonnais se trouvant également à la croisée d'influences climatiques et floristiques diverses. Si l'imposant massif du Pelvoux isole climatiquement le Briançonnais des Alpes externes, le col du Lautaret, souvent désigné comme transition entre Alpes du Nord et Alpes du Sud permet le passage entre le bassin de l'Isère, et le bassin de la Durance. Vers le Sud, par l'Embrunais et les régions méditerranéennes, la vallée de la Durance est largement ouverte, exposant ainsi le Briançonnais aux influences méridionales.

Le Briançonnais fait donc communiquer trois domaines géographiques très différents ; cependant, il est moins une zone de transition qu'une région naturelle bien individualisée et homogène.

L'homogénéité de cette région est due à ses caractères climatiques extrêmes de sécheresse et de lumière, typique des Alpes internes. C'est avant tout grâce à ses puissants remparts montagneux que le Briançonnais bénéficie d'un climat d'abri, sec et ensoleillé, et d'une luminosité exceptionnelle.

L'été y est particulièrement sec, avec une tendance méditerranéenne, ce qui a nécessité depuis très longtemps le recours à l'irrigation par d'ingénieux systèmes locaux. L'hiver est par contre abondamment enneigé. Comme dans toutes les Alpes internes, les contrastes thermiques sont très marqués.

Le Briançonnais montre, malgré le manque d'humidité, un paysage souvent boisé avec des forêts qui occupent 20 % de la surface, les alpages 40 %. Il en résulte un paysage accueillant.

b. La commune de Puy-Saint-André

Située à environ 4 km au sud-ouest de Briançon, la commune de Puy-Saint-André se rattache géographiquement au massif de Montbrison.

Le territoire de la commune s'étage de 1160 m, son point le plus bas au niveau de la Durance, à 2940 m son point culminant (Cime de la Condamine, dans la RNR). Délimitées par des lignes de crêtes, ses limites correspondent à une unité naturelle assez nette et comprennent l'essentiel du bassin versant du torrent de Sachas. Le territoire communal s'étend sur 1537 ha.

c. Le vallon des Partias

Le vallon des Partias constitue la partie haute du territoire de la commune de Puy-Saint-André. Il est parfaitement délimité par une ligne de hautes crêtes et de sommets dépassant presque tous les 2500 m d'altitude qui cloisonnent nettement le site :

- sur le versant adret : le sommet du Prorel (2566 m), le Rocher Blanc (2550 m), le Serre Chevalier (2491 m), le Sommet de l'Eychauda (2659 m) ;
- sur le versant ubac : la Croix d'Aquila (2456 m), la Roche Jaune (2421 m), le Rocher Bouchard (2900 m), la Cime de la Condamine ou le Sablier (2940 m).

Cette ligne de crêtes marquées isole nettement le site :

- au nord, de la vallée principale (la Guisane) et du domaine skiable de Serre Chevalier qui occupe l'ensemble du versant ubac de cette dernière,
- au sud, du reste du massif du Montbrison auquel il est rattaché,
- à l'ouest, du vallon de Chambran qui sépare le Massif du Montbrison de celui du Pelvoux,
- à l'est le vallon s'ouvre par la vallée de la Durance.

Quelques cols relativement faciles d'accès rompent cette ligne de crêtes :

- au nord, les Cols de la Pucelle et de Serre Chevalier communiquent avec la vallée de la Guisane,
- à l'ouest, le Col de la Pisse (2501 m) et la crête de Coste Groselière (2719 m) rejoignent le vallon de Chambran,
- enfin au sud, le Col de la Trancoulette permettant l'accès au massif du Montbrison.

A.1.3 Les limites administratives et la superficie de la réserve naturelle

La réserve naturelle régionale des Partias s'étend sur une superficie totale de 685 hectares 94 ares 1 centiares, soit 44,5% de la surface de la commune (Carte 2 : Carte de délimitation de la réserve ; Carte 3 : Carte toponymique de la réserve ; Carte 4 : Situation de la réserve par rapport aux limites communales de Puy-Saint-André).

Elle se trouve intégralement en terrains communaux.

A.1.4 La gestion de la réserve naturelle

Les arrêtés du Conseil régional du 25 mai 2010 désignent respectivement le Comité Consultatif et les co-gestionnaires de la réserve (jointes en annexe).

Les **co-gestionnaires** de la réserve naturelle régionale des Partias sont :

- la Commune de Puy Saint André
Le Village - 05100 Puy-Saint-André – Tél : 04 92 20 24 26 - Fax : 04 92 21 11 51
- l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur » (LPO PACA)
Siège : LPO PACA - Villa Saint Jules - 6, avenue Jean Jaurès - 83400 HYERES
Tél. 04.94.12.79.52 - Fax. 04.94.35.43.28
Antenne Hautes-Alpes : 9 ave René Froger - 05100 Briançon – Tél/fax : 04 92 21 94 17

La conservatrice de la réserve naturelle a été recrutée en septembre 2010 par la LPO PACA.

Le **Comité consultatif de gestion de la réserve** est présidé par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est composé de :

- Représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat (DREAL, DDT, ONCFS, ONEMA et ONF),
- Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements (Conseil régional, Conseil général, communauté de communes du Briançonnais et commune de Puy Saint André),
- Représentants des propriétaires et des usagers (station de ski de Serre-Chevalier, bureau des guides de Briançon, association « Les amis des Combes », AFP et Société de Chasse de Puy Saint André),
- Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels (Parc National des Ecrins, CBNA Gap-Charance, association « Mountain Wilderness » et CERPAM).

A.1.5 Le cadre socio-économique général

Le département des Hautes-Alpes est l'un des départements les moins peuplés de France avec un peu plus de 20 habitants au km² (tableau 3). Les principales agglomérations du Briançonnais / Queyras sont Briançon, Guillestre, et l'Argentière-la-Bessée. Du point de vue économique, l'évolution se traduit par un passage d'une économie agricole vers une économie basée sur le tourisme estival et surtout hivernal avec des complexes touristiques comme Serre-Chevalier, Montgenèvre, Vars-Risoul ou Puy-St.-Vincent.

	<i>Puy-Saint-André</i>	<i>Briançonnais</i>	<i>Hautes-Alpes</i>
Nombre d'habitants (2007)	464	19 378	132 476
Densité (hab./km ²)	30,2	23,2	23,9
Evolution 1982-2007 (%)	135	23	26

Source : RGP 2007

Tableau 3 : Population de la commune de Puy Saint André, du Briançonnais et des Hautes-Alpes

a. Population de la commune de Puy-Saint-André

L'habitat de la commune de Puy-Saint-André se répartit en trois unités étagées sur son tiers inférieur :

- le Clos du Vas et Pierre Feu (1220 m),
- le Chef-lieu : Puy-Saint-André (1516 m), avec le Villaret et Puy Chalvin,
- le hameau d'alpage des Combes (1853 m).

La population de la commune est en augmentation ces dernières décennies, mais semble maintenant stagner (fig.1, tab.4). L'augmentation de population s'est essentiellement faite en faveur de la partie basse de la commune (Clos du Vas) dont la vie est tournée vers Briançon en raison des plus grandes facilités de communication, des emplois et services ainsi qu'en raison des choix d'urbanisme précédents.

La partie haute de la commune n'a connu qu'une très faible augmentation de sa population pendant la même période.

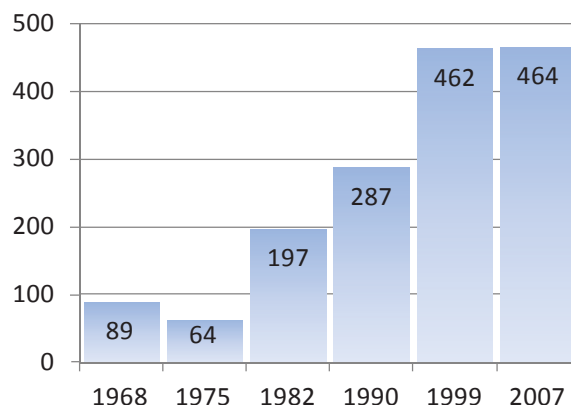


Figure 1 : Evolution de la population de la commune de Puy-Saint-André (source : RGP 2007)

	1975	1982	1990	1999	2007
Population de Puy-Saint-André	64	197	287	462	464
Densité moyenne (hab/km ²)	4,2	12,8	18,7	30,1	30,2
Variation annuelle moyenne de la population en %	-4,6	17,3	4,8	5,4	0,1
- due au solde naturel en %	-1,1	-0,3	1	0,9	0,7
- due au solde apparent des entrées / sorties en %	-3,5	17,6	3,9	4,6	-0,7
Taux de natalité en ‰	9,2	15,6	16	13,6	11,6
Taux de mortalité en ‰	20,3	18,2	6,4	5	4,3

Tableau 4 : Indicateurs démographiques de la commune de Puy-Saint-André (source : RGP 2007, INSEE)

Les résidences secondaires constituent la moitié du parc d'habitations environ.

Le taux de chômage est de 3,4 % en 2007 (fig.2). Les actifs résidents sur la commune travaillent en majorité sur Briançon ou ses alentours (Serre Chevalier et vallée de la Guisane). Il est à signaler que les professionnels de la montagne sont fortement représentés sur la partie haute de la commune.

L'agriculture n'est que relictuelle et ne concerne que 3 agriculteurs installés sur la commune. Les alpages des Combes/Partias et de Chauvet sont loués chaque année et accueillent un important troupeau de bovins et un d'ovins à la belle saison.

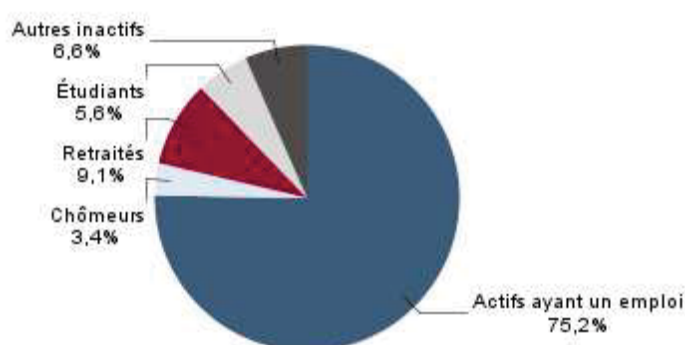


Figure 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007 (source : RGP 2007, INSEE)

b. Organisation administrative

Sur le plan administratif, la commune de Puy-Saint-André est située dans le canton de Briançon et à l'arrondissement du même nom. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras (Carte 5 : Localisation de la commune au sein de la Communauté de Communes et du Pays).

Le comité Syndical du Briançonnais, regroupant les communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune de Puy Saint Pierre, ont décidé de s'unir afin de construire un avenir commun via un projet de Schéma de cohérence territoriale du Briançonnais.

La commune est également limitrophe de la zone d'adhésion du Parc National des Ecrins.

La commune ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) et n'est pas couverte par la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA).

A.1.6 Le réseau d'espaces naturels protégés, inventoriés et gérés

La RNR des Partias fait partie d'un important réseau de zones répertoriées, inventoriées et protégées qui se superposent ou qui s'entrecroisent.

a. Zonages concernant le territoire de la réserve

La réserve naturelle régionale des Partias est directement concernée par un site classé et un inventaire ZNIEFF type II (tab. 5). Les cartographies et fiches descriptives de ces zonages sont portées en annexe.

Un site éligible au réseau Natura 2000 « Montbrison, vallon des Combes, sites à chauve-souris de Vallouise » a été inventorié en 1996, mais il n'a pas été retenu dans le réseau de sites Natura 2000 final.

Enfin, la réserve se trouve en limite de l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins et d'un site inscrit.

Type de zonage	Code régional	Nom	Date création	Superficie	Surface concernée par la RNR des Partias
ZNIEFF type II	05-105-100	Massif de Montbrison - Condamine - vallon des Combes	1988, mise à jour 2003	5483,77 ha	13%
Site classé	93C05030	Massif du Pelvoux	20/04/1998	9 000 ha	8%
Site inscrit	93I05016	Abords du téléphérique de Serre-Ratier	08/01/1943	332,169 ha	0%
Aire d'adhésion ou zone potentielle d'adhésion	FR3400005	Parc National des Ecrins	27/03/1973	179963,89 ha	0%

Tableau 5 : Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel concernant la RNR

Le **site classé « Massif du Pelvoux »** avait à l'origine pour but d'éviter la multiplication des aménagements hydroélectriques. Il a par la suite dû faire face aux pressions de la fréquentation touristique qui en ont altéré certaines parties. L'objet premier de ce classement consiste à protéger une grande variété de paysages de haute montagne encore remarquablement préservés. Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

b. Zonages alentours

La Réserve des Partias se trouve dans un contexte riche en site reconnus pour leur intérêt environnemental (Carte 6 : Réserve des Partias et autres zonages en faveur du patrimoine naturel).

Elle est entourée de nombreux sites Natura 2000, les Hautes-Alpes étant un des départements les plus denses en sites Natura 2000 (23 sites sur 38,2% du territoire).

Le secteur des Ecrins, à l'ouest de la réserve naturelle régionale des Partias, bénéficie d'une bonne protection avec la présence du Parc National et d'un site classé.

En revanche, le Briançonnais est peu couvert par des sites de protection, hormis le vaste site classé de la vallée de la Clarée au nord-est de la RNR et la réserve biologique du Bois des Ayes au sud-est.

c. La mise en réseau des espaces protégés

Réserves Naturelles de France (RNF)

Réserves naturelles de France est le réseau national des réserves naturelles. Cette association loi 1901, créée en 1982, rassemble les organismes gestionnaires des réserves naturelles, les professionnels et les bénévoles en charge de la protection et de la gestion de ces espaces, des experts et organismes de la protection de la nature ainsi que les autorités de classement des réserves naturelles (Etat et Régions).

RNF anime, au niveau national, le réseau des réserves naturelles (fig. 3). De nombreux échanges et travaux permettent de mutualiser les compétences en s'appuyant sur l'expertise des organismes et des personnes en charge des réserves naturelles.



Figure 3 : Les réserves naturelles de France (source : RNF, 2011)

La Convention Alpine et le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC)

La Convention alpine est un traité international datant de 1991 et visant la sauvegarde à long terme de l'écosystème naturel des Alpes ainsi que la promotion du développement durable du massif, en protégeant les intérêts économiques et culturels des populations qui y habitent et des pays adhérents.

Elle a été ratifiée par l'Union Européenne et les huit pays alpins : l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, les principautés du Liechtenstein et de Monaco, la Slovénie et la Suisse. Elle composée d'une convention-cadre, de protocoles et de déclarations, elle est entrée en vigueur en 1995, réaffirmant la particularité de l'espace alpin ainsi que ses spécificités qui transcendent les frontières nationales et qui, par conséquent, requièrent une action internationale.

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) rassemble toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine. Il permet depuis 1995 un échange intense entre les parcs alpins, les réserves naturelles, réserves de biosphère, zones de tranquillité, etc. Son but est d'appliquer concrètement le protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » de la Convention alpine.

En 2010, 400 espaces protégés de grande taille (> 100 ha) ont été comptabilisés dans l'Arc alpin : 14 Parcs nationaux, 74 Parcs naturels/régionaux, 299 Réserves naturelles, 11 Réserves de Biosphère, 4 Sites UNESCO (Patrimoine naturel mondial) et 2 Réserves géologiques (Carte 7 : Les grands espaces protégés des Alpes). A cela s'ajoutent encore environ 600 "Protections particulières" (zones de tranquillité, paysages protégés, sites classés, etc.), qui souvent se superposent à des espaces protégés existants. Ce qui représente donc en tout plus de 1000 espaces protégés alpins de grande taille recensés à ce jour, qui recouvrent environ 25% des Alpes (périmètre de la Convention alpine).

La mise en réseau des espaces naturels dans les Alpes est un thème central de la mise en œuvre des objectifs de protection de la nature au sein de la Convention alpine. Afin de promouvoir la collaboration en faveur de la création d'un réseau écologique à l'échelle des Alpes, la Plate-forme «Réseau écologique» a été créée dans le cadre de la Convention alpine en 2007.

Le projet « ECONNECT », initié en 2008, a comme objectif de conserver, de restaurer ou de recréer la connectivité écologique dans l'Arc alpin en s'appuyant sur des régions pilotes et sur une démarche transalpine.

Le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN)

Le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés a été créé en 1985. Les membres du Réseau sont les organismes ayant pour vocation principale la protection et la gestion d'espaces naturels protégés ainsi que les organismes, publics ou privés, exerçant une mission d'intérêt général unique ou principale sur tout ou partie du territoire régional, de protection ou de gestion d'espaces naturels protégés et y affectant des personnels permanents. Le Réseau constitue un outil de réflexion, d'échange d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations et de sensibilisation du public dont les activités sont reconnues.

A.1.7 L'évolution historique de l'occupation du sol de la réserve naturelle

En l'état des connaissances, nous disposons de très peu de données sur le passé du vallon des Combes. La Carte Cassini (XVII^{ème} siècle) indique uniquement le lieu-dit « Les Combes de la montagne » (Carte 8 : Extrait de la carte Cassini du XVIII^{ème} siècle, *Source : Géoportail (© École des hautes études en sciences sociales, Bibliothèque nationale de France et IGN).*

Le vallon des Combes, aux riches alpages, avait été concédé à Puy-Saint-André (nommé Puy-Brutinel jusqu'en 1456) par le Dauphin Jean II, en 1311, contre sous d'or et moutons par an. Aussitôt, on le met en valeur et on bâtit le hameau des Combes avec pas loin de 40 "forests", chalets d'alpages, où les gens des Puys montent en été et où s'abritent les troupeaux.

Dès la donation de Jean II, la population de Prelles avait protesté, soutenant que les Combes devaient leur revenir, ou être communs. Le droit de propriété de Puy-Saint-André a par la suite été attesté à plusieurs reprises.

Dans les années 1940-1960, beaucoup d'habitants du village possédaient vaches, mulets et chèvres. Les habitants des Puys (Puy-Saint-André et Puy-Saint-Pierre) possédaient aux Combes, quarante chalets d'alpages qu'ils qualifiaient aussi de granges.

Les familles ne séjournaient pas, ou peu, dans les alpages. Chaque soir, pendant les trois mois de la période d'estive, une seule personne par famille se rendait au chalet. Elle récupérait ses quelques vaches qui avaient passé la journée avec le reste du troupeau du hameau, assurait la traite du soir, préparait le fromage et passait la nuit au chalet. Après la traite du matin, elle redescendait dans la vallée participer aux travaux agricoles ou domestiques.

Le chalet n'était qu'une annexe de la maison permanente. L'architecture des chalets à déplacements quotidiens reflète d'ailleurs leur fonction secondaire. Ce sont des constructions de petite taille, moins soignées que celles des villages permanents.

Les vaches de la population locale, ainsi que d'autres louées aux villages voisins, représentaient environ 300 bovins répartis en 3 troupeaux :

- l'un restait coucher dehors : « les clausurières »
- l'autre dans les bois : les veaux
- et le dernier « les semaines » rentraient tous les soirs aux Combes.

300 à 400 litres de lait par jour était récoltés en deux traites (du soir et du matin). Le lait était vendu à Pont de Cervières. Les vaches étaient gardées par la population à tour de rôle.

De plus, les Partias accueillait jusqu'à 1 200 ovins en transhumance (capacité maximum de l'alpage), gardés par un berger, et quelques chèvres du village mises en estive sur le rocher la Pisse / Rocher Blanc.

Le « près de lin », sous les Partias, était fauché début août.

Aucun document historique type photographie n'a pu être collecté, en partie du fait de l'incendie d'octobre 1927 qui a détruit la quasi-totalité du village de Puy-Saint-André. Par ailleurs, les témoignages photographiques sont peu nombreux à cette époque dans les campagnes.

A.2 L'environnement et le patrimoine naturel de la réserve naturelle

A.2.1 Le climat

Le climat du Briançonnais est profondément marqué par l'altitude : c'est essentiellement un **climat de haute-montagne** ; cependant, il se distingue nettement du climat des Alpes externes car il est fortement influencé par son isolement.

Le climat du Briançonnais est typiquement un **climat interne méridional**, caractérisé par sa continentalité, avec des hivers froids et des étés chauds, un régime de précipitations relativement faible et marqué par un creux estival (fig. 4).

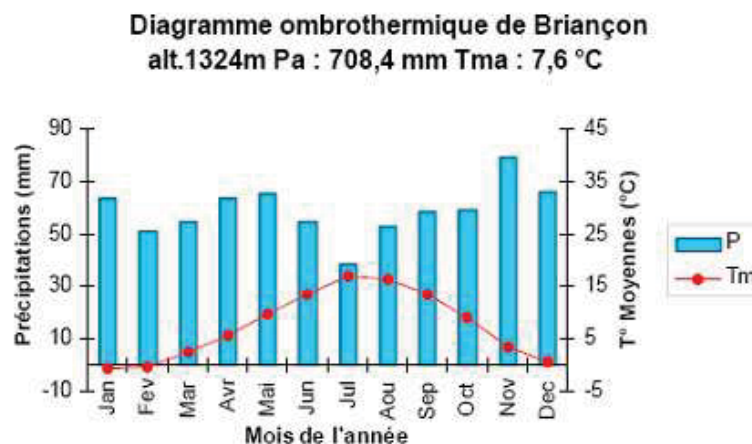


Figure 4 : Diagramme ombrothermique de Briançon

Source : Aubert & al 2011

Alt : altitude ; Pa : précipitations annuelles, Tma : Température annuelle moyenne

a. Précipitations

Le Briançonnais se trouve très à l'écart des influences maritimes. Il est isolé des influences atlantiques, les vents d'Ouest déchargeant d'abord leur humidité sur le Vercors, les chaînes de Belledonne, des Grandes Rousses et surtout "l'énorme château d'eau du Pelvoux" ; il est aussi isolé des influences de l'Adriatique à l'Est par les Alpes italiennes (Mont Viso, 3843 m) et de la Méditerranée, au Sud-est par les Monts des Trois Evêchés et le Massif du Mercantour. Aussi n'est-il pas étonnant de constater que sur la carte des précipitations annuelles des Alpes (d'après Gaussen), Briançon apparaît au centre de la région la plus sèche. Cette faiblesse des précipitations annuelles est une des raisons pour laquelle on dit parfois que la région briançonnaise est largement ouverte aux influences méditerranéennes.

C'est en fait la faiblesse des précipitations pour chaque mois de l'année qui caractérise le climat du Briançonnais. Alors que le creux de précipitations estivales est relativement moins accusé dans le Briançonnais par rapport aux autres saisons.

b. Températures

Il a été montré que le climat de Briançon est nettement moins froid, à altitude égale, que celui des Préalpes dauphinoises, mais nettement plus que celui des Préalpes provençales. Ceci est notamment vrai pour la température moyenne annuelle.

Par contre, Briançon s'oppose nettement aux climats méditerranéen et sub atlantique de montagne par les amplitudes thermiques diurnes moyennes. Ceci est le reflet de la continentalité de Briançon, dont on retrouve une conséquence dans le nombre de "jours très chauds".

c. Insolation et brouillard

La forte durée annuelle d'insolation de Briançon est à retenir : 2362 heures (avec effet de masque, source : données Météo-France et CEMBREU, période 1971-2000). Les jours de brouillard sont particulièrement peu nombreux à Briançon.

d. Les vents

Le vent soufflant le plus souvent n'est pas la "bise", vent froid et sec du Nord, comme dans les Alpes dauphinoises externes, mais la "lombarde", vent d'est. Cette "lombarde" peut amener la pluie, il en est de même du "vent du midi" (soufflant du sud-ouest) et de la "traverse" (vent d'ouest) ; cependant ces vents sont souvent secs quand ils arrivent dans la région. Le vent le plus fort semble être la "lombarde".

A.2.2 L'eau

Le réseau hydrographique de la réserve naturelle régionale des Partias correspond au bassin-versant du torrent de Sachas, affluent de la Durance, qui constitue la limite naturelle entre le massif du Prorel et le premier chaînon du massif de Montbrison.

Celui-ci est entaillé par de nombreux ravins transversaux qui sont autant d'affluents (Carte 9 : Réseau hydrographique de la réserve naturelle des Partias). Parmi ceux concernés par la réserve, citons :

- à l'adret : Ravin Mélivrin, Ravin de la Sagne Bouge,
- à l'ubac : Ravin du Clot des Souches, Ravin du Jeu de la Paume,
- en fond de vallon : Ravin de Jafaret.

Les autres sont autant de petits ruisseaux temporaires sans nom.

En 2009, le torrent de Sachas était considéré comme ayant un bon état écologique et un bon état chimique (Source : Fiche de synthèse sous-bassin de la Haute Durance, SDAGE Rhône-Méditerranée).

La réserve des Partias abrite deux lacs : celui des Partias, au cœur du vallon, et un plus petit dans le secteur du Ravin Mélivrin (autrefois nommé le Lac la Gerlet).

Le Lac des Partias a tendance à s'assécher au cours de l'été, perdant près de la moitié de sa surface entre le printemps et l'été.



Figure 5 : Lac des Partias en juin 2010 et en septembre 2010
(© Gérald Lucas ; © Vanessa FINE LPO PACA)

A.2.3 La géologie

La région du Briançonnais est divisée par de larges vallées à la convergence desquelles se trouve Briançon. Ces vallées, quoique profondément creusées, restent cependant assez élevées et les plus basses ne descendent guère en dessous de 1 100 m.

La variété dans le relief est une conséquence directe de la variété géologique. Les zones tectoniques et les affleurements sont disposés en bandes d'orientation générale Nord-Sud. La structure géologique qui en résulte est complexe. Les géologues ont l'habitude de parler « d'un pays de nappes ». (Carte 10 : Carte géologique et structurale simplifiée du Briançonnais septentrional, *Source : GEOL-ALP (<http://www.geol-alp.com>)*, par Maurice Gidon, basée sur la carte géologique d'ensemble des Alpes occidentales, du Léman à Digne, au 1/250 000).

a. Les différentes unités géologiques régionales

Les nappes de charriages sont un domaine géologique complexe dans lequel se superposent (pas toujours suivant la verticale) trois nappes différentes.

Du Col du Lautaret à la vallée de la Biaysse (Freissinières), deux nappes inférieures sont étroitement associées. La plus importante et la plus élevée forme le massif du Grand Galibier, et celui de Montbrison ainsi que les montagnes entourant la ville de Briançon d'ou son nom NAPPE BRIANÇONNAISE. L'essentiel de son matériel est formé par les dépôts sédimentaires du Trias, épais de plus de 1 000 m, comportant :

- à la base des grès quartzitiques
- puis des calcaires dolomitiques et des gypses
- et enfin une série de terrains essentiellement calcaires, d'âge Jurassique et Crétacé.

Sous la nappe Briançonnaise, il existe une nappe inférieure dite Subbriançonnaise.

Elle affleure en formant une bande étroite allant du col du Lautaret à Vallouise, par le Monêtier et le Col de l'Eychauda.

Elle se situe en limite Ouest de la zone d'étude. On y trouve des roches variées, dont deux jouent un rôle topographique important :

- à la base de la nappe, les calcaires de Vallouise, d'âge Jurassique moyen,
- au sommet des calcaires schisteux, gris ou blancs, parfois rouges, d'âge Crétacé supérieur qui forment le sommet de la Cucumelle : 2698 m.

La troisième est la nappe de l'Embrunnais plus à l'Est.

b. La zone briançonnaise

L'histoire géologique alpine est celle d'une vaste plateforme continentale qui a vu un océan fonctionner en son sein, séparant Europe et Afrique avant de se refermer et disparaître. La zone briançonnaise correspond à un secteur de la rive européenne de cet espace océanique, qui a enregistré les événements subis et que l'on retrouve dans les roches qui la constituent. Sa complexité est liée au fait que le domaine briançonnais a subi postérieurement à ces enregistrements, une fracturation en plusieurs panneaux, lesquels se sont empilés à la faveur de charriages (déplacements horizontaux), de manière désordonnée, les uns par rapport aux autres, lors de la surrection de la chaîne alpine.

La réserve naturelle des Partias se situe dans le domaine des nappes de charriage situé à l'Est du socle ancien formé par le massif des Écrins, dans un espace où l'empilement des nappes conduit au maximum de complexité.

Le socle anté-Namurien de la zone Briançonnaise n'est pas connu à l'affleurement. Il est en effet totalement masqué par le carbonifère et le permien.

Le sous-sol du secteur présente donc un substratum rocheux d'âge Carbonifère. Il s'agit de grès grossiers injectés dans la série houillère.

Le permio-trias est caractérisé par la présence de verrucano briançonnais qui repose en discordance angulaire sur les différents termes du Houiller. Cette formation est constituée de conglomérats et de grès feldspathiques renfermant des galets de rhyolites violacées, de quartz rose.

Au Trias, on observe un passage progressif du verrucano aux quartzites blancs.

Cette série se poursuit avec des grès feldspathiques, des calcaires (rubanés et vermiculés) et des dolomies.

Le Jurassique, jusqu'au Crétacé moyen, est composé de brèches, alors que le Crétacé Supérieur-Eocène est caractérisé par la présence dans ce secteur de calcschistes (roches calcaires et argileuses, ayant été affectées par un plissement générateur de schistosité et par un métamorphisme).

Au quaternaire (Würm), on assiste à un dépôt de moraines locales.

c. La diversité géologique du site

La réserve naturelle des Partias présente une grande diversité géologique (Carte 11 : Extrait de la carte géologique 50 000ème, feuille de Briançon, BRGM).

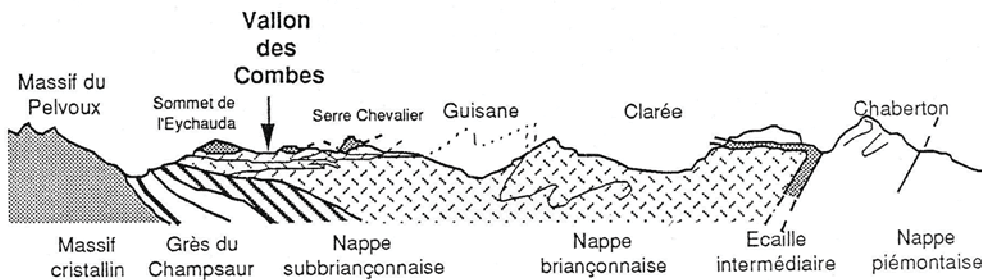


Figure 6 : Coupe du secteur matérialisant les différentes unités géologiques du site (Barfety et al., 1995 in Akène de 1990)

Les terrains anciens

Intercalés entre les zones briançonnaise et piémontaise, plusieurs îlots de terrains anciens couronnent quelques sommets du site : Sommet de l'Eychauda, Serre Chevalier, Crête du Rocher Blanc (fig.6). Composés de schistes cristallins plus ou moins métamorphisés, ces terrains forment des écailles complexes dites "écailles intermédiaires" généralement associées à des gypses et des cargneules ou à des formations post-triasiques variées (trias dolomitique, brèches et quartzites).

Les terrains de la zone briançonnaise

Ils associent un ensemble de roches sédimentaires très diverses.

Le flysch noir composé d'une alternance de schistes noirs micacés et de petits bancs gréseux ou quartzitiques roux. Entre le sommet de l'Eychauda et le Serre Chevalier, le flysch noir est particulièrement épais ; il contient des lames et lentilles de schistes planctoniques et de trias calcaire.

Les calcschistes planctoniques formés de calcaires plus ou moins marneux à grain fin se débitant en plaquettes de couleur grise ou verdâtre.

Les calcaires du Jurassique moyen et supérieur riches en fossiles sont localisés sur le site à la Cime de la Condamine dont ils forment l'essentiel de la partie supérieure. Ils sont surmontés par des dépôts peu épais de calcschistes et de flysch noir qui constituent l'essentiel de la partie culminale de ce sommet.

Les calcaires dolomitiques triasiques forment les falaises verticales et imposantes qui jalonnent le vallon des Combes : escarpements verticaux des crêtes de la Pisse, la Paria, le Rocher Bouchard, et la moitié (côté amont) de la Roche Jaune.

Les quartzites du Werfénien inférieur (trias) s'intercalent fréquemment avec les terrains précédents au grès des plissements tectoniques. Les quartzites très blancs des plissements tectoniques. Ces quartzites très blancs à la cassure, s'oxydent en des tons orangés en surface. Ils forment des éperons rocheux et des reliefs en ressauts : la Roche Jaune, le Rocher Blanc, escarpements du Bois d'Aval.

Les grès du permien (Verrucano) sont associés à des conglomérats grossiers à galets de quartz blanc ou rosé et de rhyolites. Ils forment une mince bande au niveau du Rocher Blanc du peu en amont du Ravin de

Closis.

Les grès et schistes du houiller sont localisés à la partie inférieure du site entre le hameau des Combes et le Ravin de Closis. Ces roches forment cependant l'essentiel des terrains de la partie inférieure de la commune.

Les terrains de couverture récents

Ils comprennent :

- les éboulis, répartis essentiellement en rive droite du vallon des Combes au pied des escarpements et falaises (pieds de versant de la cime de la Condamine et du Rocher Bouchard notamment),
- les dépôts et anciennes moraines glaciaires qui tapissent le fond des parties terminales du vallon (Fond de Closis, ravin Mélivrin).

d. Intérêt géologique du site

Âges	Roches	Exploitation en terme de reconstitution des paléo-environnements et du cadre géodynamique
Carbonifère	Conglomérats Grès Schistes plus ou moins charbonneux	Démantèlement de la chaîne hercynienne. Climat chaud et humide. Forêt luxuriantes de fougères arborescentes. Évènements catastrophiques répétés enfouissant les forêts et générant du charbon.
Permien	Conglomérats avec galets colorés violacés, cest le « verrucano »	Un volcanisme important affecte la plateforme continentale. La destruction des reliefs par l'érosion englobe des produits détritiques volcaniques colorés, témoins de ce volcanisme.
Trias	Quartzites, calcaires, dolomies	La plateforme continentale est arasée et recouverte d'une mer épicontinentale très peu profonde.
Jurassique inférieur et moyen	Lacune sédimentaire	Il y aurait émergence et donc érosion du domaine briançonnais tandis que le reste, à l'ouest le domaine dauphinois, à l'est le domaine piémontais, s'approfondit.
Jurassique supérieur	Calcaires roses et blancs	Enfoncement du domaine briançonnais sous une mer rapidement devenue profonde (ammonites, bélemnites...). L'océan alpin est née, ses marges, dont le domaine briançonnais, s'enfoncent.
Crétacé	Calcschistes	La mer est plus profonde, les dépôts argileux sont associés au plancton calcaire...
Tertiaire	Calcschistes, puis calcaires gréseux à nummulites,	Dans cette mer « argileuse », de nombreux grains de quartz, dus à l'érosion de reliefs en formation, car le plissement alpin avait déjà commencé plus à l'est. Ce sera la fin de l'histoire marine de la zone briançonnaise.

Tableau 6 : Intérêt géologique des roches rencontrées en affleurements, en éboulis (source : CBGA)

La grande diversité géologique du site détermine la formation de sols aux caractéristiques très diverses en fonction de la roche mère sous-jacente, de la pente et d'autres facteurs tels que les phénomènes hydrologiques et érosifs locaux (sols plus ou moins riches en calcaire ou contraire fortement acidifiés, sols secs, superficiels, caillouteux, frais, profonds ou à forte capacité de rétention en eau, etc.).

L'ensemble de ces conditions édaphiques peuvent convenir à un cortège d'espèces végétales aux exigences souvent contradictoires. Elles expliquent pour une part la très grande richesse floristique d'un site de superficie somme toute restreinte (voir chapitre sur la flore et végétation).

Par ailleurs, la diversité géologique du vallon des Combes est un atout indéniable d'un point de vue pédagogique, d'autant plus que l'observation des différentes roches est facilitée par la mise à nu de grands secteurs par l'érosion (tab.6).

Les nodules polymétalliques

Un niveau de condensation avec nodules polymétalliques jalonne la limite Crétacé/Paléocène, avec lacune possible par endroits du Crétacé terminal. Les nodules sont mixtes, phosphatés et ferromanganésifères, et ont été construits par des nubéculaires (foraminifères encroûtants).

Ils seraient assimilables aux nodules polymétalliques des fonds océaniques actuels. Marcel Lemoine avait coutume (communications orales auprès du CBGA) de souligner la présence de ces nodules au moment du passage crétacé – tertiaire.

En dessous du sommet de l'Eychauda, on voit apparaître des brèches (la brèche de l'Eychauda d'âge Eocène supérieur - Oligocène inférieur). Ces brèches chaotiques sont composées de divers éléments : schistes cristallins (micaschistes, gneiss, amphibolites), de quartzites, conglomérat "verrucano", dolomies, de radiolarites, de calcaires du jurassiques ou de calcschistes crétacés.

À l'est du sommet de l'Eychauda, affleure ensuite le flysch noir surmonté par un olistostrome (appelé aussi lentille exotique) dont la mise en place a enregistré les mouvements de nappes de charriages d'origine plus interne.

À l'ouest de la réserve, le sommet de la Condamine est couronné de dolomies jaunâtres, de schistes noirs et rouges qui ont été transportées par charriage.

Sur les flancs ouest et est du Rocher Jaune, on peut trouver des quartzites et des grès conglomératiques datant du trias. Le sommet du Rocher Jaune étant, lui, constitué de calcaires Jurassique.

La crête des Alpes, bordant la partie sud-est de la réserve est formée de quartzites et de grès du trias.

Dans le fond de Closis, on trouve des calcaires et dolomies du Trias.

Le fond du vallon de la réserve est constitué d'un mélange d'éboulis et de moraines.

Relations géométriques

L'empilement des nappes est le meilleur marqueur de la convergence lithosphérique, génératrice des reliefs.

A.2.4 Les habitats naturels et les espèces

a. L'état des connaissances et des données disponibles

Des études globales du couvert végétal concernent la région du Briançonnais : travaux de cartographies de la végétation à moyenne échelle menés par le Laboratoire d'Ecologie Alpine de l'Université de Grenoble (cartes de végétation de Gap au 1/ 200 000ème ou de Briançon 1/100 000ème, Gobert & al, 1966).

De plus, des études concernant la typologie et la productivité de certains alpages (études du CTGREFF-INERM, 1976) concernent le site.

Enfin, l'étude Akène de 1990 propose un document de synthèse établissant l'inventaire systématique de la flore et reprenant dans une description d'ensemble la caractérisation des entités végétales les plus représentatives du secteur. Il s'appuie sur trois démarches complémentaires :

- Compilation de la documentation bibliographique et cartographique disponible,
- Consultation de botanistes ou d'organismes compétents : Parc National des Écrins, Conservatoire botanique national alpin, association Arnica Montana, etc.
- Inventaire de terrain.

De la même façon, l'étude Akène de 1990 a réalisé une synthèse des connaissances sur la faune du site grâce à :

- Analyse de la bibliographie existante,
- Consultation d'organismes et de personnes compétentes en matière de Faune sauvage (ONCFS, ONF, DDAF, associations dont Arnica Montana et le Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés),
- Prospections et reconnaissances de terrain.

Ces données sont complétées par les données SIG du Conservatoire Botanique National Alpin saisies entre 1989 et 2004, et les données de la LPO-PACA recensées dans la base de données en ligne *Faune-paca.org*.

Faune-paca.org est un projet développé par la LPO PACA pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes de groupes taxonomiques divers, en vue d'en restituer les principaux éléments d'abord aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. Chacun est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble. L'élément central du projet est le site Internet <http://www.faune-paca.org>. Afin de garantir le sérieux du projet Faune-paca.org, un Comité de Validation des données a été constitué. Il a pour mission de repérer les données sortant de la normale et d'instruire leur validation.

Le tableau 7 présente l'analyse des données disponibles.

Objets inventoriés	Localisation	Auteurs	Date	Forme	Degré de fiabilité	Remarque
habitats naturels	RNR	Akène	1990	rapport	à mettre à jour	mise en correspondance avec typologie corine biotope
flore	RNR et environs	CBNA	1889 à 2004	bdd SIG	+++	données ponctuelles non exhaustives
lichens	RNR	Arnica montana in Akène	1990	rapport	++	liste à compléter
oiseaux	RNR et environs	LPO PACA	2003 à 2010	bdd SIG (faune-paca)	+++	données assez complètes
mammifères	RNR	Akène	1990	rapport	+++	observations et pas inventaire
mammifères	RNR	LPO PACA	2003 à 2010	bdd SIG (faune-paca)	+++	observations et pas inventaire
reptiles / amphibiens	RNR	Akène	1990	rapport	+++	observations et pas inventaire
reptiles / amphibiens	RNR	LPO PACA	2003 à 2010	bdd SIG (faune-paca)	+++	observations et pas inventaire
insectes	RNR	LPO PACA	2003 à 2010	bdd SIG (faune-paca)	+++	papillons uniquement, à compléter
habitats, faune, flore	périmètre plus large que la RNR	Site éligible PR005 Montbrison - Vallon des combes	1996	rapport	informations à confirmer pour la RNR	périmètre plus de 4 fois plus large que celui de la RNR
habitats, faune, flore	périmètre plus large que la RNR	ZNIEFF II 05-105-100 Massif de Montbrison Condamine - Vallon des Combes	2008	rapport	informations à confirmer pour la RNR	périmètre près de 7 fois plus large que celui de la RNR

Tableau 7 : Etat des données disponibles

Ces données seront à compléter durant la mise en œuvre du premier plan de gestion de la réserve, en particulier pour les groupes suivants :

- Flore et lichens : prospections complémentaires à mener,
- Mammifères : inventaire chiroptères et micromammifères à mener,
- Reptiles et amphibiens : inventaires à mener,
- Insectes : inventaires à mener sur tous les groupes (lépidoptères, orthoptères, odonates, etc.).

b. Les habitats naturels

L'étagement du couvert végétal

La végétation répond aux caractéristiques de relief et de climat. La forte amplitude altitudinale de la réserve des Partias (1 600 m à l'ubac du torrent de Sachas à 2 940 m à la cime de la Condamine) permet un étagement de la végétation typique (fig.7) :

- l'étagement débute avec le montagnard dont l'essence-type, dans le Briançonnais, est le pin sylvestre,
- le subalpin est avant tout l'étage forestier (pin à crochet, pin arole, et surtout mélèze qui a colonisé tous les espaces disponibles),
- l'étage alpin (pelouses, rocaillies et éboulis) couvre de vastes superficies.

L'étage montagnard

Mis à part l'étage collinéen, très limité en surface, c'est l'étage montagnard proprement dit qui occupe tous les fonds de vallée du Briançonnais et couvre toutes les basses pentes, jusqu'à l'altitude de 1500-1700 m.

On distingue dans le Montagnard deux sous-étages : un sous-étage inférieur où le Pin sylvestre est pur ; et un sous-étage supérieur où Pin à crochets et le Mélèze sont associés à cette essence et dominent bien souvent.

L'étage subalpin

L'étage subalpin forme, sur les pentes, une ceinture régulière entre celle de l'étage montagnard développé dans le bas des vallées et l'étage alpin qui couronne la plupart des sommets.

Ce sont essentiellement le Pin à crochets répandu surtout sur les sols les plus secs, en adret, et le Mélèze colonisateur des sols profonds surtout en ubac qui constituent les forêts de cet étage. Le Pin cembro, réfugié dans les ubacs les plus froids, ne joue qu'un rôle accessoire. Parmi les essences seul le cembro ne descend pratiquement pas au-dessous de 1600 m en ubac ; par contre, le Pin à crochets et Mélèze, atteignant aussi la limite supérieure altitudinale des arbres, arrivent à former des boisements naturels denses, situés remarquablement bas, descendant jusqu'à 1400 voire même 1200 m.

Cependant, la forêt n'est pas le seul aspect physionomique de l'étage subalpin du Briançonnais : si les cultures y sont impossibles, de larges surfaces sont couvertes d'éboulis, de landes, ou de vastes étendus pastorales gagnées sur la forêt au cours des siècles précédents.

Cette transformation a été par ailleurs facilitée par le fait que la forêt n'atteint pas, à proprement parler, la limite supérieure du Subalpin. Cet étage se termine, lorsqu'il n'a pas subi de transformations, par une bande

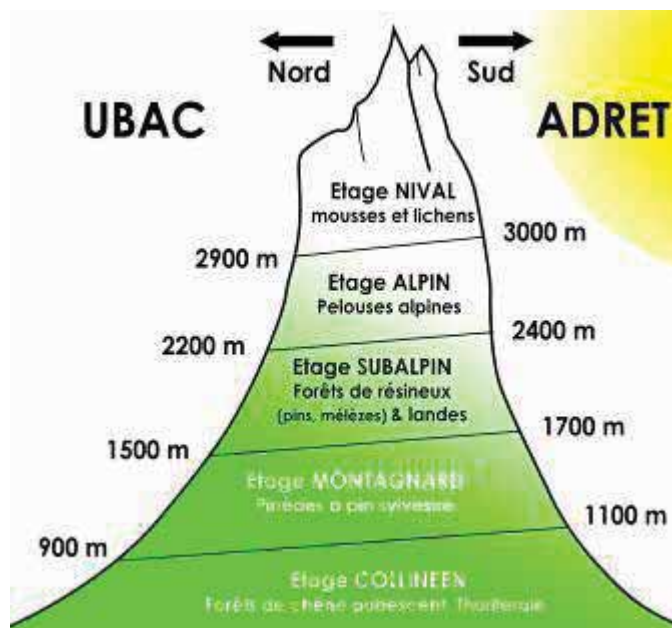


Figure 7 : Etagement de la végétation dans les Alpes de la région Briançonnaise.

Source : Aubert & al 2011

plus ou moins large où les arbres sont souvent isolés : la zone de combat. Or, cette zone, se prêtant particulièrement bien au pâturage a été, dans la plupart des cas, exploitée par l'homme qui l'a transformée plus ou moins profondément en un paysage de pelouses et de landes dans les cas plus défavorables pour le pâturage.

L'étage alpin

L'étage alpin coiffe pratiquement toutes les lignes des hautes crêtes du Briançonnais. Les sommets étant principalement formés d'un substrat calcaire triasique, ce qui explique d'une part la prédominance des formations alpines calcicoles dont pelouses, rocailles, éboulis, combes à neige, crêtes ventées, rochers et falaises.

La réserve naturelle des Partias se trouve essentiellement dans les **étages subalpin et alpin**, en limite du montagnard supérieur.

Description des habitats naturels

L'importante variété de la flore du site s'explique à la fois par :

- la complexité de la structure géomorphologique (zones d'érosion, anciennes moraines, éboulis de divers calibres, escarpements rocheux, cônes d'accumulation, etc.),
- l'importante diversité des roches affleurantes (schistes cristallins, grès micassés, grès quartzitiques, argiles, quartzites, schistes gréseux, brèches calcaires, calcaires, massifs, marnes, gypses et cargneules, etc.).
- les innombrables variations climatiques et microclimatiques induites par la topographie (crêtes ventées, combes à neige, dépressions humides, pentes sèches...) et l'altitude (qui définit un étagement altitudinal de la végétation).

L'ensemble de ces facteurs et leur combinaison multiplient d'autant les conditions écologiques d'un endroit à l'autre et conduisent à une diversité de milieux très différents, caractérisés chacun par une flore spécifique.

La cartographie des habitats naturels est tirée de la carte des unités de végétation réalisée par Akène en 1990 (Carte 12 : Habitats naturels de la réserve naturelle des Partias). Une correspondance avec la nomenclature Corine Biotope a été établie. Cette carte reste à approfondir et mettre à jour.

22 habitats naturels ont été répertoriés sur la réserve naturelle des Partias (tab.8). Parmi ceux-ci, 14 sont d'intérêt communautaire et 2 d'intérêt prioritaire.

<i>intitulé Corine biotope</i>	<i>Directive habitat</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>intitulé Natura 2000</i>	<i>surface (ha)</i>	<i>représentation (%)</i>
Milieux humides et aquatiques					
22.1 Eaux douces	-	-	-	0,23	0,03%
54.23 Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>	communautaire	7230	Tourbières basses alcalines	8,95	1,28%
Pelouses, landes et prairies					
31.42 Landes à Rhododendron	communautaire	4060	Landes alpines et boréales	5,98	0,85%
35.12 Pelouses à <i>Agrostis-Festuca</i>	prioritaire (?)	6230 (?)	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	24,53	3,50%
36.111 Groupements des combes à neige alpines acides	communautaire	6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	3,42	0,49%
36.122 Groupements des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers	communautaire	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	36,16	5,16%
36.31 Gazons à Nard raide et groupements apparentés	prioritaire (?)	6230 (?)	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	79,98	11,42%
36.313 Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins	-	-	-	10,51	1,50%
36.33 Pelouses siliceuses thermophiles subalpines	-	-	-	inclus dans 36.31	
36.342 Pelouses à <i>Festuca halleri</i>	communautaire	6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	5,36	0,77%
36.4 Pelouses calcicoles alpines et subalpines	communautaire	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	46,65	6,66%
36.41 Pelouses à laîche ferrugineuse et groupements apparentés	communautaire			60,15	8,59%
36.42 Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i>	communautaire			31,32	4,47%
36.43 Pelouses en gradins à Sesslerie	communautaire			24,18	3,45%
37.88 Communautés alpines à Patience	-	-	-	2,71	0,39%
38.3 Prairies de fauche de montagne	communautaire	6520	Prairies de fauche de montagne	0	0,00%
Milieux forestiers					
42.3 Forêts de Mélèzes et d'Arolles	communautaire	9420	Forêts alpines à mélèzes et Pinus cembra	119,81	17,11%
42.313 Forêts de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron ferrugineux	communautaire			63,08	9,01%
Milieux rocheux					
61.11 Eboulis siliceux alpins à <i>Oxyria digyna</i>	communautaire	8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	137,87	19,69%
61.2 Eboulis calcaires alpiens	communautaire	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (<i>calcschistes</i>) des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)		
62.15 Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	communautaire	8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	39,34	5,62%
62.211 Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	communautaire	8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses		
Total				700,23	100%

Tableau 8 : Habitats naturels de la réserve naturelle des Partias d'après la typologie CORINE-biotopie (Source : CTGREFF-INERM, 1976 / LPO PACA-CBNA)

Les habitats agro-pastoraux sont les plus représentés avec pratiquement la moitié de la surface totale de la réserve naturelle (fig.8) : 47 % de pelouses toutes catégories confondues (acidiphiles, calcicoles, combes à neige, etc).

L'autre moitié de la surface est partagée par deux grands types de milieux : la forêt et les landes (27%) et les falaises et éboulis (25%).

Les tourbières basses sont très peu représentées en surface. Cet habitat est localisé dans le ravin Méliovin et forme un ensemble de petites zones humides.

Les prairies de fauches se trouvent en dehors du périmètre de la réserve naturelle des Partias. Elles ne sont donc pas prises en compte dans la répartition surfacique. Cependant, étant donné l'intérêt patrimonial fort de cet habitat et sa situation géographique en lien direct avec la réserve, il est inclus dans le plan de gestion.

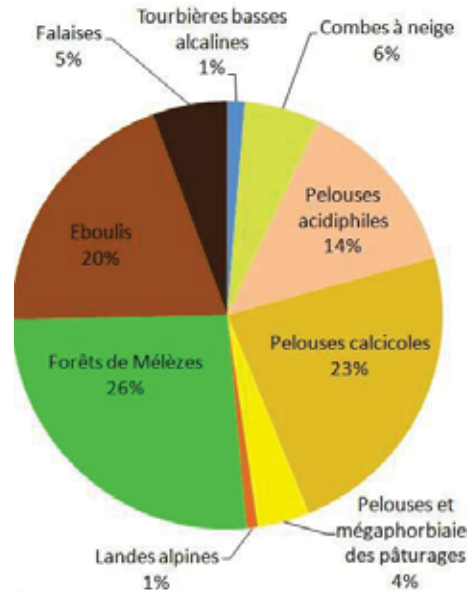


Figure 8 : Répartition surfacique des grands types d'habitats naturels (total = 700 ha)

Les zones humides

54.23 - Tourbières basses à *Carex davalliana* (UE 7230)

Le bas-marais alcalin à Laïche de Davall est le groupement classique des bas-marais de l'étage subalpin sur substratum calcaire. Il se développe dans les replats de fond de vallée et le long des ruisseaux. Les espèces caractéristiques sont la laïche de Davall (*Carex davalliana*), un des rares *Carex* dioïques, c'est à dire à pieds mâles femelles séparés), la Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*), le Jonc des Alpes (*Juncus alpinoarticulatus*), la Laïche faux-panic (*Carex panicea*), le Scirpe en touffe (*Trichophorum caespitosum*), la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*), ainsi que des espèces plus colorées comme la Primevère farineuse (*Primula farinosa*), la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), la Bartsie des Alpes (*Bartsia alpina*), la Tofieldie des marais (*Tofieldia calyculata*), etc. On retrouve aussi des espèces des autres milieux humides ainsi que de nombreuses mousses.

Les pelouses

- Communauté des combes à neige

36.111 - Groupements des combes à neige alpines acides (UE 6150)

36.122 - Groupements des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers (UE 6170)

Ces formations sont typiques des combes à neige situées au fond des petites cuvettes longuement enneigées et à sols hydromorphes (fréquente saturation en eau). Les principales espèces qui s'y trouvent sont très spécialisées et constantes, tel le Saule herbacé (*Salix herbacea*), caractéristique du 36.111, le Saule réticulé (*Salix reticulata*) ou le Saule à feuilles tronquées (*Salix retusa*), pour le 36.122, espèces sous arbustive qui peuvent constituer un tapis presque continu.

- Pelouses alpines et subalpines acidiphiles

36.31 - Gazons à Nard raide et groupements apparentés (UE 6230 ?)

Cette pelouse rase est favorisée par le pâturage. Elle est reconnaissable aux petites touffes très nombreuses et denses du nard. Il s'agit d'une pelouse de l'étage subalpin qui préfère les sols acides et à disponibilité moyenne en eau (mésophile). Ses espèces caractéristiques sont le nard raide (*Nardus stricta*), la laïche toujours verte (*Carex sempervirens*), la Véronique d'Allioni (*Veronica allionii*), la gentiane de Koch (*Gentiana acaulis*), le fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*), la potentille à grandes fleurs (*Potentilla grandiflora*), le pied-de-chat (*Antennaria dioica*), la luzule penchée (*Luzula nutans*), la centaurée uniflore (*Centaurea uniflora*), l'arnica (*Arnica montana*), l'oeillet négligé (*Dianthus neglectus*), la gentiane champêtre (*Gentianella campestris*), les nigritelles (*Nigritella* sp), la violette à

éperon (*Viola calcarata*), etc.

Le statut prioritaire de cet habitat est à confirmer, les habitats dégradés en conséquence d'un surpâturage étant à exclure du *Nardus* riche en espèces.

36.313 - Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins

Elles constituent une transition entre les prairies siliceuses et les groupements des combes à neige, qu'elles encerclent souvent.

36.33 - Pelouses siliceuses thermophiles subalpines

Les Pelouses xérophiles à *Carex sempervirens*, *Festuca ovina* et *Centaurea uniflora* constituent une transition entre pelouses du *Festucion variaie* (36.33) et la nardaie (36.31).

36.342 - Pelouses à *Festuca halleri* (UE 6150)

Sur silice, aux étages subalpin supérieur et alpin, on rencontre une pelouse à végétation ouverte, souvent sur les pentes des buttes dont l'espèce caractéristique est la fétuque de Haller (*Festuca halleri*).

- *Pelouses alpines et subalpines calcicoles*

36.41 - Pelouses à laîche ferrugineuse et groupements apparentés (UE 6170)

Ces pelouses calcicoles d'altitude sont présentes sur des pentes plutôt faibles. Elles se trouvent principalement aux expositions fraîches et ombragées, généralement associées à un enneigement prolongé, voire aux expositions chaudes dans des dépressions et combes.

36.42 - Pelouses des crêtes à *Elyna* (UE 6170)

Ce type de pelouses se rencontre principalement à l'étage alpin. Elles sont installées sur de petites surfaces de bombements et croupes, sur les crêtes froides et venteuses, soumises à des conditions climatiques rudes et contrastées. Cet habitat primaire est présent en France uniquement dans les Alpes et les Pyrénées. L'espèce caractéristique est l'Elyne queue de souris (*Elyna myosuroides*) qui forme des touffes drues à aspect de brosse.

36.43 - Pelouses en gradins à Soslérie (UE 6170)

Ce groupement se développe sur les adrets à la limite des étages subalpin et alpin, sur des croupes et des pentes raides où les perturbations sont fortes (solifluxion, cryoturbation). Cette pelouse rase et plutôt ouverte est dominée par la Soslérie bleutée (*Sesleria caerulea*). La soslérie, par ses touffes denses caractéristiques, structure la pente en gradins et permet aux autres espèces de se développer.

Les pelouses et mégaphorbiaies des pâturages

35.12 - Pelouses à *Agrostis-Festuca* (UE 6230 ?)

Ces pelouses à *Festuca nigrescens* et *Agrostis capillaris* affiliées au nardaies sont typiques de l'exploitation pastorale des alpages. Cet habitat est largement répandue, sans caractère de rareté ni de régression. Le statut prioritaire de cet habitat est à confirmer, ces pelouses pouvant renvoyer à des milieux eutrophes fortement pâturés témoignant donc d'une dégradation, à rattacher au *Poion alpinae*.

37.88 - Communautés alpines à Patience

Mégaphorbiaies alpines et subalpines nitrophiles caractéristiques du voisinage du bétail et des reposoirs, avec *Rumex alpinus*, *Cirsium spinosissimum*, *Peucedanum ostruthium*.

Les prairies de fauche de montagne

38.3 - Prairies de fauche de montagne (UA 6520)

Ces prés de fauche se localisent aux étages montagnard supérieur et subalpin. Cet habitat revêt une structure typique de prairie à biomasse élevée et dense avec une formation herbacée principalement composée de graminées (*Trisetum flavescens*, *Dactylis glomerata*), mais aussi de Dicotylédones qui lui confèrent un aspect très coloré en période de floraison (Trolle d'Europe (*Trollius europeus*), Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*)...). Cet habitat offre une diversité floristique importante et un

habitat favorable aux insectes (papillons, orthoptères). Cet habitat à haute valeur patrimoniale est menacé par l'abandon de la fauche ou le remplacement par du pâturage et par l'adoption de pratiques plus intensives (fauche ou pâturage trop précoce) qui modifient la qualité floristique des prairies.

Les landes

31.42 - Landes à Rhododendron (UE 4060)

Ces landes sont une formation arbustive d'ubac aux étages subalpin et alpin inférieur, sur sols acides et filtrants, riches en débris végétaux et en humus. Elles s'installent sur des pentes moyennes à fortes, aux expositions froides et colonisent des pierrailles, éboulis et pelouses. Cet habitat exige une abondante couverture neigeuse tout au long de l'hiver ainsi qu'un déneigement assez tardif en début de saison, protégeant ainsi le Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*), très sensibles aux froids printaniers. La végétation comporte deux strates : une strate ligneuse assez haute (de 40 à 80 cm) dominée par le Rhododendron et les Airelles, et une strate herbacée où dominent des graminées à feuilles étroites. C'est le domaine de reproduction privilégié du Tétraz lyre.

La forêt

42.3 - Forêts de Mélèzes et d'Arolles

42.313 - Forêts de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron ferrugineux (UE 9420)

Ces forêts se développent à l'étage subalpin, sur des pentes moyennes à fortes, à des expositions froides, généralement sur des roches mères acides. Le mélèze est une espèce pionnière, plus exigeante en lumière et dont les graines se disséminent facilement. Il est remplacé progressivement par le Pin cembro qui présente une phase de maturité du peuplement.

Les éboulis et falaises

61.11 - Eboulis siliceux alpins à *Oxyria digyna* (UE8110)

61.2 - Eboulis calcaires alpiens (8120)

Ces éboulis sont recouverts d'une végétation herbacée avec un faible recouvrement (le plus souvent inférieur à 10 %) et présentant une variabilité des communautés végétales en fonction de l'altitude et de la granulométrie. Ces milieux concentrent les espèces endémiques, en particulier les éboulis calcaires.

Les espèces caractéristiques des éboulis siliceux à gros blocs sont notamment l'Oseille à deux styles (*Oxyria digyna*), des fougères (*Polystichum lonchitis*), la Fétuque violette (*Festuca violacea*) et le Chrysanthème des Alpes (*Leucanthemopsis alpina*).

Celles des éboulis calcaires grossiers sont la violette du mont Cenis (*Viola cenisia*), le Céraiste à larges feuilles (*Cerastium latifolium*), le Silène prostré (*Silene vulgaris subsp. prostrata*), la Campanule alpestre (*Campanula alpestris*), l'Astragale austral (*Astragalus australis*). C'est dans ce groupement que l'on peut rencontrer la Bérardie (*Berardia subacaulis*), espèce orophile relique de la flore tertiaire protégée au niveau national.

62.15 Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes (8210)

62.211 Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes (8220)

Ces habitats concernent les communautés végétales installées au sein d'étroites fissures dans les parois calcaires ou siliceuses subverticales, à toutes expositions. Ces parois sont dépourvues en permanence de neige et sont soumises à de fortes variations thermiques annuelles et journalières. La végétation présente un recouvrement faible, généralement inférieur à 5 ou 10 % et limité aux fissures.

Les espèces caractéristiques des falaises calcaires sont la Potentille à tige courte (*Potentilla caulescens*), la Saxifrage bleue (*Saxifraga caesia*), le Drave des Pyrénées (*Petrocallis pyrenaica*).

Celles des falaises siliceuses sont l'Androsace de Vandelli (*Androsace vandellii*, espèce protégée à rechercher), la Primevère hérissée (*Primula hirsuta*), la Saxifrage tronquée (*Saxifraga retusa*).

Les abords du lac des Partias pourraient potentiellement abriter des habitats d'intérêt des eaux dormantes - sous réserve d'une bonne gestion du phénomène d'eutrophisation par les déjections des troupeaux et du piétinement tels que :

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (3140 – 22.12 x 22.44)

Ces communautés se développent dans des lacs à eaux pauvres à moyennement riches en nutriments sous climat froid. Certains de ces lacs peuvent être partiellement ou totalement asséchés en période estivale.

Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels

L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels (tab.9) se base sur des critères tels que le statut patrimonial, le statut de rareté au niveau local et le statut de vulnérabilité (fragilité intrinsèque et menace). La grille de pondération de ces différents critères est donnée en annexe du plan de gestion.

Code Corine	intitulé Corine biotope	Directive habitat	Déterminant ZNIEFF PACA	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Milieux humides et aquatiques								
22.1	Eaux douces	-	-	0	-	-	0	C
54.23	Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>	communautaire	remarquable	2	2	2	6	A
Pelouses, landes et prairies								
31.42	Landes à Rhododendron	communautaire	-	1	0	0	1	C
35.12	Pelouses à <i>Agrostis-Festuca</i>	prioritaire (?)	-	3	0	1	4	B
36.111	Groupements des combes à neige alpines acides	communautaire	-	0	1	0	1	C
36.122	Groupements des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers	communautaire	-	0	1	0	1	C
36.31	Gazons à Nard raide et groupements apparentés	prioritaire (?)	-	3	0	1	4	B
36.313	Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins	-	-	0	1	0	1	C
36.33	Pelouses siliceuses thermophiles subalpines	-	-	0	1	0	1	C
36.342	Pelouses à <i>Festuca halleri</i>	communautaire	-	0	1	0	1	C
36.4	Pelouses calcicoles alpines et subalpines	communautaire	-	1	0	0	1	C
36.41	Pelouses à Laîche ferrugineuse et groupements apparentés	communautaire	remarquable	2	0	0	2	C
36.42	Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i>	communautaire	-	2	2	1	5	B
36.43	Pelouses en gradins à Sésalier	communautaire	remarquable	2	2	1	5	B
37.88	Communautés alpines à Patience	-	-	1	1	0	2	C
38.3	Prairies de fauche de montagne	communautaire	remarquable	2	1	3	6	A
Milieux forestiers								
42.3	Forêts de Mélèzes et d'Arolles	communautaire	-	1	0	0	1	C
42.313	Forêts de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron ferrugineux	communautaire	-	1	0	0	1	C
Milieux rocheux								
61.11	Eboulis siliceux alpins à <i>Oxyria digyna</i>	communautaire	-	2	0	0	2	C
61.2	Eboulis calcaires alpiens	communautaire	-	3	0	0	3	C
62.15	Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	communautaire	remarquable	2	0	0	2	C
62.211	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	communautaire	remarquable	2	0	0	2	C

Tableau 9 : Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Habitats à forte valeur patrimoniale - classe de valeur A

Les bas-marais à *Carex davalliana*, qui occupent une surface restreinte, sont très sensibles à toute modification ou perturbation pouvant les affecter (pollution, piétinement, érosion, etc.). L'aire de distribution de cet habitat est vaste mais il se concentre préférentiellement dans les régions calcaires, en plaine comme en montagne (Jura, Alpes, Pyrénées ou Bassin parisien). Cet habitat compte aujourd'hui parmi les plus menacés de notre territoire. Il a déjà connu une très forte régression en raison du développement d'un certain nombre d'activités anthropiques, et ce malgré son immense valeur patrimoniale, mais aussi fonctionnelle. Les communautés des bas-marais alcalins abritent en effet une multitude d'espèces, animales et végétales, spécialisées, dont certaines sont très étroitement dépendantes de ces milieux pour survivre et

dont beaucoup sont aujourd'hui rares, menacées et/ou protégées au niveau national ou européen.

Les prairies de fauches de montagne, aujourd'hui en régression partout, ont longtemps occupé des surfaces importantes pour la production de fourrage dans les montagnes françaises (Alpes, Pyrénées, Jura, Vosges, Massif central). Leur aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée est presque toujours associé en conditions mésotrophes à une forte diversité d'hémicryptophytes et de géophytes, et à une abondante floraison de dicotylédones diverses. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est dépendant du maintien de pratiques de fauches régulières et retardées et d'une fertilisation limitée.

Habitats à valeur patrimoniale modérée - classe de valeur B

Les gazons à Nard raide et groupements apparentés (les pelouses à *Agrostis-Festuca* sont affiliées au nardaies) sont des habitats sans caractère de rareté ni de régression, représentatif de l'exploitation pastorale des alpages. Leur patrimonialité vient d'une diversité floristique notable pour les types non surpâturés, induisant un net intérêt physiognomique saisonnier (richesse des coloris en période de floraison optimale). Cet habitat est susceptible d'abriter des stations d'Orchidées (*Nigritella corneliana*), d'espèce rare ou à cueillette réglementée.

Les pelouses des crêtes ventées à *Elyna* sont des pelouses arctico-alpines relativement fragiles du fait de l'intensité de l'érosion éolienne pouvant évoluer de façon régressive vers des pelouses en gradins. Elles constituent des îlots refuges d'espèces d'origine boréalo-arctiques dont l'Elyne fausse queue de souris est un exemple représentatif.

Les pelouses en gradins à Sesslerie sont des habitats à composition floristique riche et diversifiée, pouvant abriter, au-delà de certaines espèces à cueillette réglementée (dont l'Edelweiss), divers taxons rares. Les adrets en pente forte sont favorables à la nidification et à l'élevage des jeunes de la Bartavelle.

Les facteurs limitant et la fonctionnalité des habitats

- La dynamique passée

Pour comprendre la dynamique de la végétation actuelle et imaginer les paysages de demain, il est indispensable de reconstituer la dynamique passée.

L'histoire de l'exploitation rurale des Alpes du Sud peut être divisée en trois périodes (Ozenda, 1981) :

1. Jusque vers le milieu du 19^e siècle, la région a connu une surpopulation et une surexploitation qui amenaient les cultures jusqu'à 1 900 m d'altitude. La surexploitation pastorale, dans l'étage subalpin notamment, a entraîné comme partout dans les Alpes un abaissement des limites de la forêt.
2. A partir de 1850 environ, l'exode rural et la régression démographique ont laissé vacants beaucoup de terres dont une partie ont pu être rachetées par l'Etat et servir à un effort massif de restauration des sols et de reboisement (plantations de Pin noir notamment).
3. A partir de 1950 environ, l'abandon rural semble en partie stabilisé.

Le site de la réserve naturelle des Partias a pu conserver des habitats naturels ou semi-naturels. Les espaces de haute montagne (éboulis et falaises), relativement inaccessibles, sont les espaces les plus naturels sur lesquels l'homme est peu ou pas intervenu. Les espaces plus en aval (pelouses, prairies et forêt) sont qualifiés de semi-naturels car ils ont été partiellement transformés par l'homme qui les a progressivement façonnés par des déboisements et le pâturage essentiellement. Dans ce système semi-naturel qui n'a pas subi de perturbation récente et sur lequel les mêmes pratiques sylvo-pastorales (pastoralisme et sylviculture), se maintiennent depuis de nombreuses années, les biotopes ont eu plusieurs siècles pour s'adapter, ce qui permet d'observer une relative stabilité des conditions écologiques.

Ainsi, le mélèze s'est formé suite à l'abandon du pâturage sur les terrains les moins favorables depuis environ 200 ans, tandis que sur les secteurs encore facilement pâturés, les pelouses et prairies se sont maintenues.

- La dynamique de végétation

La dynamique de la végétation correspond aux différentes formations (pelouses, landes, forêts) qui se

succèdent sur un sol nu et qui aboutissent à un stade forestier qui est différent selon l'altitude, l'exposition, la roche mère, etc.

Comme en témoigne l'histoire du site, la dynamique de végétation des Partias suite à l'abandon du pâturage est une évolution des milieux ouverts vers un mélézin. Le mélèze est une espèce continentale qui nécessite une bonne alimentation hydrique et qui, comme l'épicéa, est rare dans les adrets du Briançonnais, surtout sur calcaire. L'abondance du mélèze dans les ubacs s'explique avant tout par l'activité anthropique qui a favorisé cette essence ne supportant pas la compétition pour la lumière et nécessitant donc des milieux ouverts pour sa régénération (Pache et al. 1996).

Le mélézin en place est encore jeune et, si aucune intervention humaine ou autre perturbation n'intervient, il continuera à évoluer vers un écosystème en équilibre conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques (liés au sol) : le climax.

L'essentiel de la réserve se situe dans le subalpin occupé par la **série de végétation du Pin cembro et du Mélèze**. Le mélézin est dominant, le cembro plus rare et une sous-série à Pin à crochets peut s'y développer.

Une dynamique naturelle sans intervention de l'homme conduirait à la disparition du mélézin, sans qu'il soit possible de proposer une échelle de temps (fig.9). Le climax serait probablement une cembraie à mélèze dans le subalpin et une sapinière dans le montagnard supérieur. Le mélèze resterait toutefois présent dans ses milieux favorisés qui sont les zones d'avalanches et d'érosions régulièrement rajeunies.

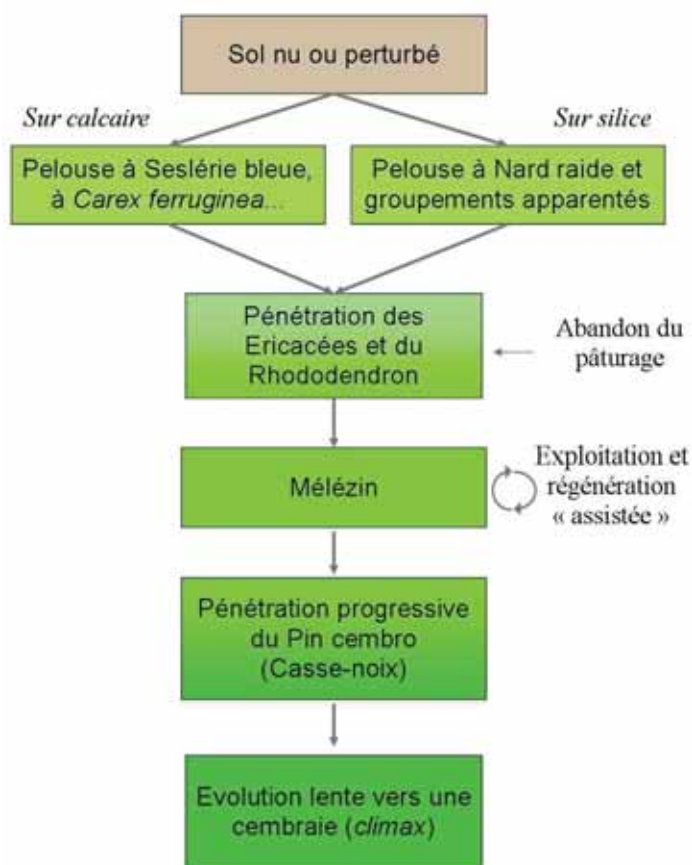


Figure 9 : Schéma simplifié de la succession de la végétation en mélézin

(d'après Cahiers d'habitats, Tome 1 - Habitats forestiers – 9420, Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*)

Dans la réserve naturelle des Partias, le Pin cembro est présent à l'état très disséminé dans le mélézin du Bois d'Aval, où il se trouve en "position refuge" dans des barres rocheuses. Cette situation résulte sans doute de son élimination passée du mélézin proprement dit, en raison des activités de pastoralisme en sous bois. Cette espèce au dynamisme et à la croissance particulièrement lente est de ce fait très sensible à toutes atteintes et reconquiert très lentement et très difficilement le terrain perdu (le Pin cembro ne commence semble-t-il à produire des graines qu'à partir de l'âge de 50 ans et sa fructification semble régulière et abondante en suivant une périodicité d'environ 8 à 12 ans).

En effet, alors que la dynamique devrait aboutir majoritairement à la mise en place de forêts de pin cembro,

le Briançonnais se caractérise par un « blocage » fréquent au niveau du mélèzin qui couvre de très grandes surfaces, la cembraie étant rare et fragmentaire (la plus belle étant située au bois des Ayes). Cette situation peut s'expliquer par l'action humaine qui a toujours favorisé le mélèze pour son bois imputrescible et son sous-bois clair favorable au pâturage bovin. Cela pourrait aussi expliquer le fait que le mélèze colonise fréquemment les ubacs de l'étage montagnard. Une autre explication impliquerait le changement climatique survenu depuis la déforestation des cembraies, lequel freinerait le retour du pin cembro, notamment à cause d'une aridité estivale plus prononcée (Cadel 1980, Cadel & al 1963, Cadel & al 1964, Cadel & al 1965).

L'état de conservation des habitats

A partir des données bibliographiques disponibles, l'état de conservation des habitats naturels ne peut pas être évalué (données peu précises). Des études et suivis devront être mis en place durant ce premier plan de gestion afin de mesurer cet état de conservation.

Synthèse sur les habitats

Sur les 22 habitats naturels recensés dans la réserve naturelle,

- 2 sont des habitats à forte valeur patrimoniale (classe de valeur A) :
 - o les tourbières basses à *Carex davalliana* (54.23 ; UE 7230),
 - o les prairies de fauche de montagne (38.3 : UE 6520),
- 4 sont des habitats à valeur patrimoniale modérée (classe de valeur B) :
 - o les gazons à Nard raide et groupements apparentés (36.31 ; UE 6230 ?),
 - o les pelouses à *Agrostis-Festuca* (35.12 ; UE 6230 ?) affiliées au nardaies,
 - o les pelouses des crêtes à *Elyna* (36.42 ; UE 6170),
 - o les pelouses en gradins à Sesslerie (36.43 ; UE 6170).

Ces habitats sont décrits précisément dans des fiches synthétiques portées en annexe.

c. Les espèces animales et végétales

Le nombre d'espèces animales et végétales recensées dans la réserve naturelle des Partias sera à compléter pour certains groupes. Néanmoins, l'état actuel des connaissances permet de dresser un premier bilan avec plusieurs espèces rares ou protégées recensées (tab.10).

Groupe taxonomique	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces d'intérêt communautaire (DO1, DH2 et 4)	Nombre d'espèces rares / menacées
flore	398	2	1	45 livre rouge PACA 8 livre rouge Nat. Tome II
lichens	14	0	0	0
oiseaux	98 (dont 12 à confirmer)	84	12	14 vulnérables, en danger ou quasi menacées LR France
mammifères	25	6	5	2 quasi menacé LR mondial, 1 inscrite LR national
reptiles	3	3	1	0
amphibiens	2	2	0	0
insectes	17 (dont 7 à confirmer)	6	6	2 en danger et 4 vulnérables LR France

Tableau 10 : Nombre d'espèces inventoriées par groupe taxonomique

Les espèces végétales

- Description des espèces végétales

La liste établie révèle la présence d'au moins 398 espèces végétales : 385 espèces de phanérogames (angiospermes et gymnospermes), 13 espèces de ptéridophytes (fougères, prêles, lycopodes). **La liste complète est portée en annexe du plan de gestion.**

Cette liste d'inventaire ainsi dressée ne prétend pas à l'exhaustivité, cependant elle donne déjà une idée de la richesse floristique du site.

Les 398 espèces de plantes vasculaires recensées se répartissent en 66 familles.

Certaines familles ou groupes botaniques d'ordre supérieur sont plus particulièrement représentées dans la flore du site

- par le nombre d'espèces leur appartenant.
- par leur prépondérance dans la physionomie des différents milieux présents (rochers, éboulis, pelouses et pâturages, zones humides, landes, boisements, etc...).

Ce sont en particulier :

- 19 espèces de Cypéracées, dont 12 espèces de Laïches (genre *Carex*), 2 Linaigrettes (genre *Eriophorum*) et 2 Scirpes (genre *Trichophorum*). La plupart des représentants de cette famille sont liés aux zones humides : marais, tourbières bords de ruisseaux.
- 17 espèces de graminées, famille nettement dominante dans les formations herbacées : pelouses et pâturages.
- 4 espèces d'Ericacées (Myrtille, Airelle rouge, Airelle des marais à petites feuilles, Rhododendron ferrugineux), familles caractérisant les landes basses, des étages montagnard et subalpin.
- 11 espèces de Saules, espèces caractéristiques des milieux de combe à neige et des milieux humides : bords de ruisseaux et sources, et fourrés arbustifs d'ubac.
- 10 espèces de Saxifragacées (Saxifrages) et 8 espèces de Crassulacées (6 espèces d'Orpins et 2 Joubarbes), plantes typiques des milieux rocheux : éboulis, rochers et falaises.
- 13 espèces de ptéridophytes (groupe des Fougères et plantes apparentées).
- 3 espèces de Pins : Pin cembro, Pin à crochets et Pin sylvestre, arbres qui restent cependant à l'état disséminé au sein des boisements de Mélèzes.
- 7 espèces de Primulacées (Primevères, Androsaces, Soldanelle des Alpes), 6 espèces de Gentianes, 4 espèces de Pédiculaires, 5 espèces de Campanules et 4 espèces de Raiponces, genres dont la plupart des représentants sont typiques à la flore des montagnes eurasiatiques.
- 18 espèces de Fabacées (dont 3 Astragales, 3 Lotiers et 7 Trèfles), -27-espèces de Rosacées (dont 6 Potentilles), 17 espèces de Renonculacées (dont 3 Pulsatiles et 5 Renoncles), 4 espèces d'Œillets, 5 espèces de Véroniques. 39 espèces d'Astéracées (Asters, Centaurées, Arnica, Épervières, Edelweiss...), 2 espèces de Liliacées et 7 espèces d'Orchidées : familles caractérisées par des plantes à fleurs généralement colorées ou spectaculaires.

Parmi les 398 espèces végétales répertoriées, **2 espèces sont protégées au niveau national** (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire). Il est interdit de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de ces espèces. Ce sont :

- *Trichophorum pumilum* : le **Scirpe nain** ou Scirpe alpin ou Souchet des Alpes, plante minuscule qui se rencontre dans les pelouses humides et les marécages où elle est toutefois peu commune. En l'état actuel des connaissances, la localisation de cette espèce protégée sur la réserve naturelle est à préciser. Cette donnée provient d'un relevé simple de M. Jean-Charles VILLARET en 1990 (données du CBNA), noté en « partie inférieure du Ravin Mélinin, près du pt coté 2179, zones humides ».

- *Aquilegia alpina* : l'**Ancolie des Alpes**, belle plante d'altitude qui se rencontre dans les pâturages et bois de la région alpine. Assez courante dans les Hautes-Alpes mais protégée au niveau national car menacée par la cueillette de quelques promeneurs insouciantes, en raison de ses grandes fleurs d'un bleu profond. Par ailleurs, il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte (Dir. Habitat annexe 4). Sa localisation est bien connue et a été pointée au GPS.



Figure 10 : Ancolie des Alpes
© Olivier Tourillon

47 espèces (dont les 2 espèces protégées) sont inscrites **au livre rouge national** (Livre rouge de la flore menacée de France, tome 2, espèces à surveiller) **et/ou régional** (Livre rouge PACA), dont notamment :

Des espèces d'éboulis, endémiques des Alpes occidentales :

- La Campanule alpestre ou Campanule d'Allionii (*Campanula alpestris*) préfère les éboulis calcaires fins et surtout marneux de l'étage alpin inférieur et du subalpin.
- La Violette du Mont Cenis (*Viola cenisia*) égaie de ses fleurs d'un violet profond les éboulis calcaires mobiles situés à haute altitude où elle demeure toujours rare et localisée.

Des espèces liées aux bas marais et zones marécageuses qui, au même titre que les éboulis, sont particulièrement bien représentés sur le site (notamment dans le vallon de Mélivrin au pied de l'Eychauda et du Col de Serre Chevalier) recèlent plusieurs espèces végétales, menacées ou particulièrement intéressantes :

- Des espèces arctico-alpines à répartition holartique ou euro-sibérienne. Ces plantes ont été "charriées" jusqu'en Europe et dans les Alpes depuis les régions arctiques ou subarctiques au moment des grandes glaciations du Quaternaire.
- La Grassette des Alpes (*Pinguicula alpina*), plante eurosibérienne aux fleurs blanches.

Des espèces d'affinités steppiques inféodées aux pelouses sèches, en particulier :

- L'Astragale du Danemark (*Astragalus danicus*), espèce circumarctique des pelouses sèches des étages montagnard et subalpin.

Des espèces fréquentant les rocaillies et zones rocheuses de haute altitude, notamment :

- L'Alysson alpestre (*Alyssum alpestre*), plante naine des rocaillies et pelouses sèches calcicoles d'altitude.
- La Saxifrage bleuâtre (*Saxifraga caesia*), plante rare des rochers et rocaillies calcaires compactes de l'étage alpin des Alpes et des Pyrénées.

Enfin, tout un lot d'espèces particulières à divers titres :

- La Primevère à feuilles larges (*Primula latifolia*), jolie plante saxicole des Alpes et des Pyrénées centrales à fleurs rouge foncé violacé, qui pousse dans les fissures des rochers siliceux et les pelouses rocheuses, où sa découverte est toujours occasionnelle.
- L'Oeillet négligé (*Dianthus pavonius*), espèce peu fréquente des pelouses acidophiles des étages subalpin et alpin des Alpes méridionales et des Pyrénées orientales.
- La Campanette (*Bulbocodium vernum*) plante typique des pâturages encore assez bien représentée dans les Alpes internes.
- La Nigritelle rouge (*Nigritella corneliana*), espèce rare présente en France uniquement dans les Alpes méridionales.
- Les Pédiculaires (genre *Pedicularis*) dont la plupart des représentants sont typiques à la flore des montagnes eurasiatiques.

D'autres espèces, sans statut particulier apparaissent particulièrement remarquables à des titres divers (espèces rares, peu fréquentes ou localisées, espèces à répartition géographique restreinte ou encore espèces typiques bien représentatives de la flore du site ou de la région), par exemple :

- L'Achillée naine (*Achillea nana*), est liée aux éboulis fins de l'étage alpin. Relativement indifférente à la nature du substrat, elle marque toutefois une préférence pour les éboulis siliceux.
- L'Adénostyle à feuilles tomenteuses (*Cacalia leucophylla*) habite les éboulis siliceux au subalpin supérieur et à l'alpin.
- La plupart des espèces de Laîches (genre *Carex*) recensées sur le site, dont 8 espèces sur les 12 signalées sont présentes dans les milieux humides.
- La Primevère farineuse (*Primula farinosa*), plante circumboréale.
- La Pulsatille des montagnes (*Pulsatilla montana*), espèce d'Europe centrale et orientale atteignant probablement sa limite occidentale dans les Alpes internes françaises, où elle demeure localisée.
- L'Anémone du Mont baldo (*Anemone baldensis*), espèce alpine-balkanique fréquentant les éboulis calcaires et les pelouses ouvertes mal fixées.
- La Gentiane à feuilles orbiculaires (*Gentiana orbicularis*), espèce peu fréquente des rocaillies de l'étage alpin.
- Le Séneçon blanchâtre (*Senecio incanus*), espèce liée aux pelouses, rocaillies et moraines sur terrain siliceux à l'étage alpin des Alpes occidentales et des Apennins.

12 espèces bénéficient d'une réglementation départementale quand à leur cueillette (arrêté préfectoral du 14 décembre 1992), dont la Gentiane jaune, le Lis martagon, le Narcisse des poètes, la Myrtille.

Signalons, enfin, que des espèces non signalées à l'intérieur de la réserve dans la base de données du CBNA sont fortement probables sur le site.

La Bérardie Laineuse (*Berardia subacaulis*), espèce protégée au niveau national, est présente en bordure immédiate de la réserve des Partias et dans le massif du Montbrison. La présence de cette espèce protégée, liée aux éboulis calcaires, serait à confirmer.

L'Androsace helvétique (*Androsace helvetica*), espèce rare et protégée des arêtes rocheuses d'altitude également à confirmer.

Le Marmottier de Briançon (*Prunus brigantina*), endémique des Alpes françaises et italiennes du Sud, et dont les amandes étaient utilisées autrefois dans le Briançonnais notamment, pour fabriquer de l'huile, a été recensé en 2011 dans le bois d'aval.

- Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces végétales

Pour les espèces végétales, l'évaluation se limite aux espèces protégées, inscrites sur les divers listes rouges ou directive habitat et espèces à cueillette réglementée, soit 55 espèces végétales (tab.11). Les critères d'évaluation sont détaillés en annexe.

Aucune espèce à valeur patrimoniale forte ne ressort de l'évaluation.

Les deux espèces à valeur patrimoniale modérée (classe B) sont les 2 espèces sont protégées au niveau national : l'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*) et le Scirpe nain (*Trichophorum pumilum*).

Ces espèces sont décrites précisément dans des fiches synthétiques jointes en annexe.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
<i>Aconitum anthora</i>	Aconit anthore	1	1	0	2	C
<i>Alyssum alpestre</i>	Alysson alpestre	2	0	0	2	C
<i>Androsace adfinis</i> subsp. <i>Brigantiaca</i>	Androsace du Dauphiné	2	1	0	3	C
<i>Antennaria carpatica</i>	Antennaire des carpathes	1	1	0	2	C
<i>Antennaria dioica</i>	Antennaire dioïque - Patte de chat dioïque	1	0	0	1	C
<i>Aquilegia alpina</i>	Ancolie des Alpes	3	1	1	5	B
<i>Asplenium ramosum</i> = <i>A. viride</i>	Doradille verte	1	1	0	2	C
<i>Asplenium septentrionale</i> subsp. <i>septentrionale</i>	Doradille du nord	1	1	0	2	C
<i>Astragalus australis</i>	Astragale austral	1	2	0	3	C
<i>Astragalus danicus</i>	Astragale du Danemark	1	1	0	2	C
<i>Athamanta cretensis</i>	Athamante de crête	1	1	0	2	C
<i>Blysmus compressus</i>	Blysmus comprimé	1	1	1	3	C
<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire - Herbe à la lune	1	1	0	2	C
<i>Bulbocodium vernum</i>	Campanette vernale	1	1	0	2	C
<i>Campanula alpestris</i>	Campanule des Alpes	2	1	0	3	C
<i>Carex panicea</i>	Laîche faux panic	1	0	1	2	C
<i>Carum carvi</i>	Cumin des prés	1	1	0	2	C
<i>Centaurea uniflora</i> subsp. <i>uniflora</i>	Centaurée à une fleur	1	0	0	1	C
<i>Daphne mezereum</i>	Daphné bois gentil	1	0	0	1	C
<i>Dianthus carthusianorum</i>	Oeillet des chartreux	1	2	0	3	C
<i>Dianthus deltoides</i> subsp. <i>deltoides</i>	Oeillet deltoïde - Oeillet couché	1	1	0	2	C
<i>Dianthus pavonius</i>	Oeillet négligé	2	0	1	3	C
<i>Dianthus sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>	Œillet des Bois	1	0	0	1	C
<i>Dryopteris villarii</i>	Dryoptère rigide	1	2	0	3	C
<i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>Hermaphroditum</i>	Camarine hermaphrodite	1	1	0	2	C
<i>Festuca glauca</i>	Fétuque glauque	2	1	0	3	C
<i>Festuca quadriflora</i>	Fétuque naine	1	1	0	2	C
<i>Galium pusillum</i>	Gaillet à l'aspect de mousse	2	1	0	3	C
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune	1	0	0	1	C
<i>Geranium rivulare</i>	Géranium blanc	1	1	0	2	C
<i>Leontopodium alpinum</i>	Etoile d'argent - Etoile des Alpes - Edelweiss	1	1	1	3	C
<i>Libanotis pyrenaica</i> = <i>Seseli libanotis</i>	Séséli libanotis	1	2	0	3	C
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	1	0	0	1	C
<i>Melampyrum sylvaticum</i>	Mélampyre des forêts	1	1	0	2	C
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	1	0	0	1	C
<i>Nigritella corneliana</i> = <i>Gymnadenia corneliana</i>	Nigritelle rouge	1	1	0	2	C
<i>Parnassia palustris</i> subsp. <i>palustris</i>	Parnassie des marais	1	1	1	3	C
<i>Pedicularis comosa</i> subsp. <i>comosa</i>	Pédiculaire chevelue	1	0	0	1	C
<i>Pinguicula alpina</i>	Grassette des Alpes	1	1	1	3	C
<i>Primula hirsuta</i>	Primevère hérissée	1	1	0	2	C
<i>Primula latifolia</i>	Primevère à feuilles larges	1	0	0	1	C
<i>Pseudorchis albida</i>	Orchis blanchâtre - Orchis miel	1	0	0	1	C
<i>Rorippa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>	Cresson sauvage - Rorippa des forêts	1	0	0	1	C
<i>Salix daphnoides</i>	Saule faux daphné	1	0	0	1	C
<i>Saxifraga caesia</i>	Saxifrage bleuâtre	1	1	0	2	C
<i>Saxifraga stellaris</i> subsp. <i>Robusta</i>	Saxifrage étoilée	1	1	0	2	C
<i>Sedum atratum</i> subsp. <i>atratum</i>	Orpin noirâtre	1	1	0	2	C
<i>Thesium alpinum</i>	Thesium des Alpes	1	1	0	2	C
<i>Trichophorum pumilum</i>	Scirpe nain	2	1	1	4	B
<i>Triglochin palustre</i>	Troscart des marais	1	1	1	3	C
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Airelle myrtille	1	0	0	1	C
<i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>Microphyllum</i>	Airelle des marais à petites feuilles	1	0	0	1	C
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> subsp. <i>vitis-idaea</i>	Airelle rouge	1	1	0	2	C
<i>Valeriana salinca</i>	Valériane des débris	1	1	0	2	C
<i>Viola cenisia</i>	Violette de Mont Cenis	1	1	0	2	C

Tableau 11 : Evaluation patrimoniale des espèces végétales

- Les facteurs limitants des populations d'espèces végétales

Les menaces sont nombreuses pour les plantes rares. Outre la cueillette active pour certaines espèces emblématiques comme l'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*), l'évolution socioéconomique de la région reste le facteur prédominant avec :

- l'abandon ou la modification des pratiques agricoles qui entraînent la disparition de nombreux biotopes et des plantes associées à tel ou tel type de pratique ainsi que le passage d'un pastoralisme extensif à un pastoralisme ovin transhumant intensif qui entraîne un appauvrissement des pelouses ;
- la sur-fréquentation de certains lieux et les aménagements divers.

Globalement, les espèces les plus vulnérables sont celles liées aux habitats humides ainsi que celles qui ne supportent pas le surpâturage.

Les espèces de lichen

D'après les informations communiquées par l'association Arnica Montana à Akène, on recense au moins 14 espèces de lichens dans la réserve naturelle des Partias (tab.12) :

Lichens corticoles (sur Mélèze)

- A la base des troncs et sur de vieilles souches : *Parmeliopsis ambigua* et *Cetraria pinastri* qui forment l'association du *Parmeliopsidetum ambiguae*.
- Au-dessus toujours sur mélèze, *Pseudevernia furfuracea* et *Letharia vulpina*.

Lichens saxicoles (observation sur gros blocs en éboulis)

Sur quartzite :

- Espèces peu nitrophiles : *Umbilicaria cylindrica*, *Hypogymnia intestiniformis* (espèce photophile), *Cetraria hepatizon*.
- Espèces pouvant accompagner les précédentes : *Rhizocarpon geopaphicum*, *Ephebe lanata*, *Candelariella sp*, *Acarospora sp*.

Sur calcaires : *Lecanora sp*, *Lecanora muralis*, *Xanthoria elegans* (espèce ornithocoprophile).

Les espèces de lichens terricoles n'ont pas été inventoriées.

Nom	Famille
<i>Parmeliopsis ambigua</i>	Parmeliaceae
<i>Cetraria pinastri</i>	Parmeliaceae
<i>Pseudevernia furfuracea</i>	Parmeliaceae
<i>Letharia vulpina</i>	Parmeliaceae
<i>Umbilicaria cylindrica</i>	Umbilicariaceae
<i>Hypogymnia intestiniformis</i>	-
<i>Cetraria hepatizon</i>	Parmeliaceae
<i>Rhizocarpon geographicum</i>	Rhizocarpaceae
<i>Ephebe lanata</i>	Lichinaceae
<i>Candelariella sp</i>	Candelariaceae
<i>Acarospora sp</i>	Acarosporaceae
<i>Lecanora sp</i>	Lecanoraceae
<i>Lecanora muralis</i>	Lecanoraceae
<i>Xanthoria elegans</i>	Teloschistaceae

Tableau 12 : Espèces de lichens

Les espèces d'oiseaux

98 espèces d'oiseaux présentes (ou à confirmer) sont recensées dans la réserve naturelle des Partias (tab.13). 12 espèces sont à confirmer (données basées sur l'inventaire ZNIEFF qui couvre une surface nettement plus vaste que la réserve naturelle, données anciennes).

Parmi ses 98 espèces d'oiseau,

- 12 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- 25 sont inscrites sur la liste rouge européenne (espèces Vulnérable, En déclin ou Rare),
- 14 sont inscrites sur la liste rouge nationale (vulnérables, en danger ou quasi menacées)
- 84 sont protégées au niveau national.

6 espèces présentent une forte valeur patrimoniale (classe A) : l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Gypaète barbu, le Lagopède alpin, la Perdrix bartavelle et le Tétraz lyre.

16 espèces ont une valeur patrimoniale modérée (classe B) : le Cassenoix moucheté, le Chocard à bec jaune, le Cincle plongeur, le Circaète Jean-le-Blanc, le Crabe à bec rouge, le Gobemouche gris, le Grand-duc d'Europe, le Merle à plastron, le Moineau souldier, le Monticole de roche, la Niverolle alpine, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, le Sizerin flammé, le Tarier des prés et le Vautour fauve.

Les autres espèces ont une valeur patrimoniale faible (classe C).

Les espèces ayant une classe patrimoniale A et B et qui sont strictement liées au site sont décrites dans les fiches en annexe. Les espèces qui fréquentent le site de façon occasionnelle ou qui restent à confirmer sur le site n'ont pas été décrites.

A noter : La Chevêchette d'Europe et la Chouette de Tengmalm sont des espèces potentielles à fort enjeu patrimonial. Aucune donnée bibliographique n'indique leur présence sur le site mais celui-ci présente un milieu très favorable à ces espèces.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directif oiseau	Conv. Bern.	Conv. Bonn	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	0	0	3	C
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	R	VU	3	1	1	1	6	A
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B3		LC	A	LC	3	0	0	0	3	C
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF	PN		B2	b2	LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	S	LC	3	0	0	0	3	C
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2011	PN		B3		LC	S	VU	2	0	0	0	2	C
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	A	LC	2	0	0	0	2	C
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	NT	3	0	0	0	3	C
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2		LC	D	VU	3	0	0	0	3	C
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2	b2	LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3	b2	LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	passage migratoire	LPO PACA 2003-2010	PN		B2	b2	LC	S		2	0	0	0	2	C
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	potentiel en passage migratoire	ZNIEFF	PN		B2	b2	LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	potentiel, à confirmer	Akène 1990	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	S	LC	3	0	1	0	4	B
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2			LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2		LC	D	LC	3	1	1	0,5	5,5	B
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2	b2	LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2	b2	LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	S	LC	3	2	1	0	6	A
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2	b2	LC	S	LC	2	1	0	0	3	C
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	0	0	3	C
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	NT	2	0	0	0	2	C
Geai des chênes	<i>Garulus glandarius</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2			LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF	PN		B2	b2	LC	D	VU	3	1	0	0	4	B
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	potentiel, à confirmer	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2		LC	S	LC	3	1	1	0	5	B
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3		LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3		LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3		LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	V	EN	3	2	2	0	7	A
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	à proximité	Akène 1990, LPO PACA	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0,5	3,5	C
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	0	0,5	3,5	C
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directive oiseau	Conv. Berne	Conv. Bonn	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010		OII/1-OIII/2	B3		LC	D	LC	3	2	2	0,5	7,5	A
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	VU	3	0	0	0	3	C
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i> = <i>Tachymarptis melba</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	0	0,5	3,5	C
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	estivant	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010		OII/2	B3		LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> = <i>Parus caeruleus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	V	LC	3	0	0	0	3	C
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> = <i>Parus cristatus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0,5	3,5	C
Moineau souché	<i>Petronia petronia</i>	potentiel, à confirmer	PR005 + ZNIEFF	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0	4	B
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	A	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	1	0,5	4,5	B
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca saxatilis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OII	B3		LC	A	NT	2	1	2	1	6	A
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2		LC	S	LC	3	1	0	0,5	4,5	B
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	A	LC	2	0	0	0	2	C
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010		OII/2			LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2		LC	A	LC	3	1	1	0	5	B
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010		OII/1-OIII/1			LC	S	LC	0	0	0	0	0	C
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0,5	3,5	C
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0,5	2,5	C
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	LC	3	0	0	0	3	C
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF	PN		B2	b2	LC	D	NT	3	0	0	0	3	C
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	potentiel, à confirmer	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	A	LC	2	0	0	0	2	C
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	potentiel, à confirmer	Akène 1990	PN		B2		LC	S	DD	2	1	1	0,5	4,5	B
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	VU	3	1	1	0	5	B
Tarier pâle	<i>Saxicola torquatus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	potentiel, à confirmer	Akène 1990	PN		B2		LC	S	NT	2	0	0	0	2	C
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010		OI-OII/2	B3		LC	D	LC	3	2	2	1	8	A
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN		B3		LC	S	LC	2	1	0	0	3	C
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	potentiel, à confirmer	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	NT	3	0	0	0	3	C
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	D	NT	3	0	0	0	3	C
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN	OI	B2	b2	LC	S	LC	3	1	1	0	5	B
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	1	0	0,5	3,5	C
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010	PN		B2		LC	S	LC	2	0	0	0	2	C

Tableau 13 : Espèces d'oiseaux : statuts de protection et évaluation patrimoniale

Les espèces de mammifères

25 espèces de mammifères ont été recensées sur le site (tab.14).

6 espèces sont protégées : les 4 espèces de chauves-souris, l'Ecureuil roux et la Musaraigne aquatique.

Les 4 chiroptères et le Cerf élaphe sont les 5 espèces d'intérêt communautaire.

2 espèces sont notées comme quasiment menacées à la liste rouge mondiale des espèces menacées (2008) : la Barbastelle et le Lérot. Le Lièvre variable est noté quasi menacé sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009).

L'évaluation patrimoniale fait ressortir une espèce à valeur patrimoniale forte (classe A) : la Barbastelle.

Six espèces ont une valeur patrimoniale modérée (classe B) :

- le Vespère de Savi,
- le Murin de Daubenton,
- la Musaraigne aquatique,
- le Lièvre variable,
- le Cerf élaphe,
- le Lérot.

Ces espèces sont décrites dans des fiches en annexe du document.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directive habitat	Conv. Berne	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
INSECTIVORES															
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	présent	Akene, 1990	PN		B3	LC	LC	LC	2	1	2	0,5	5,5	B
Musaraigne carlelet	<i>Sorex araneus</i>	présent	Akene, 1990			B3	LC	LC	DD	0	1	1	0,5	2,5	C
CARNIVORES															
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	présent	Akene, 1990			B3	LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Fouine	<i>Martes foina</i>	présent	Akene, 1990			B3	LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010			B3	LC	LC	LC	0	1	1	0,5	2,5	C
Marte	<i>Martes martes</i>	présent	dire d'expert : JP Coperet		DH5	B3	LC	LC	LC	0	0	1	0	1	C
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010				LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
RONGEURS															
Campagnol de Fatio	<i>Microtus multiplex</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	0	0	0,5	0,5	C
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	1	0	0,5	1,5	C
Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>	présent	Akene, 1990			B3	LC	LC	LC	0	0	0	0,5	0,5	C
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010	PN		B3	LC	LC	LC	2	0	0	0,5	2,5	C
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	présent	Akene, 1990			B3	NT	NT	LC	4	0	0	0	4	B
Marmotte des Alpes	<i>Marmota marmota</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010			B3	LC	LC	LC	0	0	1	0,5	1,5	C
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
LAGOMORPHES															
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Lièvre variable	<i>Lepus timidus</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010		DH5	B3	LC	LC	NT	2	1	1	0,5	4,5	B
ONGULÉS															
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	présent	LPO PACA 2010		DH2,DH4	B2, B3	LC	LC	LC	3	1	0	0	4	B
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010		DH5	B3	LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	présent	Akene 1990 - LPO PACA 2010			B3	LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	présent	Akene, 1990				LC	LC	LC	0	0	0	0	0	C
CHAUVES-SOURIS															
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	présent	LPO PACA 2011	PN	DH2,DH4	B2	NT	VU	LC	4	2	1	0	7	A
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	présent	LPO PACA 2011	PN	DH4	B2	LC	LC	LC	3	1	0	0,5	4,5	B
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	à confirmer	LPO PACA 2011	PN	DH4	B2	LC	LC	LC	3	1	0	0	4	B
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	présent	LPO PACA 2011	PN	DH4	B3	LC	LC	LC	3	0	0	0	3	C

Tableau 14 : Espèces de mammifères : statuts de protection et évaluation patrimoniale

D'autres espèces sont susceptibles de fréquenter la réserve naturelle, notamment dans le groupe des Chiroptères. Le GCP n'a pas de données sur le site mais sur les communes alentours. Il y a en effet des potentialités pour les espèces forestières (Petits Myotis forestiers), pour les espèces d'altitude (Sérotine de Nilson, Sérotine bicolore) ainsi que pour le Grand rhinolophe présent dans de nombreux gîtes autour du Parc des Ecrins (GCP, communication personnelle).

Les espèces de reptiles

3 espèces de reptiles sont recensées sur la réserve naturelle (tab.15). Elles sont toutes les trois protégées mais l'évaluation patrimoniale indique une valeur patrimoniale faible (classe C).

Le site est susceptible d'abriter d'autres espèces à rechercher telles que la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre à collier, l'Orvet, la Coronelle lisses, le Lézard des souches, ou encore le Lézard vivipare (PNE-CRAVE, 1995 ; J. Castanet, président de la SHF, communication personnelle).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directive habitat	Conv. Berne	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	présent	Akene, 1990	PN	DH4	B2	LC	LC	LC	3	0	0	0	3	C
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	présent	LPO PACA 2011	PN		B2	LC	LC	LC	2	0	0	0,5	2,5	C
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	présent	Akene 1990 + dire d'expert	PN		B3	LC	LC	LC	2	0	0	0,5	2,5	C

Tableau 15 : Espèces de reptiles : statuts de protection et évaluation patrimoniale

Les espèces d'amphibiens

Deux espèces d'amphibiens sont notées sur le site (tab.16), toutes deux protégées au niveau national mais avec une valeur patrimoniale faible (classe C).

La Salamandre tachetée est une donnée confiée par un habitant de la commune (J.-P. Coperet, communication personnelle). Sa présence actuelle reste à étudier.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directive habitat	Conv. Berne	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	reproduction certaine	Akene 1990 - LPO PACA 2010	PN	DH5	B3	LC	LC	LC	2	0	0	0,5	2,5	C
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	à confirmer	dire d'expert	PN		B3	LC	LC	LC	2	1	0	0,5	3,5	C

Tableau 16 : Espèces d'amphibiens : statuts de protection et évaluation patrimoniale

Les espèces d'insectes

La diversité entomologique du site est mal connue, les inventaires restant à compléter.

A ce jour, 17 espèces sont recensées sur la réserve naturelle des Partias (tab.17), essentiellement des Lépidoptères, dont 7 restent à confirmer (espèces recensées dans les inventaires ZNIEFF et préalable Natura 2000).

6 espèces sont protégées au niveau national dont 5 sont d'intérêt communautaire et une autre espèce est d'intérêt communautaire mais non protégée en France.

L'évaluation patrimoniale fait ressortir 3 espèces à valeur patrimoniale forte (classe A) :

- l'Alexanor (localisé et peu commun, aire fragmentée),
- l'Isabelle de France (endémique franco-ibérique à aire disjointe, toujours localisée)
- le Petit Apollon (endémique des Alpes internes).

5 espèces ont une valeur modérée (classe B) :

- l'Apollon (commun dans les Alpes internes, plus localisé et en régression en périphérie),
- l'Azuré du Serpolet (bien représenté dans les Alpes mais en forte régression ailleurs en Europe),
- le Semi-Apollon,
- le Criquet ensanglanté (commun dans les Alpes, toujours très localisé aux zones humides, en forte régression partout ailleurs),
- le Sténobothre cottien.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source	Statut de protection	Directive habitat	Conv. Berne	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut patrimonial	Statut de rareté	Statut de vulnérabilité	Rôle du site	Niveau de priorité	Classe de valeur patrimoniale
Lépidoptères															
Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	potentiel, à confirmer	PR005 + ZNIEFF	PN	DH4	B2		LC	V	3	2	2	0	7	A
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	présent	LPO PACA 2010	PN	DH4	B2	VU	NT	E	4	1	0	0,5	5,5	B
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	potentiel, à confirmer	PR005	PN	DH4	B2		EN	E	3	1	1	0	5	B
Cuivré écarlate	<i>Palaeochrysophanus hippothoe</i>	présent	LPO PACA 2010							0	0	0	0,5	0,5	C
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	potentiel, à confirmer	PR005 + ZNIEFF		DH2					3	0	0	0	3	C
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Isabelle de France	<i>Graellsia isabellae</i>	potentiel, à confirmer	PR005 + ZNIEFF	PN	DH2, DH5	B3	DD		V	3	2	2	0	7	A
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Mélitée des Linaires	<i>Melitica dejone</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF							0	0	0	0	0	C
Petit Apollon	<i>Parnassius sacerdos</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF	PN				NT	V	3	2	1	0	6	A
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	présent	LPO PACA 2011	PN	DH4	B2		NT	V	3	1	0	0,5	4,5	B
Thécia de la Ronce (Argus vert)	<i>Callophrys rubi</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	présent	LPO PACA 2010					LC		0	0	0	0,5	0,5	C
Orthoptères															
Criquet ensanglanté	<i>Stetophyma grossum</i>	présent	LPO PACA 2011							0	2	2	0	4	B
Sténobothre cottien	<i>Stenobothrus coticus</i>	potentiel, à confirmer	ZNIEFF							0	2	2	0	4	B

Tableau 17 : Espèces d'insectes : statuts de protection et évaluation patrimoniale

Parmi les espèces potentielles à rechercher sur le site, citons entre autre la Piéride de l'aethionème (*Pieris ergane*), le Solitaire (*Colias palaeno*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) (OPIE Provence Alpes du Sud et Proserpine, 2009).

Par ailleurs, le vallon des Combes est étudié par l'Unité de Zoologie Forestière INRA Orléans depuis plusieurs années (A. Roques, com. pers.). La zone est considérée comme étant une zone de référence pour la tordeuse du mélèze car son exposition fait qu'elle se comporte comme une zone précoce pour la dynamique de cet insecte. Les populations comme les dégâts ont en règle générale un an d'avance sur le reste du Briançonnais, ce qui permet de prévoir un an à l'avance la situation sur le massif. L'INRA a donc mesuré les populations de tordeuses de manière continue chaque année depuis les années 1970. Le site exact de mesure se trouve en dehors des limites de la réserve, dans le secteur du ravin de l'Eyrette, au-dessus de la route des Combes. L'INRA a étendu en 2011 cette évaluation de l'entomofaune du mélèze à l'intérieur de la réserve des Partias, et compte poursuivre cet inventaire dans les années à venir en l'étendant aux autres conifères.

A.3 Le cadre socio-économique et culturel de la réserve naturelle

La description des représentations culturelles de la réserve naturelle (A.3.1) et celle des activités socio-économiques (A.3.4) s'appuient sur la rencontre des différents acteurs et usagers du site.

Au total, ce sont 14 acteurs du site (socioprofessionnels ou habitants locaux) qui ont été rencontrés lors d'un entretien semi-dirigé sur leur connaissance du site, leur ressenti concernant les problèmes sur le site, etc. La liste des personnes rencontrées est présentée dans le tableau 18. Les sujets abordés étaient :

- le constat de la situation, du passé du site : retour d'expérience
- les modalités du fonctionnement actuel : quels usages, quand et comment, problèmes, points positifs, etc.
- représentation culturelle de la réserve : Quels mots, quels sentiments ou souvenirs qualifient le mieux le site classé en RNR, pour vous ? Pourquoi, selon vous, le site a été protégé ?
- les attentes vis à vis de la création de la RNR : Quel investissement pour demain ? Comment faudrait-il gérer la réserve ?
- informations sur le passé de la réserve (documents d'archives, cartes postales et photographies anciennes, témoignages d'aïeux, etc.)

Catégorie	Structure représentée	Personnes rencontrées
Agriculture	GAEC Notre Dame des Neiges	M Edmond MARCELLIN (Exploitant éleveur)
Activités forestières	ONF	M. Christophe RUTH (Responsable de l'UT de Briançon)
		M. Raymond ALBERTIN (agent local)
Activités touristiques et sportives	Serre-Chevalier Valley	Patrick ARNAUD (Directeur Général Adjoint)
		Laurent FINE (Responsable projets)
		Philippe BUYLE (Chef du service des pistes)
	Syndicat National des Guides de Montagne(SNGM)	M. Martin ABDOU (Compagnie des guides Oisans / Ecrins)
	Bureau des Guides de Briançon	M. Christophe PONSARD (Président)
	Bureau des Guides de Serre-Chevalier	M Philippe GIRAUD (a équipé la voie d'escalade de Meursault Pilami)
Chasse	Société de chasse Puy-Saint-André	M Christophe Lebreton
		Mme Marie-Noëlle Peguy
Population locale	Association les Amis des Combes	M Lilian Hermitte (Président)
	Habitants de Puy-Saint-André	Lucien AGRESTI (Président) et d'autres représentants
	Habitants de Puy-Saint-André	Mme Léa Roux (conseillère municipale)
	Habitants de Puy-Saint-André	M Jean-Paul Coperet (passionné Tétrasyre)
	Habitants de Puy-Saint-André	M. Jean-Joseph Barneoud Rousset (« ancien » du village)
	Anciens élus de Puy-Saint-André	M. Pierre Koller (Maire de 1989 à 1995)
		M. Denis Hédé (ancien 1 ^{er} adjoint, membre de l'association les Amis des Combes)
	Anciens élus de Puy-Saint-André	M. Christian Barneoud-Arnoulet (adjoint de 1971 à 76, 1 ^{er} adjoint de 1976 à 81 et Maire de 1981 à 1989)

Tableau 18 : Acteurs du site rencontrés lors des entretiens semi-dirigés

A.3.1 Les représentations culturelles de la réserve naturelle

Etant une ancienne réserve volontaire, la réserve naturelle régionale des Partias est bien connue de la population locale. De plus, son périmètre est reporté sur les cartes IGN.

La majorité de la population locale sait que cette réserve a été créée pour limiter l'extension du domaine skiable de Serre-Chevalier. Les personnes s'étant déjà rendues dans ce vallon reconnaissent unanimement la beauté des paysages, en revanche, elles appréhendent beaucoup moins la richesse biologique du site et s'étonnent des chiffres annoncés en termes de nombre d'espèces animales et végétales. La présence du Tétrasyre est en général bien connue par la population locale.

La réglementation est mal connue. Cela s'explique par le fait que la réserve naturelle régionale est récente et qu'aucune action de sensibilisation n'a encore été menée à ce sujet. En revanche, la réglementation de l'ancienne réserve volontaire, bien qu'affichée en entrée de site (au dos du panneau d'accueil), semble également peu connue et/ou peu respectée (chiens tenus en laisse, etc.).

Interrogés sur les problèmes dans cet espace protégé, la population locale et/ou les acteurs socioprofessionnels évoquent :

- le surpâturage (évoqué par au moins 3 acteurs sur 14),
- des barbelés installés sur la crête du Dos d'Ane par les éleveurs (2/14),
- le lac qui s'assèche en été (2/14),
- la fréquentation relativement importante en été (dérangement du fait des passages de voiture dans le hameau des Combes, 2/14),
- les dégâts causés par l'exploitation forestière (drayes, ébranchage... 1/14) et la non compréhension par le public de l'intérêt des coupes (1/14),
- les sentiers mal entretenus (1/14),
- le confort très précaire des cabanes de berger (1/14),
- la fréquentation par l'hélicoptère de la gendarmerie pour des rotations d'entraînement (1/14),
- le passage de quelques motoneiges en hiver en direction du hameau des Combes (activité illégale car route fermée en hiver, mais hors réserve) et d'autres qui descendent par la route de Chauvet jusqu'au site de Saouto puis remontent dans la réserve des Partias ! (1/14),
- le non respect de la réglementation édictée car il n'y a pas de surveillance du site (1/14).

A.3.2 Le patrimoine culturel, paysager, bâti, archéologique et historique de la réserve naturelle

a. Le patrimoine paysager

La réserve naturelle des Partias est incluse dans le site classé du Massif du Pelvoux (9 000 ha) qui recèle une grande variété de paysages de haute montagne encore remarquablement préservés. La réserve est située dans l'ensemble paysager "Briançonnais et les cinq vallées" de l'Atlas des paysages des Hautes-Alpes (DIREN PACA, DDE des Hautes-Alpes, 1999). Cependant, aucune mention particulière de ce document ne fait référence au vallon des Combes.

Le relief du site

Dans cette partie du Briançonnais, le relief demeure la composante de base du paysage : vallées, versants et sommets délimitent des unités visuelles nettes (Carte 13 : Eléments remarquables du paysage de la réserve naturelle).

En fonction du relief, trois sous-unités peuvent être distinguées :

- Le vallon principal depuis le hameau des Combes jusqu'aux Partias et son lac.
- Deux petits vallons secondaires perchés poursuivent le site à partir du Lac des Partias : le Ravin Mélivrin et le Fond de Closis.

Ces deux vallons secondaires sont séparés par une petite crête rocheuse bordée de falaises verticales : la Paria.

Au niveau du vallon principal, l'une des caractéristiques essentielles du site est l'opposition très marquée entre le versant adret et le versant ubac. Le versant adret présente des formes relativement douces en dehors de quelques ressauts rocheux (crêtes de la Pisse – Rocher Blanc), sans couvert forestier. Il constitue l'essentiel de l'alpage des Combes. C'est sur ce versant que s'inscrit le vallon secondaire du ravin Mélivrin. Le versant ubac plus abrupt, est occupé dans sa partie inférieure par le mélézin et en altitude par des rochers, rocailles et éboulis. Il se poursuit dans le vallon perché du fond de Closis.

Les textures et couleurs

Si sur le versant adret, la texture est essentiellement herbacée, le versant ubac présente en revanche des textures variées aux limites assez bien marquées délimitant des sous-unités du paysage.

Ces textures ne sont cependant perceptibles qu'à la belle saison : en hiver, la neige recouvre et uniformise le paysage, en adoucissant les formes et les contrastes. Au tout début du printemps (mois de mai), la fonte irrégulière du manteau neigeux détermine un paysage particulier, un peu déconcertant, très brouillé par la mosaïque que constituent les plaques déneigées avec les secteurs encore couverts de neige.

Les différentes textures rencontrées à la belle saison sont :

En adret :

- Texture herbacée uniforme prédominante de l'alpage et des pelouses d'altitude.
- Texture minérale et rocailleuse aux teintes chaudes (tons jaunes, orangés ou ocres) des zones érodées, de quelques escarpements bien exposés et des éboulis stabilisés colonisés par les lichens.
- Texture plus dense et verdoyante en début de saison estivale des zones humides, des bordures de ruisseaux et des replats tourbeux, engendrant des teintes dorées et rousses caractéristiques à l'automne.

Ubac :

- Texture forestière du mélèze assez variable d'un endroit à l'autre en définitive : mélèze pré-bois lumineux et clairié, à l'opulent tapis de graminées, mélèze plus dense aux troncs élancés de la zone forestière inférieure, mélèze en bouquets épars surmontant le tapis vert sombre de la rhodoraie couverte de fleurs d'un rose vif particulier, au début du mois de juillet.

Le mélèze est le seul conifère de montagne à offrir des variations saisonnières de couleur : vert tendre du jeune feuillage au printemps, vert plus dense de la période estivale, jaune doré au mois d'octobre, graphisme lâche et transparence en hiver lorsque les aiguilles sont tombées.

- Texture boisée feuillue le long de certaines portions du ruisseau de Sachas en aval.
- Texture complexe en mosaïque des pelouses, landines, rochers et mélèzes épars de la limite forestière supérieure.
- Texture mixte des pelouses et rocaillies.
- Texture minérale chaotique des empilements de gros blocs (Fond de Closis), éboulis, falaises verticales, versants rocheux et crêtes découpées (fond du vallon, cime de la Condamine, Rocher Bouchard...).
- Texture minérale à dominante verticale des falaises et escarpements rocheux offrant des variations de teintes intéressantes (quartzites orangées de La Roche Jaune, gris des calcaires du Rocher Bouchard...).

Les ambiances

L'ambiance paysagère d'un lieu est liée aux critères précédents (reliefs, textures, couleurs) et à l'utilisation humaine (ou à son absence) du site ; celui-ci étant marqué par diverses composantes (fig.11) :

- ambiance pastorale très douce et rassurante de l'alpage et des pelouses, dont le point fort est la bergerie des Partias,
- ambiance très calme et reposante qu'arbore le mélèze pré-bois pâturé par le bétail,
- ambiance particulière, à la fois attirante et très reposante, des zones humides (lac des Partias, zones humides du Ravin Mélinvin), sources, cascades et ruisseaux,
- ambiance profonde et de jeux de lumière du mélèze
- ambiance insolite et inquiétude des chaos rocheux du Fond de Closis,

- ambiance de haute montagne, austère et mêlée de solitude, des abrupts, ressauts rocheux, falaises, éboulis, rocaillles et névés,
- ambiance grandioses des pics et du panorama perçu depuis les cols et plus hauts sommets du site (cime de la Condamine).

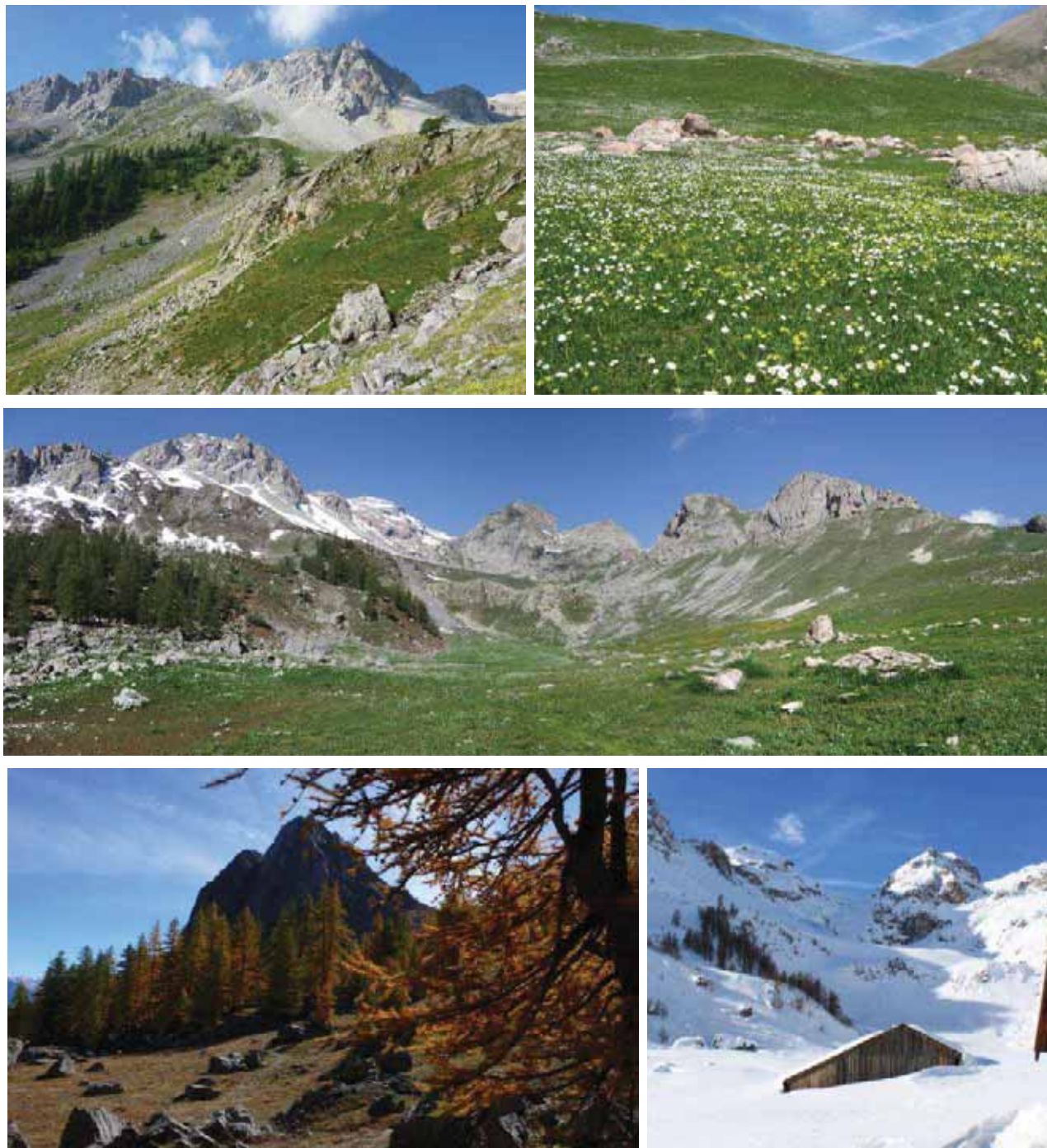


Figure 11 : Ambiances paysagères de la réserve naturelle : falaises et éboulis, pelouses fleurie, mélèzin à l'automne et paysage d'hiver (© LPO PACA)

b. Le patrimoine bâti

La réserve naturelle abrite 4 petits bâtiments (fig.12 et 13). Trois se trouvent au niveau des Partias, près du lac : la cabane de berger, la bergerie et la cabane « INRA » (construite pour la recherche scientifique). Le dernier se trouve dans le ravin Mélivrin, derrière La Paria : la cabane de berger dite « cabane de fer », à proximité d'un abri en tôle.

Les deux cabanes de berger ne disposent pas de sanitaires, ni de l'électricité. La commune souhaite les rénover.



Figure 12 : Cabane de berger et bergerie des Partias au premier plan, Cabane INRA au fond (© LPO PACA)



Figure 13 : Cabane de berger dite « Cabane de fer » (© LPO PACA)

Hors de la réserve naturelle, on peut citer :

- le hameau des Combes qui compte une vingtaine de chalets d'alpage rénovés, ainsi qu'une chapelle ;
- la cabane forestière de Sachas, propriété de l'ONF, totalement réhabilitée et ouverte à la location ;
- la chapelle Saint Laurent, au niveau du site de l'Eyrette, à l'entrée du vallon des Combes ;
- la chapelle Sainte-Lucie, à Puy-Chalvin, classée monument historique (22/11/1990) ;
- la chapelle de Notre-Dame des Neiges, sur la commune de Puy-Saint-Pierre, en aval du Prorel.

c. Le patrimoine archéologique et historique

A ce jour, aucun document historique n'a pu être collecté concernant le vallon des Combes. L'incendie d'octobre 1927 avait détruit la quasi-totalité du village de Puy-Saint-André, d'où la difficulté de retrouver des documents témoignant du passé du site.

Le service archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles n'a aucune information sur le site. Pourtant, la réserve naturelle des Partias abrite des vestiges de murets en pierres et de vieilles voies qui sont encore observables. Des recherches plus poussées seraient certainement très intéressantes.

A.3.3 Le régime foncier et les infrastructures dans la réserve naturelle

a. Le foncier

L'intégralité de la réserve naturelle se trouve en terrains appartenant à la commune de Puy-Saint-André (tab.19).

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface de la parcelle	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface de la parcelle
section D	parcelle 2	19 ha 14 a 25 ca	section D	parcelle 348	ha 53 a 32 ca
section D	parcelle 3	1 ha 07 a 12 ca	section D	parcelle 349	ha a 56 ca
section D	parcelle 4	39 ha 39 a 81 ca	section D	parcelle 353	3 ha 83 a 56 ca
section D	parcelle 5	1 ha 52 a 32 ca	section D	parcelle 354	12 ha 15 a 98 ca
section D	parcelle 6	35 ha 48 a 08 ca	section D	parcelle 355	3 ha 32 a 34 ca
section D	parcelle 7	ha 98 a 80 ca	section D	parcelle 356	4 ha 81 a 75 ca
section D	parcelle 8	ha 24 a 05 ca	section D	parcelle 357	47 ha 21 a 37 ca
section D	parcelle 9	26 ha 15 a 85 ca	section D	parcelle 1430	ha 24 a 78 ca
section D	parcelle 10	29 ha 19 a 20 ca	section D	parcelle 1431	ha 37 a 59 ca
section D	parcelle 11	1 ha 98 a 40 ca	section D	parcelle 1432	ha 24 a 37 ca
section D	parcelle 12	ha 67 a 15 ca	section D	parcelle 1433	4 ha 22 a 86 ca
section D	parcelle 13	15 ha 72 a 12 ca	section D	parcelle 1434	1 ha 83 a 92 ca
section D	parcelle 14	ha 46 a 08 ca	section D	parcelle 1435	14 ha 94 a 17 ca
section D	parcelle 15	58 ha 55 a 04 ca	section D	parcelle 1436	ha 76 a 32 ca
section D	parcelle 16	146 ha 47 a 27 ca	section D	parcelle 1437	3 ha 59 a 66 ca
section D	parcelle 17	19 ha 54 a 67 ca	section D	parcelle 1438	1 ha 63 a 18 ca
section D	parcelle 18	47 ha 33 a 45 ca	section D	parcelle 1439	1 ha 3 a 92 ca
section D	parcelle 19	89 ha 26 a 80 ca	section D	parcelle 1440	1 ha 16 a 0 ca
section D	parcelle 346	ha 57 a 60 ca	section D	parcelle 1441	49 ha 47 a 62 ca
section D	parcelle 347	ha 72 a 68 ca			

Tableau 19 : Liste des parcelles de la réserve

b. Le Plan Local d'Urbanisme

La commune dispose d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2007. La réserve naturelle se trouve en zone Nn (secteurs à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages). Une grande partie se trouve en secteur Nn(r) soumis à des risques naturels d'aléa fort ou mal connus, inconstructibles.

c. Les routes

La réserve naturelle des Partias est desservie par la route départementale D35T dite « route des Combes » ou route « du haut » qui permet d'accéder au site du Saouto. A partir du Saouto, la route se prolonge en direction du Chauvet par une route municipale dont l'accès est réglementé et fermé par une barrière (circulation interdite sauf véhicules autorisés, arrêté municipal du 07/06/1990). La route est fermée à partir de Puy Chalvin durant l'hiver (novembre à mi-avril environ).

Un deuxième accès à la réserve est possible par la « route du bas », piste en moins bon état.

Ces équipements sont situés à l'extérieur de la réserve naturelle. Aucune voie carrossable n'existe dans la réserve (Carte 14 : Infrastructures de la réserve naturelle).

d. Les stationnements

La route des Combes dessert un parking en tout venant d'environ 350 m² situé après le hameau des Combes, à environ 5-10 min à pied du site du Saouto. Sa capacité est tout juste suffisante lors des périodes d'affluence estivales. Une augmentation même minime de la fréquentation du site engendrerait rapidement un problème de saturation en stationnement.

Quelques places de stationnements sont possibles au niveau du Saouto, du site de l'Eyrette (environ 100m², à plus de 30 min de marche du Saouto) et dans le hameau de Puy Chalvin.

Enfin, un grand parking existe en aval de Puy-Chalvin.

e. Les aires de pique-nique

Le site du Saouto, porte d'entrée de la réserve naturelle des Partias, a été équipé d'aires de pique-nique avec tables en bois et places à feu dont l'utilisation est règlementée par arrêté préfectoral.

Les mêmes types d'aménagements sont présents au site de l'Eyrette.

A.3.4 Les activités socio-économiques dans la réserve naturelle

a. L'agriculture

Depuis 1992, la gestion de l'activité pastorale est assurée par l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Puy-Saint-André. L'AFP permet la mise à disposition de foncier privé auprès des agriculteurs. Elle dispose d'une surface totale de 1 026 hectares, dont environ 473 ha dans la réserve naturelle des Partias, soit près de 70% de la surface de la réserve.

La location des pâturages se fait par le biais d'une convention pluriannuelle de pâturage signée entre l'AFP et chaque éleveur. Ces conventions sont en cours de réactualisation.

Deux agriculteurs exploitent les pâturages de la réserve naturelle :

- le GAEC Notre Dame des Neiges / Groupement pastoral ovin et bovin de Ratière (représenté par Madame MARCELLIN Marie Laurence, éleveuse à Prelles) qui loue la totalité de l'alpage,
- Madame HERMITTE Linda (Ferme des Aiguillettes à Puy-Saint-André), éleveur de bovins, qui donne ses bêtes à garder à M. Marcellin.

La convention avec le Groupement pastoral ovin et bovin de Ratière concerne les parcours d'une surface totale de 883,4404 ha (dans et hors réserve naturelle). L'utilisateur peut mettre au parcours :

- sur l'unité bovine, un troupeau ne pouvant excéder 130 Têtes dont au maximum 20 vaches ou génisses de plus de deux ans entre le 20 juin et le 15 octobre de chaque année.
- sur l'unité ovine, un troupeau ovin ne pouvant excéder 1200 têtes entre le 20 juin et le 15 octobre de chaque année.

Un diagnostic pastoral a été commandé par l'AFP auprès du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranées (CERPAM) afin d'étudier notamment l'adéquation entre la ressource et la charge pastorale de l'alpage.

L'éleveur indique qu'il utilise l'alpage des Partias de la façon suivante :

Les vaches sont mises en estive à partir de fin juin, dans le vallon des Partias jusqu'au col de la Pisse, puis vont en forêt à l'automne. Le troupeau représente environ 40 vaches de race « Aubrac » appartenant à l'élevage GAEC Notre Dame des Neiges et environ 30 appartenant à l'exploitation Hermite.

Les moutons de race « Mérinos », une partie croisés « Ile de France », représentent un troupeau d'environ 1300 à 1400 bêtes (pour une capacité théorique de 1200). Du 15 juin au mois de juillet, le troupeau utilise

les pâturages de Puy-Saint-Pierre. Il arrive aux Partias à partir d'août, en utilisant d'abord le secteur amont du col de la Pisse ainsi que le vallon de Closis pour les béliers, puis descendent sur le secteur Rocher jaune – Jeu de Paume utilisé à l'automne pour éviter d'interférer avec les nichées de Tétras lyre.

Un seul berger est présent sur le site.

La « cabane de fer » sous le col de la Pisse est approvisionnée chaque année par hélicoptage en un seul passage.

Des patous avaient été mis en prévention mais n'ont pas été maintenus afin d'éviter les problèmes avec les randonneurs.

Des près de fauches se trouvent en limite de la réserve naturelle, sous le Rocher Blanc (lieu-dit « le près de lin »). Ils sont fauchés début août par M. Hermitte.

b. Les activités forestières

La forêt communale de Puy-Saint-André qui bénéficie du régime forestier s'étend sur une surface de 336,35 ha. Les parcelles 5 à 14 de la forêt communale sont incluses dans le périmètre de la réserve naturelle régionale des Partias, ce qui représente 199,68 ha (soit 59% de la forêt communale et 29% de la réserve naturelle).

Les zones boisées représentent 72% de la surface totale. Le mélèze domine très largement la proportion des essences relevées en forêt communale, appartenant pour 85 % à la famille de structure de peuplement régulière, ou plus exactement régularisée.

La proportion d'arbres âgés dans le mélèzin approche les 40% (ONF, 2010). D'après les carottages sur tronc effectués par l'ONF, l'âge maximum de ces arbres est de 200 ans.

La forêt présente un enjeu faible pour la production ligneuse. Sa productivité biologique est évaluée comme faible. Le niveau de régénération actuel est globalement inférieur au minimum requis, ce qui signifie que le renouvellement des peuplements n'est pas assuré (source : aménagement forestier de la forêt communale de Puy-Saint-André 2010-2029).

La Charte Forestière de Territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras élaborée en juin 2009 est une démarche contractuelle entre propriétaires forestiers, gestionnaires de la forêt, utilisateurs des espaces forestiers et partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) qui a arrêté des enjeux prioritaires pour le territoire ; parmi ceux-ci, les enjeux suivants concernent la forêt communale de Puy-Saint-André :

- le maintien du mélèzin,
- le maintien de la mosaïque des milieux,
- le soutien à l'ensemble des initiatives permettant une meilleure gestion du foncier,
- la mobilisation de la ressource,
- le soutien aux activités sylvo-pastorales,
- les risques naturels,
- le maintien de la biodiversité,
- la gestion forestière concertée.

La forêt communale est concernée par ces enjeux et le programme d'actions qui en découle, en vertu de l'adhésion à la charte de la communauté de communes du Briançonnais à laquelle appartient la commune de Puy-Saint-André.

La dernière révision d'aménagement de la forêt communale de Puy-Saint-André, établie par l'ONF et validée par la commune, couvre la période 2010-2029.

Les grandes options de l'aménagement sont :

- Conserver la production ligneuse, notamment pour répondre aux besoins en bois de chauffage des habitants, sans exclure systématiquement les parcelles ou parties de parcelles incluses dans la réserve naturelle régionale.
- Limiter au mieux l'ouverture de nouvelles pistes ou traînes de débardage, notamment pour les coupes prévues dans la réserve.
- Maintenir le rôle de protection contre les risques naturels pour les parties de la forêt plus particulièrement concernées.

Le programme d'actions reste relativement souple en ce qui concerne la forêt en réserve naturelle, dans l'attente du plan de gestion.

Diverses mesures sont déjà appliquées de fait, notamment les îlots de sénescence qui peuvent s'identifier aux zones boisées classées hors sylviculture, soit près de 40 % de la surface de la réserve. Une recherche de débusquage alternatif à la création de pistes à tracteur à l'intérieur de la réserve est envisagée pour les bois à exploiter.

En résumé, les travaux prévus dans la réserve sont :

- des coupes en trouées comprise entre 15 et 25 ares sur une surface à parcourir de :
 - o 3,21 ha en 2013 (parcelle 6),
 - o 3,03 ha + 1,42 ha en 2015 (parcelles 9 et 10),
 - o 8,93 ha en 2017 (parcelle 7) ;
- le décapage après coupe dans les trouées dans les plages parcourues en coupe de jardinage ;
- l'introduction par plantation de pin cembro dans les zones d'altitude : petites trouées ou clairières existantes – 300 plants / ha.

c. Les activités touristiques et sportives

Les activités touristiques et sportives pratiquées dans la réserve naturelle des Partias sont assez nombreuses et typiques d'un milieu de montagne.

La réserve se prête plus aux activités des accompagnateurs de moyenne montagne (randonnée été/hiver) qu'à celles des guides de haute montagne (escalade, alpinisme, etc.).

La fréquentation toutes saisons du site a augmenté, en particulier depuis que la réserve naturelle est indiquée sur les cartes IGN et que les randonnées du site sont indiquées dans plusieurs guides et en office du tourisme de Briançon.

La fréquentation estivale est la plus importante. En hiver, la fréquentation se concentre surtout sur la route des Combes.

Le domaine skiable de Serre-Chevalier offre un accès gravitaire direct sur la réserve naturelle depuis les remontées mécaniques permettant ainsi la pratique d'activités telles que le ski hors-piste ou le VTT de descente. Les accès sont :

- en hiver depuis le col de la Ricelle (téléskis du bois des coqs), Serre-Chevalier (télésiège du Grand Serre) ou encore l'Eychauda (télésiège de l'Eychauda) ;
- en été depuis Serre-Chevalier par la télécabine.

Activités estivales

- La randonnée

La randonnée estivale est l'une des activités les plus pratiquées dans la réserve naturelle.

La randonnée est pratiquée par des publics variés (personnes seules ou en groupe, locaux et vacanciers), de façon autonome mais aussi encadrée par des accompagnateurs en moyenne montagne.

La plupart des randonneurs viennent en voiture et se garent au parking des Combes. D'autres utilisent les remontées mécaniques de Serre-Chevalier, dont certains accompagnateurs, et fréquentent principalement les crêtes, entre le Prorel et Serre-Chevalier et le secteur de l'Eychauda.

Les principales randonnées sont :

- le lac des Partias (1h00 depuis le Saouto),
- le col de la Trancoulette (1h15) puis la Croix d'Aquila (0h30 depuis la Trancoulette),
- la cime de la Condamine (3h30), principalement par le col de la Trancoulette puis en dehors de la réserve en contournant Rocher Bouchard côté Saint-Martin de Queyrières, ou en boucle en passant par la réserve mais sur un sentier qui se perd sur le terrain et non indiqué sur les cartes IGN,
- le col de la Pisse (2h30).

Les secteurs en forêt sont peu fréquentés car il y a peu de sentiers, hormis le sentier du GR 50 (Tour du Parc National des Ecrins ou Tour du Haut Dauphiné) et l'embranchement qui mène au hameau des Combes.

Les sentiers de randonnée présents sur la réserve naturelle sont peu entretenus. Certains présentent des problèmes d'érosion (Trancoulette). Hormis les itinéraires les plus parcourus (lac, col de la Trancoulette et col de la Pisse), un grand nombre de sentiers peu marqués sont présents de façon diffuse dans le paysage. Les drailles (sentiers créés par le passage répété des moutons) augmentent ce phénomène d'anarchie des sentiers.

Le balisage des principaux itinéraires a été réalisé par l'association des Randonneurs et Baliseurs du Briançonnais (RBB) et l'association des amis des Combes.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est en cours d'élaboration. Il est susceptible d'évoluer assez rapidement vers un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Enfin le bivouac est une activité pratiquée mais reste un phénomène assez rare compte-tenu de la relative facilité d'accès au site.

- Le VTT

Le VTT de descente se pratique depuis Serre-Chevalier. Depuis le Prorel, étant interdit sur la commune de Puy Saint Pierre, les VTT descendent par la route de Chauvet jusqu'au Saouto puis par celle des Combes.

L'activité est gérée par le SIVM (syndicat intercommunal à vocation multiple), sauf sur la commune de Briançon. Le VTT représente moins de 10% des passages aux remontées mécaniques en été.

- L'escalade

Une voie d'escalade aménagée existe dans la réserve naturelle : celle de « Meursault Pilami » sur le Rocher Jaune. Elle est fréquentée de juillet à septembre, essentiellement avec un guide de haute montagne, par une centaine de personnes par an au maximum.

Les guides ou les amateurs de grimpe lui préfèrent les Tenailles de Montbrison et la Tête d'Amont.

Le Rocher Jaune présente un terrain favorable à la pratique de l'escalade sur lequel d'autres voies pourraient être équipées, dans un périmètre de 50 m autour de la voie existante, avec arrivée au même point.

Activités hivernales

- Le ski hors piste

L'accès gravitaire depuis les remontées mécaniques de Serre-Chevalier permet la pratique du ski hors-piste par des amateurs accompagnés de guide ou non.

L'accès ski hors-piste est signalé interdit du fait des risques naturels puisque le secteur de la réserve n'est pas sécurisé par le service des pistes de Serre-Chevalier. Les déclanchements d'avalanche ont lieu uniquement sur les versants du domaine skiable depuis en aval du Rocher Blanc, l'Echauda et Côte Chevalier.

Le ski hors-piste se pratique typiquement au printemps (fév.-mars et tout début avril), surtout en période de vacances, et selon les conditions d'enneigement.

La station de Serre-Chevalier avait mis en place, pendant une dizaine d'années, une « navette » en taxi pour le retour des skieurs hors-pistes de Puy Chalvin à la station. Le projet qui visait surtout les guides professionnels a été abandonné car il était très peu voir pas utilisé.

- Le ski de randonnée

La pratique du ski de randonnée se fait plutôt de façon occasionnelle par des locaux qu'avec un guide professionnel.

Le principal itinéraire en ski de rando est de monter au col de la Trancoulette et à la Croix d'Aquila, puis de redescendre par le même trajet ou par le ravin du Jeu de la Paume.

- La raquette à neige

Les raquettistes utilisent principalement la route des Combes puis vont jusqu'au lac des Partias. Les skieurs nordiques pratiquent également la route des Combes.

d. L'exploitation de la ressource en eau

Deux captages pour l'alimentation en eau potable se trouvent dans la réserve naturelle, en forêt communale, dans le Bois d'aval : Source de Chalanche Méyère et Source de Précoureau (Arrêté préfectoral N° 516 du 02/04/1996).

Ces captages font l'objet de périmètres de protection immédiate clôturés, de périmètres de protection rapprochée dans lesquels tous travaux, rejets et pâturage sont interdits.

e. La chasse et la pêche

- La chasse

La chasse est organisée via la société de chasse « le lièvre blanc » qui gère l'activité sur tout le territoire communal. Elle compte 14 chasseurs. De plus, quelques chasseurs peuvent ponctuellement être invités et payer une journée de chasse.

La chasse est fermée le 1^{er} décembre à Puy-Saint-André alors que la réglementation la porte au 9 janvier.

La chasse à l'affut est possible dès le 15 août, mais non pratiquée à Puy-Saint-André (risque de conflit d'usage avec les randonneurs).

Une réserve de chasse existe, sur le territoire de la commune. Cette réserve s'étend sur 45 ha, englobant les villages de Puy-Saint-André et Puy Chalvin pour rejoindre le torrent du Fossa (hors RNR).

Les prélèvements actuels par espèce sont présentés dans le tableau 20.

Espèce	Prélèvement actuel	Observations
Chamois	1 seul au plan de chasse, fait le premier jour en général	5 équipes de 2 personnes soit 10 personnes chassent le chamois. Le massif abrite une trentaine de chamois (communes de PSA, St Martin de Queyrières et Pelvoux). Se sont les jeunes chamois ou vieux boucs qui viennent au printemps et sont chassés sur les Partias. Pas de quartiers d'hiver sur PSA
Chevreuil	5 au plan de chasse	Bien installés dans le bois au-dessus du lac des Partias
Sanglier	assez peu chassé : 3 en 2009, aucun en 2010	
Lagopède alpin	non chassé	
Perdrix grise	très variable (26 en 2004, 2 en 2008)	des lachers ont eu lieu en 2001 et 2004
Perdrix bartavelle	1 au plan de chasse	
Tétras lyre	Aucun au plan de chasse depuis plusieurs années	Plan de chasse en fonction des comptages réalisés par l'ONF sur le site de référence OGM du Prorel, auquel participent des chasseurs
Lièvre variable	11 l'année dernière, en moyenne de 2 à une dizaine/année	
Lièvre commun	entre 2 et 7	
Marmotte	quelques marmottes sont chassées derrière la cabane des Partias	

Tableau 20 : Espèces chassées par la société de chasse de Puy-Saint-André

De faibles dégâts de type frottis, abroutissements et écorçages deviennent apparents sur les peuplements forestiers. Un suivi destiné à mesurer les impacts des populations de cervidés sur la régénération forestière est prévu à partir de 2010 dans le Briançonnais, de la même façon que dans le Queyras.

- La pêche

Aucune activité de pêche n'est pratiquée dans la réserve naturelle. Le torrent de Sachas avaient été empoissonné avec des truites, mais les populations n'ont pas perdurées.

f. Les actes contrevenants et la police de la nature

La réserve naturelle volontaire (créée en 1993) puis la réserve naturelle régionale (depuis 2009) n'ont pas encore fait l'objet de missions de police spécifiques.

La police de la nature y était jusque-là assurée par les différents corps de police qui opèrent sur l'ensemble du territoire national : la Gendarmerie, l'ONF, l'ONCFS et l'ONEMA principalement.

g. Les autres activités

- Survol en hélicoptère

Des hélicoptères du Détachement aérien de Gendarmerie de Briançon survolent régulièrement le vallon des Combes, pour deux circonstances distinctes :

- des stages de formation 4 fois par an : sessions en janvier, en mars, en juin et en octobre,
- lors des missions de sauvetage en été pour l'accès au massif des Ecrins (secteur Glacier blanc, Pelvoux).

Le survol du vallon des Combes, et donc de la réserve naturelle, n'est pas un itinéraire obligé pour la gendarmerie mais il s'agit du trajet le plus court pour les interventions de sauvetage.

- Cueillette traditionnelle

Plusieurs espèces végétales peuvent être cueillies dans la réserve naturelle par la population locale essentiellement. Il s'agit principalement des myrtilles et du génépi.

h. Synthèse des activités socio-économiques

Les cartes de localisation des activités (Carte 15 : Activités socio-économiques pratiquées dans la réserve naturelle) et le tableau 21 récapitulent les activités socio-économiques qui ont lieu dans la réserve naturelle.

Activité, usage	Acteurs	Localisation	Calendrier	Conformité avec la réglementation de la réserve
Agriculture - pastoralisme	AFP, éleveurs, berger	alpages (70% de la RN) bovins : vallon des Partias jusqu'au col de la Pisse et en forêt à l'automne ovins : secteur col de la Pisse + vallon de Closis, puis secteur Rocher jaune – Jeu de Paume à l'automne	bovins : 20 juin au 15 oct. ovins : août au 15 oct.	oui
Activités forestières	Mairie Puy-Saint-André, ONF	forêt communale (30% de la RN)	entre juin et novembre, certaines années	oui
Randonnée	Accompagnateurs en montagne, particuliers	lac, Trancoulette, Condamine, Pisse, crêtes de Serre-Che, GR50	juin à novembre	oui, sur les sentiers balisés
VTT	Particuliers, groupes	de Serre-Che au Saouto	juin à novembre	oui, sur les sentiers balisés
Escalade	Guides de hautes montagnes, particuliers, FFME	Voie de Meursault Pilami sur le Rocher Jaune	juillet à septembre	non, activité interdite
Ski hors piste	Serre-Chevalier, Guides de haute montagne, particuliers	diffus, depuis la station de Serre-Chevalier	décembre à avril, surtout à partir de février	oui
Ski de randonnée	Guides de hautes montagnes, particuliers	diffus, essentiellement col de la Trancoulette	novembre à avril-mai	oui
Raquette à neige	Accompagnateurs en montagne, particuliers	route des Combes, lac des Partais	novembre à avril-mai	oui
Captages d'eau	Mairie Puy-Saint-André	en forêt, sous le hamaueau des Combes	toute l'année	oui
Chasse	Société de chasse de Puy Saint André	diffuse	septembre à novembre	oui
Cueillette traditionnelle		landes et pierriers	juillet-août	non, atteinte à la flore interdite
Survol hélicoptère	Détachement aérien Gendarmerie de Briançon	diffuse	toute l'année (sauvetages + stages formation)	oui

Tableau 21 : Les activités socio-économiques pratiquées dans la réserve naturelle

Les activités pratiquées dans la réserve sont bien marquées par les saisons : de juin à octobre/novembre ce sont le pastoralisme, la randonnée, le VTT, la chasse et certaines années l'exploitation forestière, puis de novembre à avril/mai le ski et la raquette à neige.

Deux activités pratiquées ne sont pas compatibles avec la réglementation de la réserve naturelle telle qu'elle est rédigée : l'escalade et la cueillette.

L'annexe de la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du CR PACA indique que « La pratique de l'escalade est interdite dans la réserve. » (art. 3.12). A terme, une modification de la réglementation pourrait éventuellement être proposée afin de permettre la pratique de l'escalade uniquement sur la voie existante sur le Rocher Jaune. Une autre solution serait de mettre en place une interdiction stricte sur une période donnée, selon la sensibilité du site pour l'avifaune nicheuse notamment. Dans tous les cas, la communication sur cette voie (publicité, topoguides) devra être limitée.

La cueillette des myrtilles et du génépi entrent dans l'interdiction « de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore » (art. 3.2, 1° de la délibération n°09-277). De la même façon que pour l'escalade, cette activité pourrait être tolérée dans la limite d'une pratique raisonnable et selon la réglementation en vigueur sur le reste du département¹ ou en reprenant la réglementations du Parc National des Ecrins par exemple.

Enfin, la liste des personnes pour lesquelles une dérogation à l'obligation de rester sur les sentiers est prévue ne mentionne pas les chasseurs en période de chasse, ce qui rend la pratique de cette activité difficile dans les faits.

¹ L'arrêté préfectoral du 22 novembre 1993, modifié par celui du 3 juillet 2008 limite la cueillette du génépi à 100 brins par personne et par jour. Il est interdit de détruire, d'arracher, de prélever les parties souterraines du génépi. Obligation est faite de couper les brins à l'aide d'un sécateur, couteau ou ciseaux. Le colportage, la vente et l'achat de génépi sauvage sont interdits.

Ce même arrêté interdit la récolte des myrtilles à des fins d'industrialisation.

A.4 La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique de la réserve naturelle

La réserve naturelle des Partias est fréquentée par bon nombre de randonneurs en quête de paysages montagnards préservés. Des randonnées encadrées par des accompagnateurs en moyenne montagne y sont pratiquées. De fait, la réserve accueille donc déjà le public qui peut ainsi en découvrir les milieux, la faune et la flore.

A.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur

La réserve naturelle ne propose pas d'animations particulières. Jusqu'à aujourd'hui, chaque accompagnateur propose librement des randonnées dans la réserve et communique sur les thèmes de son choix. Certains accompagnateurs se sont spécialisés dans les sorties ornithologiques, d'autres restent plus généralistes.

La réserve ne dispose pas à ce jour d'équipement particulier pour les activités pédagogiques, ni d'aucun support de communication (dépliant, plaquette, panneaux thématiques, etc.).

A.4.2 La capacité à accueillir du public

La réserve naturelle des Partias a vocation à accueillir du public essentiellement en saison estivale. En hiver, les conditions d'enneigement rendent le site beaucoup moins accessible (départ de Puy Chalvin ou accès par les remontées mécaniques de Serre-Chevalier), ce qui limite de fait la fréquentation. Les activités restent essentiellement sportives. Toutefois, des animations en raquettes à neige sur des thèmes tels que les traces et indices ou la sensibilité de la faune en hiver peuvent être intéressants.

En été, le risque de surfréquentation est plus important. La capacité d'accueil de la réserve naturelle des Partias est limitée principalement par la capacité en stationnement. Etant donné la surface assez vaste de la réserve, si la réglementation est bien respectée (circulation sur les sentiers balisés, chiens tenus en laisse, pas d'atteinte à la flore, pas de perturbations sonores, etc.), la fréquentation actuelle n'est pas de nature à porter préjudice à la faune ou aux milieux naturels. De même, une légère augmentation de la fréquentation est envisageable sans créer de perturbation majeure du site, en particulier si elle est accompagnée d'actions visant à sensibiliser le public sur l'intérêt du site et de sa préservation.

Une réflexion est à mener sur :

- l'accessibilité au site en véhicule, le parking actuel pouvant être rapidement insuffisant ;
- le plan de circulation dans la réserve (balisage des sentiers, etc.).

A.4.3 L'intérêt pédagogique de la réserve naturelle

L'intérêt de la réserve naturelle résulte de façon générale de la variété des substrats, des milieux et des espèces qui s'y trouvent. Cette variété offre des possibilités pédagogiques très vastes.

Le tableau 22 recense quelques exemples de thèmes pédagogiques possibles pour les Partias.

Thème	Potentiel d'interprétation
Géologie	diversité géologique du Briançonnais, du Carbonifère au Tertiaire, Roches et indices de charriages, empilement des nappes
Dynamique de la végétation	étages de végétation ; évolution de la végétation de la prairie à la forêt
Ornithologie	avifaune des milieux ouverts d'altitude, des milieux rupestres, des forêts de montagne, etc. ; dépendance des chouettes de montagne à l'égard des pics
Botanique	espèces des zones humides, espèces des prairies d'alpages, etc.
Liens habitat et espèces	notions d'habitats naturels, cortèges de différents types de pelouses, de combes à neige, etc.
Insectes	entomofaune forestière, les fourmis et le mélèze, papillons de montagne, petites bêtes aquatiques
Forêt	reproduction des arbres, le mélèze une espèce particulière favorisée par l'homme
Pastoralisme	paysages semi-naturels créés par l'homme, notion d'entretien du paysage
Espace protégé	respect de la réglementation, gestion d'espace naturel
Faune de montagne	sensibilité de la faune au dérangement en hiver

Tableau 22 : Thèmes pédagogiques potentiels

A.4.4 La place de la réserve naturelle dans le réseau local d'éducation à l'environnement

Plusieurs réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) existent au niveau local :

- le GRAINE PACA, Réseau régional pour l'éducation à l'environnement,
- le Réseau Education Environnement 05 et Ecrins (REE 05 & Ecrins) qui a pour but le développement de l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable dans le département des Hautes-Alpes et la zone périphérique du parc national des Ecrins (circulation de l'information, échanges, rencontres, carrefour d'expériences).
- le réseau d'éducation à l'environnement montagnard alpin (REEMA) qui a pour objectifs la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement montagnard dans les Alpes, le recensement et la mise à disposition des ressources et bonnes pratiques, la favorisation du montage de projets pédagogiques autour de la montagne alpine, la généralisation de l'approche éducative dans les politiques d'aménagement du territoire alpin.

Ces réseaux s'appuient sur différentes structures telles que :

- le Parc National des Ecrins,
- le PNR du Queyras,
- le CPIE Haute Durance, association pour le développement durable dans le nord des Hautes-Alpes (chantier / insertion, éducation à l'environnement, conseil énergie),
- la Maison de la Nature des Hautes-Alpes (MN05), association à vocation d'éducation à la nature et à la biodiversité vers l'écocitoyenneté
- Terra Biodiversita, association de vulgarisation scientifique en environnement, Pays Gapençais
- Gap Sciences Animation 05 (GSA 05), association dont l'objectif est la diffusion et la vulgarisation de la culture scientifique et technique en direction de tous les publics du département des Hautes-Alpes,
- les structures animatrices de sites Natura 2000, etc.

De plus, la Communauté de Communes du Briançonnais porte un projet labélisé Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur le thème "Nature, Science et Tourisme". Ce PER regroupe deux projets :

- la maison de la Géologie et du Géoparc, structure qui aura pour mission de valoriser l'exceptionnelle richesse géologique du territoire. La Maison de la Géologie sera aménagée à l'entrée sud de la Communauté de Communes, sur la partie basse de la commune de Puy-Saint-André.
- la Galerie de l'Alp au Lautaret, extension du Jardin Alpin du Lautaret, qui permettra d'accueillir plus de public, de stagiaires et de chercheurs. Ce projet est mené en partenariat avec l'Université Joseph-Fourier de Grenoble

La Maison de la Géologie et du Géoparc ainsi que la Galerie de l'Alp au Lautaret ouvriront le territoire à un tourisme scientifique. Avec un objectif : valoriser les richesses naturelles, tant géologiques que botaniques, du Briançonnais. Il permettra par ailleurs de développer une synergie entre les deux sites, à travers des offres touristiques combinant géologie et botanique.

Les futurs projets pédagogiques de la réserve naturelle des Partias s'inscriront dans ce contexte local, en cherchant à développer une synergie avec les structures en place.

A.5 La valeur et les enjeux de la réserve naturelle

A.5.1 La valeur du patrimoine naturel de la réserve naturelle

L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats et espèces se base sur le statut patrimonial, le statut de rareté au niveau régional ou local et le statut de vulnérabilité. La grille de pondération de ces différents critères est donnée en annexe du plan de gestion.

Cette évaluation de la valeur patrimoniale a permis d'attribuer un niveau de priorité et définir une classe de valeur patrimoniale pour chaque habitat ou espèce retenu :

- A : forte valeur patrimoniale
- B : valeur patrimoniale modérée
- C : valeur patrimoniale faible.

Cette classe de valeur permet de dresser une hiérarchie des éléments patrimoniaux de la réserve naturelle (tab.23).

	Classe patrimoniale	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Source
HABITATS	A	54.23 Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>		présent sur 1,3 % de la surface	CTGREFF-INERM, 1976
		38.3 Prairies de fauche de montagne		hors RNR	CTGREFF-INERM, 1976
	B	36.42 Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i>		présent sur 4,5 % de la surface	CTGREFF-INERM, 1976
		36.43 Pelouses en gradins à Séslerie		présent sur 3,5 % de la surface	CTGREFF-INERM, 1976
		36.31 Gazons à Nard raide et group. apparentés		présent sur 8,6 % de la surface	CTGREFF-INERM, 1976
		35.12 Pelouses à <i>Agrostis-Festuca</i>		présent sur 3,4 % de la surface	CTGREFF-INERM, 1976
FLORE	B	Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i>	présente	CBNA 1990, LPO 2011
		Scirpe nain	<i>Trichophorum pumilum</i>	à confirmer (donnée ancienne)	CBNA 1990
OISEAUX	A	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010
		Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010
		Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010
		Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca saxatilis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
	B	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Chocard à bec jaune	<i>Pyrhocorax graculus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010
		Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	à confirmer sur le site	ZNIEFF
		Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	potentiel, à confirmer	LPO PACA 2003-2010
		Merle à plastron	<i>Turdus turquatus</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	à confirmer sur le site	PR005 + ZNIEFF
		Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Nivrolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	reproduction possible	LPO PACA 2003-2010
		Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	à confirmer (donnée ancienne)	Akène 1990
		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	reproduction certaine ou probable	LPO PACA 2003-2010
		Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	présence occasionnelle	LPO PACA 2003-2010
		Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	présent	LPO PACA 2011
MAMMIFERES	B	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	à confirmer (donnée ancienne)	Akène, 1990
		Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	à confirmer (donnée ancienne)	Akène, 1990
		Lièvre variable	<i>Lepus timidus</i>	présent	Akène 1990, LPO 2010
		Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	présent	LPO PACA 2010
		Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	présent	LPO PACA 2011
		Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	à confirmer	LPO PACA 2011
INSECTES	A	Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	à confirmer sur le site	PR005 + ZNIEFF
		Isabelle de France	<i>Graellsia isabellae</i>	à confirmer sur le site	PR005 + ZNIEFF
		Petit Apollon	<i>Parnassius sacerdos</i>	à confirmer sur le site	ZNIEFF
	B	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	présent	LPO PACA 2010
		Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	à confirmer sur le site	PR005
		Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	présent	LPO PACA 2011
		Criquet ensanglanté	<i>Stetophyma grossum</i>	présent	LPO PACA 2011
		Sténobothre cottien	<i>Stenobothrus coticus</i>	à confirmer sur le site	ZNIEFF

Tableau 23 : Habitats naturels et espèces à valeur patrimoniale forte (A) ou modérée (B)

Etant donné la superficie du site et l'état des connaissances assez générales, les espèces et habitats à valeur patrimoniale forte et modérée ont été regroupés par grands ensembles ou cortèges avant de procéder à l'analyse des enjeux (tab.24). En effet, si l'état des connaissances permet de dresser une liste d'espèces patrimoniales présentes, leur localisation sur le site reste mal connue, d'où l'intérêt de raisonner à l'échelle des types d'habitats naturel auxquels ils sont inféodés.

Par ailleurs, un des enjeux principaux du site sera lié à l'amélioration des connaissances et à la recherche des espèces potentielles.

Cortège		Habitats	Espèces
Forestier	A	/	Oiseaux : Tétràs lyre Mamm. : Barbastelle Insectes : Isabelle de France
	B	/	Flore : Ancolie des Alpes Oiseaux : Pic noir, Cassenoix moucheté, Circaète Jean-le-Blanc, Gobemouche gris, Merle à plastron, Pic noir, Sizerin flammé Mamm. : Cerf élaphe, Léro, Murin de Daubenton
Pelouses	A	/	Oiseaux : Lagopède alpin, Perdrix bartavelle Insectes : Alexanor
	B	36.42 Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i> 36.43 Pelouses en gradins à Sésliérie 36.31 Gazons à Nard raide et group. apparentés 35.12 Pelouses à <i>Agrostis-Festuca</i>	Oiseaux : Niverolle alpine Mamm. : Lièvre variable Insectes : Apollon, Azuré du Serpolet, Sténobothre cottien
Zones humides	A	54.23 Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>	Insectes : Petit Apollon
	B	/	Flore : Scirpe nain Insectes : Criquet ensanglanté
Prairies de fauche	A	38.3 Prairies de fauche de montagne	/
	B	/	Oiseaux : Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés, Insectes : Semi-Apollon
Rupestre	A	/	Oiseaux : Aigle royal, Faucon pèlerin, Gypaète barbu
	B	/	Oiseaux : Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe, Monticole de roche, Vautour fauve Mamm. : Vespère de Savi
Cours d'eau	A	/	/
	B	/	Oiseaux : Cincle plongeur Mamm. : Musaraigne aquatique

Tableau 24 : Habitats naturels et espèces à valeur patrimoniale forte ou modérée par types de milieux

A.5.2 Les enjeux de conservation de la réserve naturelle

Un enjeu de conservation résulte du croisement entre une valeur patrimoniale d'une part et un risque d'autre part. Ainsi, l'analyse de la valeur du patrimoine naturel de la réserve naturelle et de ses relations avec les activités humaines de toutes natures s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux de conservation en présence.

A ces enjeux de conservation du patrimoine naturel, s'ajoute les enjeux de conservation concernant le paysage et le patrimoine géologique.

a. Enjeux de conservation prioritaires

- Conservation des espèces forestières

Plusieurs espèces animales forestières d'intérêt patrimonial ainsi qu'une espèce végétale ont été recensées dans la réserve naturelle des Partias. La plupart des espèces recensées nécessitent une forêt avec de vieux et gros arbres ou des arbres morts, avec une végétation étagée dans laquelle le dérangement est faible. La zone de combat, zone semi-ouverte faisant la transition entre la forêt et les alpages, est particulièrement favorable au Tétràs lyre (espèce à forte valeur patrimoniale).

Le mélèzin des Partias, Bois d'en haut et Bois d'aval, est encore relativement jeune. La faible productivité de ces boisements de montagne permet d'envisager une exploitation forestière restreinte à son minimum afin

de laisser évoluer la forêt naturellement, voire de favoriser l'évolution vers la Cembraie climacique.

La tranquillité des espaces forestiers et en limite de forêt est un critère important pour le maintien du Tétrasyre.

- Conservation des pelouses d'altitude et des espèces associées

Tout un cortège d'espèces animales à valeur patrimoniale forte et moyenne est lié aux pelouses d'altitudes. De plus, ce grand ensemble compte quatre habitats naturels d'intérêt patrimonial (Pelouses des crêtes à *Elyna*, Pelouses en gradins à Sesslerie, Gazons à Nard raide et groupements apparentés et Pelouses à *Agrostis-Festuca*).

Le maintien de ces milieux ouverts favorables à une diversité floristique et faunistique est possible grâce au pastoralisme, élément fondamental d'entretien de la biodiversité et des paysages de montagne. Néanmoins, le pâturage peut également engendrer des problématiques de dérangement de la faune (reproduction des galliformes en particulier), ainsi qu'un appauvrissement du milieu en cas de surpâturage. Le dérangement induit par les randonneurs et animaux domestiques est également à prendre en compte pour préserver les populations animales.

- Conservation des tourbières basses

Les tourbières basses à *Carex davalliana* sont un habitat d'intérêt communautaire qui abritent une espèce végétale protégée et des espèces d'insectes patrimoniaux. Ces habitats sont très sensibles aux perturbations pouvant les affecter. Le maintien des conditions hydrologiques est essentiel afin de préserver ces milieux. Le surpâturage peut constituer une menace d'eutrophisation. Il est impératif de conserver le caractère naturel de ces milieux.

- Conservation des prairies de fauche (hors RNR)

Les prairies de fauche de montagne, habitat d'intérêt communautaire, représentent un patrimoine paysager et écologique exceptionnel. Elles offrent une diversité floristique et faunistique importante, liée à une pratique agricole extensive à maintenir. Un report de fauche peut être bénéfique pour respecter au mieux la phénologie des espèces.

Cet habitat se trouve en dehors du périmètre de la réserve naturelle des Partias mais il est inclus dans le plan de gestion du fait de son intérêt patrimonial et de sa situation en lien direct avec la réserve.

b. Enjeux de conservation secondaires

- Conservation des milieux rupestres

Les milieux rupestres sont l'habitat de reproduction de nombreuses espèces d'oiseau (Crave à bec rouge, Chocard à bec jaune, Monticole de roche, etc.), et de gîtes du Vespère de Savi.

L'Aigle royal est probablement nicheur dans la réserve naturelle, même si aucune aire n'a encore été identifiée. Les espèces à présence occasionnelle sur la réserve telles que le Faucon pèlerin, le Gypaète barbu ou encore le Vautour fauve pourrait potentiellement profiter de ces milieux dans l'avenir.

Les espèces inféodées aux milieux rupestres sont généralement sensibles au dérangement par le tourisme de pleine nature. Dans la mesure où la réserve naturelle constitue un espace protégé réglementairement, cette menace est mineure sur le site.

Des espèces végétales rares et protégées sont également potentiellement présentes.

- Conservation de la qualité des cours d'eau

Au moins deux espèces à valeur patrimoniale moyenne sont liées à la qualité des cours d'eau, tant physique (naturalité des berges, débit) que chimique (pollution) : la Musaraigne aquatique et le Cincle plongeur.

Le torrent de Sachas se trouve en limite aval de la réserve naturelle. Les activités dans la réserve naturelle pourraient donc avoir une incidence sur la qualité du cours d'eau à prendre en compte.

- Maintien de la qualité des paysages

La réserve naturelle des Partias séduit par l'harmonie des paysages alpins constitués de sommets, de grands alpages, de nombreuses falaises différemment orientées et colorées et d'un beau mélézin. Cet exceptionnel patrimoine paysager est particulièrement bien préservé et représente à lui seul un enjeu de conservation.

Le gestionnaire devra donc veiller à maintenir la qualité paysagère et le caractère naturel du site. Ceci notamment en favorisant les pratiques respectueuses du paysage et des milieux naturels en périphérie du site.

- Conservation du patrimoine géologique

L'intérêt géologique du site provient de la grande diversité des roches représentative du Briançonnais et des indices de charriages. Des éléments remarquables à préserver sont présents tels les nodules polymétalliques.

c. Enjeux de conservation potentiels

- Développement des habitats naturels potentiels autour du lac

Les abords du lac des Partias pourraient potentiellement abriter des habitats d'intérêts communautaires des eaux dormantes. Le piétinement et l'eutrophisation causés par les troupeaux sont un frein à leur expression.

A.5.3 Les enjeux de connaissance du patrimoine

- Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel du site

Le patrimoine naturel de la réserve naturelle des Partias peut être considéré comme relativement bien connu pour certains groupes (oiseaux notamment) mais il présente en revanche des lacunes fortes sur des groupes supposés importants et dont certaines espèces potentielles peuvent présenter un enjeu de conservation majeur pour le site (Chiroptères, chouettes de montagne, Insectes, etc.). Certaines études sont relativement anciennes, dont la cartographie des habitats naturels et les inventaires botaniques, et demanderont à être remises à jour.

Un des enjeux principaux du site est lié à l'amélioration des connaissances et à la recherche des espèces potentielles.

- Suivi de la biodiversité

Parallèlement à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel qui consiste essentiellement à inventorier et localiser les habitats et espèces présents sur le site, il sera intéressant de mettre en place un suivi dans le temps de la biodiversité du site.

La mise en place d'un suivi scientifique standardisé de la biodiversité permettra d'observer l'évolution quantitative et qualitative de la faune et de la flore. Ces suivis se feront sur différents groupes indicateurs (oiseaux, plantes, papillons, etc.) qui permettront de documenter des indicateurs régionaux de biodiversité.

A.5.4 Enjeux pédagogiques et socioculturels

- Prise en compte des enjeux périphériques en continuité avec le site

La réserve naturelle des Partias correspond à une entité géographique assez bien définie : le vallon des Combes délimité par un ensemble de crêtes et de sommets. Cependant, il reste connecté aux espaces naturels périphériques et les activités qui s'y exercent peuvent avoir une incidence sur la réserve naturelle. En particulier, la proximité avec le domaine skiable de Serre-Chevalier est à prendre en compte au titre des enjeux périphériques.

- Intégration des activités humaines

Des activités humaines variées s'exercent sur le site, en particulier les activités touristiques, pastorales et forestières. La gestion de la réserve naturelle ne peut se faire sans tenir compte de ces activités, de leurs besoins et de leur relation avec le site.

La réserve naturelle des Partias n'a pas vocation à devenir une réserve intégrale dans laquelle toute activité humaine serait interdite, néanmoins la mission du gestionnaire sera de concilier le maintien de ces activités dans de bonnes conditions avec la préservation du site.

- Valorisation du site et accueil du public

Les principes de gestion des réserves naturelles prévoient un accueil du public dans la limite compatible de la préservation des sites et des espèces.

Le site des Partias est un espace naturel d'une qualité écologique et paysagère remarquable, fréquenté par de nombreux visiteurs chaque année, et en particulier en saison estivale. Il apparaît donc comme un outil efficace pour la découverte des milieux naturels, la détente et le loisir. Mais la fréquentation du public doit respecter la capacité d'accueil des milieux naturels.

Le gestionnaire pourrait mettre en place une stratégie afin de faire progresser l'information et la sensibilisation du public aux menaces pesant sur les milieux naturels (dérangement de la faune sauvage, cueillette des plantes, disparition des zones humides, aménagements en montagne, etc.), développer des supports de communication et des animations nature sur le site, son histoire et ses usages, la réglementation et la gestion.

Ces éléments peuvent contribuer à la politique générale d'éducation à l'environnement développée dans les espaces protégés, à développer l'image de la réserve naturelle des Partias, à faire prendre conscience des nécessités de protection de la nature, y compris lorsque cela concerne des usages semblant anodins (randonnée, etc.).

Enfin, le gestionnaire pourrait maintenir des relations privilégiées et développer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire (habitants locaux, services de l'Etat, associations de protection de la nature, scientifiques...) afin de mieux faire connaître les actions et les objectifs de la réserve naturelle et d'initier une gestion concertée de ce patrimoine naturel et culturel commun.

- Exemplarité de la gestion quotidienne du site

Le gestionnaire devra mettre en place sur la réserve naturelle des Partias des pratiques de gestion exemplaires qui prendront en compte à la fois les enjeux environnementaux actuels et locaux, mais également les préoccupations environnementales à long terme et à l'échelle globale.

Ainsi, il s'agira à la fois de veiller à la mise en place des actions de gestion du site que ce soit technique, administrative ou financière. Mais aussi d'initier de nouvelles démarches écoresponsables afin d'initier un changement des pratiques en termes de consommations d'eau et d'énergie, de transport, etc.

La gestion d'un site naturel nécessite également de veiller à maintenir des relations avec les différents acteurs du territoire (usagers, acteurs locaux, partenaires, associations, institutions, etc.). La gestion doit être réalisée en concertation avec tous les acteurs afin de construire une gestion démocratique et écologique.

Ceci requiert aussi d'établir des cadres nouveaux d'action et d'élaboration pour ces politiques, pour tenir compte de l'ampleur des enjeux liés à l'environnement et de leur complexité, du fait que tous les citoyens sont concernés à la fois comme victimes et acteurs des crises environnementales, et que ces politiques concernent des patrimoines communs.

A.5.5 Synthèse des enjeux

Le tableau 25 récapitule les enjeux identifiés sur la réserve naturelle des Partias.

Enjeux de conservation prioritaires Conservation des espèces forestières Conservation des pelouses d'altitude et des espèces associées Conservation des tourbières basses Conservation des prairies de fauche (hors RNR)
Enjeux de conservation secondaires Conservation des milieux rupestres Conservation de la qualité des cours d'eau Maintien de la qualité des paysages Conservation du patrimoine géologique
Enjeux de conservation potentiels Développement des habitats naturels potentiels autour du lac
Autres enjeux Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel du site Suivi de la biodiversité Prise en compte des enjeux périphériques en continuité avec le site Intégration des activités humaines Valorisation du site et accueil du public Exemplarité de la gestion quotidienne du site

Tableau 25 : Liste des enjeux de la réserve naturelle des Partias

SECTION B

- Gestion de la réserve naturelle -

Préambule

Pour la réserve naturelle des Partias, l'objectif général est d'assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces. Cet objectif ne correspond pas à une recherche de diversité maximale des espèces, néanmoins la diversité biologique peut être considérée comme critère d'évaluation des actions.

Il s'agit d'agir autant que possible en amont sur les facteurs d'influence, à savoir essentiellement le pastoralisme et la fréquentation touristique et de loisirs, afin d'assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces présents.

La définition des objectifs de gestion à long terme se base sur l'analyse du diagnostic du site (identification des éléments remarquables du patrimoine naturel, mise en évidence des conflits d'usage, etc.) et la hiérarchisation des enjeux.

Le plan de gestion est organisé selon une architecture du type :

Orientation générale

Objectifs à long terme (codé avec une lettre)

Objectifs opérationnels (lettre+numéro)

Opérations

B.1 Les orientations générales de gestion

Les objectifs de gestion à long terme ont été regroupés dans cinq grandes orientations générales de gestion :

- Conservation de la biodiversité et des paysages
- Observatoire de l'évolution de la biodiversité
- Valorisation du site
- Intégration des activités humaines sur le site
- Système de management.

Orientation 1 : Conservation de la biodiversité et des paysages

La première orientation de ce plan de gestion vise à assurer la restauration, le maintien et le développement de la biodiversité remarquable identifiée dans les enjeux de gestion.

Il s'agira également d'améliorer les connaissances sur les groupes taxonomiques peu connus (amphibiens, insectes...) ainsi que rechercher les espèces potentielles.

Enfin, le gestionnaire devra s'attacher également à adopter une vision plus large que le site des Partias et notamment s'intéresser à la mise en place de corridors écologiques avec les autres espaces naturels gérés à proximité.

Cette orientation regroupe donc les objectifs de gestion à long terme répondant aux enjeux de conservation du site.

Orientation 2 : Inventaires et suivi de l'évolution de la biodiversité

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), la France met en place un Observatoire national de la biodiversité, outil chargé de mesurer à échelle française l'état et l'évolution de la biodiversité. Cet observatoire peut ensuite se décliner au niveau régional.

La stratégie régionale en faveur de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, adoptée le 10 décembre 2010, prévoit de développer un Observatoire régional de la biodiversité en cohérence avec

les autres projets d'observatoires existant en lien avec la biodiversité.

Les suivis mis en place dans la réserve naturelle régionale des Partias contribueront à alimenter ces différents observatoires en utilisant des protocoles standardisés tels que Vigie-Nature. Les données seront également transmises à la base de données naturalistes publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur : SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes).

Orientation 3 : Valorisation du site

Les réserves naturelles ont vocation à informer et accueillir divers publics dans la mesure où la conservation du patrimoine le permet.

Cette orientation de gestion devra être mise en place sur le site en veillant à ce que les opérations de gestion ne nuisent pas aux enjeux de conservation du patrimoine naturel.

Orientation 4 : Intégration des activités humaines

Des activités variées s'exercent sur le site (randonnée, pastoralisme, chasse, sylviculture, ski, etc.). Le gestionnaire devra donc concilier la pratique de ces activités avec la gestion du site. De manière générale, la gestion du site devra faire en sorte d'intégrer au mieux les activités humaines afin de réduire leur impact sur le milieu naturel.

La gestion du site devra être réalisée de manière exemplaire sur le plan environnemental.

Orientation 5 : Système de management

La gestion efficace du site nécessite l'intervention du gestionnaire à différentes échelles du territoire, ainsi qu'un contact permanent avec les acteurs. Ainsi, il devra veiller à la gestion technique et administrative de la réserve, il devra initier des contacts avec les acteurs du site et en périphérie du site et enfin agir à une échelle plus globale que ce soit dans la conservation des espaces alpins ou le réseau des espaces naturels protégés.

B.2 Les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels du plan et les opérations

Les objectifs de gestion à long terme ont été établis et classés d'après la hiérarchisation des enjeux de gestion réalisées à la fin du diagnostic. Pour chaque objectif à long terme, il a été défini un ou plusieurs objectifs opérationnels (ou objectifs du plan), eux même divisés en une ou plusieurs opérations de gestion.

Pour les objectifs correspondants à des enjeux de conservation (objectifs A à I), les enjeux, les objectifs visés à long terme et les facteurs influençant l'état de conservation sont rappelés pour afin de faciliter la définition des objectifs du plan. Enfin les opérations sont listées pour chaque objectif du plan.

Orientation 1 : Conservation de la biodiversité et des paysages

A. Obtenir une vieille forêt variée et tranquille

Enjeux

La conservation des populations forestières en particulier :

- ▶ le Tétrás lyre, espèces à forte valeur patrimoniale,
- ▶ la Barbastelle,
- ▶ le Pic noir et les chouettes de montagne potentielles (Chevêchette d'Europe et Chouette de Tengmalm),
- ▶ les autres oiseaux forestiers : Cassenoix moucheté, Merle à plastron, Sizerin flammé
- ▶ le Cerf élaphe.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Obtenir une vieille forêt à caractère naturel,
- ▶ Favoriser l'évolution vers la Cembraie climacique,
- ▶ Préserver la tranquillité des espèces forestières sensibles au dérangement.

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ Les dérangements anthropiques (fréquentation été/hiver, exploitation forestière, pastoralisme),
- ▶ La qualité de l'habitat forestier (vieux arbres, arbres morts, végétation étagée).

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Cet objectif ne nécessite pas d'intervention lourde. Il s'agit essentiellement de limiter les dérangements et favoriser/préserver les habitats favorables, ce qui nécessite dans un premier temps d'approfondir les connaissances sur les zones favorables aux espèces (hivernage, reproduction du Tétrás lyre, arbres morts ou à trous). Dans un second temps, la gestion consiste à préserver les zones et habitats propices des dérangements anthropiques.

L'évolution vers la cembraie pourra être favorisée par des plantations.

Enfin, des suivis seront mis en place pour vérifier l'efficacité de la gestion : suivi des populations de Tétrás lyre et suivi de la naturalité de la forêt.

Dans le futur d'autres types de suivis pourront être mis en place concernant le Cerf, les chiroptères forestiers ou encore les chouettes de montagne.

A	Obtenir une vieille forêt variée et tranquille
A1	Maintenir la tranquillité des zones favorables au Tétrás lyre
SE	Identification des zones d'hivernage du Tétrás lyre
SE	Identification des zones de reproduction du Tétrás lyre
SE	Comptage des males chanteurs Tétrás lyre (indicateur)
TU	Protection des zones d'hivernage (mise en défens ski)
TU	Protection des zones de reproduction (mise en défens troupeaux)
A2	Laisser vieillir la forêt vers un stade climacique
TU	Plantations de Pins cembro
SE	Suivi de la naturalité de la forêt
A3	Maintenir les arbres morts et à trous et une mosaïque de milieux
SE	Recensement des arbres morts et à trous sur les zones d'exploitation forestière
AD	Concertation avec l'ONF pour la prise en compte dans leur gestion forestière

Tableau 26 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme A

B. Maintenir un bon état de conservation des pelouses d'altitude

Enjeux

La conservation des pelouses d'altitudes et des espèces associées :

- ▶ pelouses à Elyna, pelouses en gradins à Sesslerie, gazons à Nard raide,
- ▶ Lagopède alpin,
- ▶ Perdrix bartavelle,
- ▶ Alexanor et autres insectes,
- ▶ Lièvre variable.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Maintien des milieux ouverts,
- ▶ Avoir un bon état de conservation des milieux.

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ Le pastoralisme (maintien des milieux ouverts, mais aussi appauvrissement du milieu),
- ▶ Les dérangements anthropiques (divagation des chiens).

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Ce premier plan quinquennal sera l'occasion de mettre ne place un diagnostic agropastoral sur l'ensemble des surface de l'AFP. Il permettra d'identifier la capacité du site en termes de ressource et ainsi adapter la charge pastorale et sa répartition sur l'alpage.

Les espèces de galliformes (Lagopède alpin et Perdrix bartavelle), particulièrement sensibles au dérangement, seront étudiées en priorité afin d'identifier les zones fréquentées et ainsi travailler sur le maintien de leur quiétude.

B	Maintenir un bon état de conservation des pelouses d'altitude
B1	Maintenir la tranquillité des zones favorables aux Lagopède alpin et Perdrix bartavelle
SE	Recensement du Lagopède alpin
SE	Recensement de la Perdrix bartavelle
PO	Application de la réglementation sur les chiens en laisse
B2	Adapter la pression pastorale à la capacité du site
SE	Etude de la capacité pastorale du site (dans l'objectif d'une bonne conservation des habitats)
AD	Négociation avec l'AFP / l'éleveur et contractualisation
PO	Contrôle du respect de la charge pastorale

Tableau 27 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme B

C. Conserver les tourbières basses

Enjeux

- ▶ La conservation des tourbières basses à *Carex davalliana* qui abritent une espèce végétale protégée,
- ▶ Les cortèges d'espèces animales et végétales associées.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

La conservation de ces milieux nécessite, dans un premier temps, d'améliorer les connaissances sur leur fonctionnement (alimentation hydrique, exutoire, etc.) mais aussi sur leur localisation précise afin d'en suivre l'évolution tant qualitative que quantitative.

C Conserver les tourbières basses	
C1	Etudier la répartition et le fonctionnement des tourbières basses
SE	Cartographier précisément les bas marais
SE	Réaliser une fiche par complexe de bas marais précisant leur fonctionnement hydrique
C2	Suivre l'évolution des tourbières basses
SE	Mettre en place un protocole de suivi des zones humides
SE	Réaliser des bilans de l'évolution des milieux (superficie, altération du fonctionnement, etc.)

Tableau 28 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme C

Objectifs visés à long terme

- ▶ Maintien des milieux dans un bon état de conservation

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ L'alimentation hydrique,
- ▶ Le risque d'eutrophisation du fait du pastoralisme.

D. Maintenir les prairies de fauche (hors RNR)

Enjeux

- ▶ La conservation des prairies de fauche riche en biodiversité.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Maintien de la pratique si possible tardive,
- ▶ Intégration de ces milieux dans la RNR.

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ La pratique de la fauche et la période d'intervention.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

La conservation des prairies de fauche repose essentiellement sur le maintien de la pratique, ce qui nécessite de mettre en place et entretenir un partenariat avec l'agriculteur local. La mise en place d'un système d'incitation financière grâce à des mesures agri-environnementales (MAE) serait une bonne façon de valoriser le maintien de cette pratique et d'inciter à adapter une fauche tardive. La MAE est un contrat de 5 ans durant lesquels l'agriculteur s'engage à adopter des pratiques ou un système respectueux de l'environnement.

D Maintenir les prairies de fauche	
D1	Maintenir la pratique de la fauche traditionnelle si possible tardive
AD	Assurer un contact permanent avec l'agriculteur
AD	Etudier la faisabilité de mise en place de MAE et contractualiser des mesures
AD	Faire intégrer la prairie de fauche dans la RNR
TE	Assurer le fauchage si l'agriculteur cesse son activité

Tableau 29 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme D

E. Protéger les espèces rupestres

Enjeux

- La conservation des milieux rupestres, site de reproduction ou de gîte pour de nombreuses espèces.

Objectifs visés à long terme

- Maintien de la tranquillité et du bon état de conservation de ces milieux.

Facteurs influençant l'état de conservation

- Les dérangements anthropiques,
- La dégradation des milieux (décapages pour la pratique de l'escalade).

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Dans la mesure où la pratique de l'escalade et les aménagements sont interdits dans la réserve naturelle, les risques d'impact sur les milieux rupestres sont très faibles. En revanche, un travail d'amélioration des connaissances sur les sites utilisés par la faune rupestre et sur les espèces végétales patrimoniales présentes sera entrepris.

E	Protéger les espèces rupestres
E1	Recenser les sites de nidification de l'avifaune et les gîtes des chiroptères
SE	Identifier les sites de nidification des différents oiseaux rupestres
SE	Identifier les gîtes des chiroptères
E2	Recenser les espèces végétales rupestres rares ou protégées
SE	Inventorier les espèces végétales rupestres
SE	Localiser précisément les espèces rares ou protégées
E3	Assurer la surveillance des milieux rupestres
PO	Assurer la surveillance des milieux rupestres

Tableau 30 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme E

F. Conserver la qualité physique et chimique des cours d'eau

Enjeux

La conservation de la qualité des cours d'eau pour maintenir les populations de :

- Musaraignes aquatiques,
- Cincle plongeur.

Objectifs visés à long terme

- Maintenir et/ou améliorer la qualité physique et chimique des cours d'eau.

Facteurs influençant l'état de conservation

- Pollutions du fait des activités anthropiques : pastoralisme (déjections, produits phytosanitaires) ou pollution domestique du fait des chalets et cabanes pastorales.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Dans un premier temps, les populations des espèces ciblées seront étudiées. Une réflexion sur la qualité des cours d'eau et les menaces possibles sera menée.

F	Conserver la qualité physique et chimique des cours d'eau
F1	Recenser les cours d'eau abritant des populations de Musaraignes aquatiques et de Cincle plongeur
SE	Etudier la répartition des Musaraignes aquatiques
SE	Etudier la répartition des Cincles plongeurs
SE	Evaluer la qualité physique des cours d'eau
F2	Evaluer la qualité des cours d'eau et identifier les menaces
SE	Surveiller la qualité biochimiques de l'eau
SE	Identifier les risques de pollution des cours d'eau
SE	Inciter à l'amélioration des pratiques pour limiter les pollutions des cours d'eau

Tableau 31 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme F

G. Maintenir la qualité des paysages

Enjeux

- ▶ Le maintien de la qualité des paysages sur l'ensemble de la réserve naturelle et ses abords.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Maintenir la qualité des paysages dans le temps.

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ Dégradations du site,
- ▶ Aménagements extérieurs à la RNR.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Les menaces sur le paysage de la réserve sont relativement légères. L'essentiel du travail consistera en une surveillance du site.

G Maintenir la qualité des paysages	
G1	Assurer une veille paysagère
TE	Entretien et nettoyer la réserve
TE	Entretien des infrastructures (sentiers, panneaux, etc.)
G2	Suivre l'évolution paysagère du site dans le temps
SE	Mettre en place un observatoire photographique du paysage de la réserve naturelle
SE	Recenser les arbres remarquables de la réserve

Tableau 32 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme G

H. Préserver le patrimoine géologique

Enjeux

- ▶ La conservation du patrimoine géologique.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Assurer la conservation de tous les éléments du patrimoine géologique (roches, fossiles, etc.).

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ Dégradations du site, pillage des fossiles.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Cet objectif se traduit essentiellement par des missions de police et de sensibilisation du public.

H Préserver le patrimoine géologique	
H1	Assurer une veille sur le patrimoine géologique du site
PO	Surveillance du patrimoine géologique

Tableau 33 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme H

I. Favoriser les habitats potentiels autour du lac

Enjeux

- ▶ Le développement des habitats potentiels d'intérêts communautaires des eaux dormantes autour du lac.

Objectifs visés à long terme

- ▶ Améliorer l'état des abords du lac pour permettre l'installation d'une végétation.

Facteurs influençant l'état de conservation

- ▶ Pastoralisme (piétinement), alimentation hydrique.

Stratégie de gestion pour le plan quinquennal

Ce premier plan quinquennal sera l'occasion d'expérimenter l'efficacité d'une simple mise en défens des abords du lac contre le piétinement et d'acquérir des connaissances sur son fonctionnement hydrogéologique afin d'étudier les possibilités et nécessités d'interventions plus lourdes.

I	Favoriser les habitats potentiels autour du lac
I1	Gérer les abords du lac pour permettre le développement de la végétation
TU	Limitier l'accès des troupeaux aux abords du lac
TU	Créer un abreuvoir
I2	Etudier et suivre le fonctionnement hydrologique du lac
SE	Suivre les niveaux d'eau du lac dans le temps
SE	Etudier le fonctionnement hydrologique du lac (entrées/sorties)
SE	Etudier les solutions pour maintenir un niveau d'eau minimum

Tableau 34 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme I

Orientation 2 : Inventaires et suivi de l'évolution de la biodiversité

J. Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site

J	Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site
J1	Actualiser les connaissances sur les habitats naturels
SE	Mettre à jour la carte des habitats naturels
SE	Evaluer l'état de conservation des habitats naturels
J2	Compléter les connaissances sur la flore
SE	Inventorier la flore
SE	Evaluer l'état de conservation des espèces rares ou protégées
SE	Rechercher les espèces végétales rares ou protégées potentielles
J3	Compléter les connaissances sur l'entomofaune
SE	Inventorier les Rhopalocères
SE	Inventorier les Odonates
SE	Inventorier les insectes (Orthoptères, Coléoptères, Hyménoptères, Hétérocères, etc.)
SE	Etablir la présence de l'isabelle
SE	Inventorier les insectes liés aux arbres forestiers
SE	Inventorier les insectes présents au niveau du sol
J4	Compléter les connaissances sur les reptiles et amphibiens
SE	Inventorier les amphibiens
SE	Recenser les sites de reproduction
SE	Rechercher la Salamandre tachetée
SE	Inventorier les reptiles
J5	Compléter les connaissances sur les mammifères
SE	Inventorier les micromammifères
SE	Inventorier les Chiroptères
SE	Poser des gîtes artificiels pour les Chauves-souris et les suivre
SE	Améliorer les connaissances sur les grands mammifères
J6	Compléter les connaissances sur les lichens
SE	Inventorier les lichens
J7	Inventorier l'avifaune
SE	Rechercher les chouettes de montagne : Chevêchette d'Europe et Chouette de Tengmalm
SE	Poser des nichoirs à chouettes de montagne et les suivre
SE	Préciser le statut de l'Aigle royal dans la réserve
SE	Inventorier les oiseaux

Tableau 35 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme J

K. Suivre l'évolution de la biodiversité

K	Suivre l'évolution de la biodiversité
K1	Mettre en place un observatoire de la biodiversité du site
SE	Suivi botanique - protocole Vigie-Flore
SE	Suivi oiseaux - protocole STOC-EPS
SE	Suivi rhopalocères - protocole STERF
SE	Mettre en place d'autres suivis : reptiles, amphibiens, orthoptères, lichens, etc.

Tableau 36 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme K

L. Prendre en compte les enjeux périphériques en continuité avec le site

L	Prendre en compte les enjeux périphériques en continuité avec le site
L1	Assurer une veille des projets en périphérie de la réserve
AD	Suivre les projets d'aménagement pouvant avoir une incidence sur la réserve naturelle
AD	Participer aux réunions de concertations et aux enquêtes publiques
L2	Développer des suivis de la biodiversité en périphérie de la réserve
AD	Suivre les études réalisées en périphérie de la réserve
SE	Etendre les suivis de la biodiversité en périphérie de la réserve

Tableau 37 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme L

Orientation 3 : Valorisation du site

M. Développer une politique d'information et de sensibilisation du public

M	Développer une politique d'information et de sensibilisation du public
M1	Assurer l'information du public sur le site
TU	Réaliser et poser un panneau d'accueil et des panneaux de rappel de la réglementation
PI	Concevoir une fiche d'information sur la réserve naturelle
PI	Concevoir, éditer et diffuser le programme d'animation annuel
PI	Conception et mise à jour d'un site internet
PI	Assurer l'accueil des journalistes
PI	Coopération avec le réseau RNF
PI	Participer aux manifestations locales
M2	Mettre en place des animations de sensibilisation du public
PI	Organiser et assurer les visites guidées
PI	Assurer l'accueil des scolaires de la commune
PI	Proposer des programmes d'éducation à l'environnement pour les scolaires
AD	Accueillir des écovolontaires
AD	Accueillir des stagiaires

Tableau 38 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme M

N. Valoriser les travaux et résultats scientifiques au travers de publications

N	Valoriser les travaux et résultats scientifiques au travers de publications
N1	Réaliser des publications scientifiques
RE	Réaliser une synthèse sur 6 ans (2011-2016)
RE	Réaliser des publications scientifiques

Tableau 39 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme N

Orientation 4 : Intégration des activités humaines

O. Concilier la pratique des activités humaines et la préservation des écosystèmes

O	Concilier la pratique des activités humaines et la préservation des écosystèmes
O1	Définir un plan de circulation pédestre et VTT
SE	Réaliser un état initial des sentiers et pistes (localisation, état...)
SE	Réaliser un plan de circulation en concertation avec les acteurs du site
AD	Demander l'intégration du plan de circulation au PDIPR
TU	Baliser les sentiers
TU	Entreprendre les travaux de réhabilitation et création des sentiers
O2	Canaliser la fréquentation hivernale
SE	Localiser les enjeux hivernaux
PI	Réaliser des supports de sensibilisation
TU	Baliser des zones de mise en défens
O3	Gérer l'accès au site en voiture
SE	Etudier la faisabilité de créer un nouveau parking
O4	Développer des modes alternatifs d'exploitation forestière
AD	Accompagner la commune dans la mise en place d'un débardage à cheval
O5	Réaliser un plan de gestion pastoral
AD	Participer à la mise en place d'un plan de gestion pastoral
O6	Concilier l'activité cynégétique avec les enjeux du site
PO	Veiller au respect de la réglementation cynégétique
AD	Proposer une convention à la société de chasse pour la prise en compte des enjeux de la RNR

Tableau 40 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme O

Orientation 5 : Système de management

P. Assurer le respect de la réglementation

P	Assurer le respect de la réglementation
P1	Mettre en place une politique pénale en accord avec le Procureur
AD	Rédiger une proposition de politique pénale
AD	Rencontre avec le Procureur de la République
P2	Assurer les missions de surveillance et de police de la réserve
AD	Commissionner un agent
AD	Mettre en place les outils nécessaires (carnet de constatation, PV, timbre amande, etc.)
PO	Assurer la surveillance de la réserve
AD	Assurer les relations avec les différents services de police (Gendarmerie, ONF, ONCFS, etc.)

Tableau 41 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme P

Q. Gérer les données

Q	Gérer les données
Q1	Organiser la gestion des données naturalistes
SE	Enregistrer les données sur Faune-PACA
SE	Enregistrer les données sur Silène-Flore et Silène-Faune
SE	Mettre en place et gérer une base de données de la réserve naturelle

Tableau 42 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme Q

R. Conforter les relations locales avec les différents partenaires

R	Conforter les relations locales avec les différents partenaires
R1	Entretenir des relations régulières avec les différents partenaires
AD	Relations régulières avec les différents partenaires
AD	Participer à la mise en place du comité scientifique de la réserve et assurer les relations
AD	Maintenir des relations de bon voisinage (entraide, etc.)
AD	Assurer les relations avec la commune
AD	Participer aux réseaux d'espaces naturels protégés et gérés (PNE, RNF, etc.)

Tableau 43 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme R

S. Optimiser la gestion administrative et financière

S Optimiser la gestion administrative et financière	
S1	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve
AD	Rédiger et diffuser le rapport annuel d'activités
AD	Comité consultatif de la réserve
AD	Représentation de la réserve (réunions, etc.)
AD	Réalisation des plannings d'activités
AD	Budget et opérations comptables
AD	Etablir et appliquer les consignes de sécurité
AD	Formation continue du personnel
AD	Demandes d'autorisations pour les suivis naturalistes
AD	Enregistrer les infractions et assurer le suivi
S2	Réaliser et évaluer le plan de gestion
AD	Rédaction et présentation du plan de gestion
AD	Evaluation quinquennale du plan de gestion et élaboration du nouveau plan

Tableau 44 : objectifs du plan et opérations de gestion pour l'objectif à long terme S

B.3 Les opérations

Les opérations constituent les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs du plan. Elles sont listées dans le tableau récapitulatif des objectifs et des opérations (tab. 45).

Les différentes opérations seront décrites précisément dans un registre des opérations qui sera annexé au plan de gestion et servira de feuille de route pour la mise en œuvre des actions.

Un code est attribué aux opérations en fonction de l'appartenance de l'opération à l'une des catégories suivantes :

Police de la nature et gardiennage de la réserve naturelle (code PO)

Il s'agit des tournées de gardiennage, de maraudage pour informer et avertir le public, des relevés d'infractions, de la rédaction et le suivi des procès-verbaux... liés au respect de la loi, du texte de création de la réserve, etc.

Suivi écologique (code SE) et recherche (code RE)

Le terme de suivi écologique regroupe :

- 1/ Les inventaires complémentaires d'habitats et d'espèces, ou l'actualisation des anciens.
- 2/ Les études visant à répondre à des questions précises (dynamique de population, étude qualitative et quantitative de la fréquentation, relation entre activités humaines et certains habitats, etc.). Ces inventaires et études correspondent aux lacunes identifiées en section A et aux objectifs d'amélioration des connaissances.
- 3/ La surveillance permanente de l'état de conservation du patrimoine. Rentre dans cette catégorie le suivi des paramètres généraux (climat, débits, qualité de l'eau, salinité, activités humaines, etc.).
- 4/ Les suivis conçus pour contrôler si les opérations sont efficaces et si les objectifs rattachés sont atteints. Ils consistent à mesurer le taux de changement d'un élément du patrimoine, l'évolution de la fréquentation, l'efficacité pédagogique.... Les résultats de ces suivis sont utilisés lors des évaluations annuelles et de fin de plan.

Travaux uniques (TU) et travaux d'entretien (TE)

Les travaux uniques (TU) sont les gros travaux de restauration, l'acquisition de matériel, etc. Les travaux d'entretien (TE) correspondent aux tâches répétitives d'entretien de milieu, de contrôle de populations, de veille technique, de maintenance, etc.

Pédagogie et information (PI)

Ce sont les moyens adéquats pour réaliser les objectifs de mise en valeur pédagogique et à l'information du public : accueil, animation, conception d'outils et de documents, relation publique, concertation, action médiatique, création d'équipement d'accueil, éditions, etc.

Gestion administrative (AD)

Les opérations administratives sont des réunions, des négociations, des dossiers à constituer... pour atteindre un objectif, lever une contrainte, contourner une incompatibilité avec un autre programme public. Il s'agit également de tâches induites par certaines opérations, par exemple, un dossier de demande d'autorisation de travaux, etc.

B.4 Récapitulatif des objectifs et des opérations et programmation du plan de gestion

Le tableau 45 récapitule les objectifs et opérations du plan de gestion en indiquant pour chaque opération les moyens humains et le planning quinquennal prévisionnel.

Tableau 45 : tableau récapitulatif des objectifs et des opérations

Code	Objectifs / Opérations	planification						période	périodicité	organisme	résultat	nb journées
		2011	2012	2013	2014	2015	2016					
Orientation 1 : Conservation de la biodiversité et des paysages												
A Obtenir une vieille forêt variée et tranquille												
A1 Maintenir la tranquillité des zones favorables au Tétràs lyre												
SE Identification des zones d'hivernage du Tétràs lyre		x	x					avril-mai	une fois	Gestionnaire	cartographie	5
SE Identification des zones de reproduction du Tétràs lyre			x					juin-août	une fois	Gestionnaire	cartographie	10
SE Comptage des males chanteurs Tétràs lyre (indicateur)		x	x	x	x	x	x	mai	1 an	Gestionnaire	rapport	5
TU Protection des zones d'hivernage (mise en défens ski)				x	x	x	x	déc-mai	annuel	Gestionnaire	balisage	5
TU Protection des zones de reproduction (mise en défens troupeaux)				x	x	x	x	juin-août	annuel	Gestionnaire	balisage	2
A2 Laisser vieillir la forêt vers un stade climacique												
TU Plantations de Pins cembro		x						juin-août	une fois	Gestionnaire / ONF	plantations	5
SE Suivi de la naturalité de la forêt			x	x	x	x	x	juin-oct	10 ans	Gestionnaire	rapport	10
A3 Maintenir les arbres morts et à trous et une mosaïque de milieux												
SE Recensement des arbres morts et à trous sur les zones d'exploitation forestière		x	x				x	juin-oct	5 ans	Gestionnaire	cartographie	5
AD Concertation avec l'ONF pour la prise en compte dans leur gestion forestière		x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	0,5
B Maintenir un bon état de conservation des pelouses d'altitude												
B1 Maintenir la tranquillité des zones favorables aux Lagopède alpin et Perdrix bartavelle												
SE Recensement du Lagopède alpin		x	x	x	x	x	x	mai-juin	2 ans	Gestionnaire	rapport	3
SE Recensement de la Perdrix bartavelle		x	x	x	x	x	x	mai	2 ans	Gestionnaire	rapport	3
PO Application de la réglementation sur les chiens en laisse		x	x	x	x	x	x	juin-août	continu	Gestionnaire	rapport	5
B2 Adapter la pression pastorale à la capacité du site												
SE Etude de la capacité pastorale du site (dans l'objectif d'une bonne conservation des habitats)			x	x				-	une fois	CERPAM	rapport	-
AD Négociation avec l'AFP / l'éleveur et contractualisation			x	x				-	une fois	Gestionnaire / CERPAM	rapport	2
PO Contrôle du respect de la charge pastorale		x	x	x	x	x	x	juin-oct	annuel	Gestionnaire	rapport	1
C Conserver les tourbières basses												
C1 Etudier la répartition et le fonctionnement des tourbières basses												
SE Cartographier précisément les bas marais		x	x					juin-juillet	une fois	Gestionnaire	cartographie	3
SE Réaliser une fiche par complexe de bas marais précisant leur fonctionnement hydrique			x					juin-juillet	une fois	Gestionnaire	rapport	5
C2 Suivre l'évolution des tourbières basses												
SE Mettre en place un protocole de suivi des zones humides			x					-	une fois	Gestionnaire	rapport	5
SE Réaliser des bilans de l'évolution des milieux (superficie, altération du fonctionnement, etc.)				x		x		juin-juillet	2 ans	Gestionnaire	rapport	2
D Maintenir les prairies de fauche (hors RNR)												
D1 Maintenir la pratique de la fauche traditionnelle si possible tardive												
AD Assurer un contact permanent avec l'agriculteur		x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
AD Etudier la faisabilité de mise en place de MAE et contractualiser des mesures		x	x	x	x	x	x	-	5 ans	Gestionnaire	rapport	2
AD Faire intégrer la prairie de fauche dans la RNR					x			-	une fois	Gestionnaire	délib.	5
TE Assurer le fauchage si l'agriculteur cesse son activité					x	x	x	juil.-août	annuel	Gestionnaire	rapport	5
E Protéger les espèces rupestres												
E1 Recenser les sites de nidification de l'avifaune et les gîtes des chiroptères												
SE Identifier les sites de nidification des différents oiseaux rupestres			x	x	x	x	x	avril-juillet	continu	Gestionnaire	cartographie	3
SE Identifier les gîtes des chiroptères			x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	cartographie	3
E2 Recenser les espèces végétales rupestres rares ou protégées												
SE Inventorier les espèces végétales rupestres					x	x	x	juin-août	une fois	Gestionnaire	cartographie	2
SE Localiser précisément les espèces végétales rares ou protégées		x	x	x	x	x	x	juin-août	une fois	Gestionnaire	cartographie	2
E3 Assurer la surveillance des milieux rupestres												
PO Assurer la surveillance des milieux rupestres		x	x	x	x	x	x	juin-oct	continu	Gestionnaire	rapport	2
F Conserver la qualité physique et chimique des cours d'eau												
F1 Recenser les cours d'eau abritant des populations de Musaraignes aquatiques et de Cincle plongeur												
SE Etudier la répartition des Musaraignes aquatiques		x				x		juin-juillet	une fois	Gestionnaire	cartographie	5
SE Etudier la répartition des Cincles plongeurs				x				mars-juil.	une fois	Gestionnaire	cartographie	2
SE Evaluer la qualité physique des cours d'eau				x				-	10 ans	Gestionnaire	cartographie	-
F2 Evaluer la qualité des cours d'eau et identifier les menaces												
SE Surveiller la qualité biochimiques de l'eau				x				-	10 ans	Gestionnaire	rapport	2
SE Identifier les risques de pollution des cours d'eau				x				-	une fois	Gestionnaire	rapport	4
SE Inciter à l'amélioration des pratiques pour limiter les pollutions des cours d'eau				x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2

Code	Objectifs / Opérations	planification						période	périodicité	organisme	résultat	nb journées
		2011	2012	2013	2014	2015	2016					
G	Maintenir la qualité des paysages											
G1	Assurer une veille paysagère											
	TE Entretien et nettoyer la réserve	x	x	x	x	x	x	-	si nécessaire	Gestionnaire	rapport	2
	TE Entretien les infrastructures (sentiers, panneaux, etc.)	x	x	x	x	x	x	-	si nécessaire	Gestionnaire	rapport	3
G2	Suivre l'évolution paysagère du site dans le temps											
	SE Mettre en place un observatoire photographique du paysage de la réserve naturelle		x					-	5 ans	Gestionnaire	photos	3
	SE Recenser les arbres remarquables de la réserve			x				mai-oct.	une fois	Gestionnaire	cartographie	1
H	Préserver le patrimoine géologique											
H1	Assurer une veille sur le patrimoine géologique du site											
	PO Surveillance du patrimoine géologique	x	x	x	x	x	x	juin-oct.	continu	Gestionnaire	rapport	0,5
I	Favoriser les habitats potentiels autour du lac											
I1	Gérer les abords du lac pour permettre le développement de la végétation											
	TU Limiter l'accès des troupeaux aux abords du lac	x	x	x	x	x	x	juin-oct.	annuel	Gestionnaire	rapport	3
	TU Créer un abreuvoir		x					-	une fois	Gestionnaire	abreuvoir	5
I2	Etudier et suivre le fonctionnement hydrologique du lac											
	SE Suivre les niveaux d'eau du lac dans le temps	x	x	x	x	x		mai-oct.	annuel	Gestionnaire	rapport	2
	SE Etudier le fonctionnement hydrologique du lac (entrées/sorties)			x				-	une fois	Gestionnaire	rapport	8
	SE Etudier les solutions pour maintenir un niveau d'eau minimum			x				-	une fois	Gestionnaire	rapport	2
Orientation 2 : Inventaires et suivi de l'évolution de la biodiversité												
J	Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site											
J1	Actualiser les connaissances sur les habitats naturels											
	SE Mettre à jour la carte des habitats naturels	x						juin-juill.	une fois	Gestionnaire	cartographie	10
	SE Evaluer l'état de conservation des habitats naturels		x	x				juin-juill.	une fois	Gestionnaire	rapport	3
J2	Compléter les connaissances sur la flore											
	SE Inventorier la flore	x	x	x	x	x	x	juin-juill.	continu	Gestionnaire	rapport	3
	SE Evaluer l'état de conservation des espèces rares ou protégées	x	x	x	x	x	x	juin-juill.	une fois	Gestionnaire	rapport	3
	SE Rechercher les espèces végétales rares ou protégées potentielles	x	x	x	x	x	x	juin-juill.	une fois	Gestionnaire	rapport	1
J3	Compléter les connaissances sur l'entomofaune											
	SE Inventorier les Rhopalocères	x	x	x	x	x	x	avril-sept.	continu	Gestionnaire	rapport	2
	SE Inventorier les Odonates	x	x	x	x	x	x	avril-sept.	continu	Gestionnaire	rapport	2
	SE Inventorier les insectes (Orthoptères, Coléoptères, Hyménoptères, Hétérocères, etc.)	x	x	x	x	x	x	avril-sept.	continu	Gestionnaire	rapport	2
	SE Etablir la présence de l'isabelle		x					mai-juin	une fois	INRA	publication	3
	SE Inventorier les insectes liés aux arbres forestiers	x	x	x	x			juin-juill.	2 fois / an	INRA	rapport	6
	SE Inventorier les insectes présents au niveau du sol			x	x	x	x	juin-juill.	continu	INRA	rapport	6
J4	Compléter les connaissances sur les reptiles et amphibiens											
	SE Inventorier les amphibiens	x	x	x	x	x	x	mai-sept.	continu	Gestionnaire	rapport	1
	SE Recenser les sites de reproduction	x	x					mai-sept.	une fois	Gestionnaire	rapport	1
	SE Rechercher la Salamandre tachetée		x	x				mai-sept.	une fois	Gestionnaire	rapport	2
	SE Inventorier les reptiles	x	x	x	x	x	x	juin-juill.	continu	Gestionnaire	rapport	2
J5	Compléter les connaissances sur les mammifères											
	SE Inventorier les micromammifères		x					juin-août	une fois	Gestionnaire	rapport	15
	SE Inventorier les Chiroptères	x	x					juin-août	une fois	Gestionnaire	rapport	5
	SE Poser des gîtes artificiels pour les Chauves-souris et les suivre		x	x	x	x	x	?	continu	Gestionnaire	rapport	2
	SE Améliorer les connaissances sur les grands mammifères			x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
J6	Compléter les connaissances sur les lichens											
	SE Inventorier les lichens			x				mai-oct.	une fois	Gestionnaire	rapport	2
J7	Inventorier l'avifaune											
	SE Rechercher les chouettes de montagne : Chevêchette d'Europe et Chouette de Tengmalm	x	x	x	x	x	x	avril-mai /	continu	Gestionnaire	rapport	3
	SE Poser des nichoirs à chouettes de montagne et les suivre		x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	SE Préciser le statut de l'Aigle royal dans la réserve	x	x	x	x	x	x	mars-juil.	continu	Gestionnaire	rapport	5
	SE Inventorier les oiseaux	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
K	Suivre l'évolution de la biodiversité											
K1	Mettre en place un observatoire de la biodiversité du site											
	SE Suivi botanique - protocole Vigie-Flore	x	x	x	x	x	x	juil.-août	annuel	Gestionnaire	rapport	10
	SE Suivi oiseaux - protocole STOC-EPS	x	x	x	x	x	x	juin-juil.	annuel	Gestionnaire	rapport	3
	SE Suivi rhopalocères - protocole STERF	x	x	x	x	x	x	mai-août	annuel	Gestionnaire	rapport	6
	SE Mettre en place d'autres suivis : reptiles, amphibiens, orthoptères, lichens, etc.			x	x	x	x	juin-août	annuel	Gestionnaire	rapport	4

Code	Objectifs / Opérations	planification						période	périodicité	organisme	résultat	nb journées
		2011	2012	2013	2014	2015	2016					
L	Prendre en compte les enjeux périphériques en continuité avec le site											
L1	Assurer une veille des projets en périphérie de la réserve											
	AD Suivre les projets d'aménagement pouvant avoir une incidence sur la réserve naturelle	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	AD Participer aux réunions de concertations et aux enquêtes publiques	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
L2	Développer des suivis de la biodiversité en périphérie de la réserve											
	AD Suivre les études réalisées en périphérie de la réserve	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	5
	SE Etendre les suivis de la biodiversité en périphérie de la réserve				x	x	x	juin-août	annuel	Gestionnaire	rapport	5
Orientation 3 : Valorisation du site												
M	Développer une politique d'information et de sensibilisation du public											
M1	Assurer l'information du public sur le site											
	TU Réaliser et poser un panneau d'accueil et des panneaux de rappel de la réglementation	x						-	une fois	Gestionnaire	panneaux	10
	PI Concevoir une fiche d'information sur la réserve naturelle		x					-	une fois	Gestionnaire	fiche	5
	PI Concevoir, éditer et diffuser le programme d'animation annuel	x	x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	programme	5
	PI Conception et mise à jour d'un site internet	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	site internet	5
	PI Assurer l'accueil des journalistes	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	PI Coopération avec le réseau RNF	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	3
	PI Participer aux manifestations locales	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	3
M2	Mettre en place des animations de sensibilisation du public											
	PI Organiser et assurer les visites guidées	x	x	x	x	x	x	mai-nov.	annuel	Gestionnaire / AMM	rapport	5
	PI Assurer l'accueil des scolaires de la commune	x	x	x	x	x	x	mai-nov.	annuel	Gestionnaire / AMM	rapport	4
	PI Proposer des programmes d'éducation à l'environnement pour les scolaires	x	x	x	x	x	x	oct.-mars	annuel	Gestionnaire	rapport	10
	AD Accueillir des écovolontaires		x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	rapport	10
	AD Accueillir des stagiaires	x	x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	rapport	10
N	Valoriser les travaux et résultats scientifiques au travers de publications											
N1	Réaliser des publications scientifiques											
	RE Réaliser une synthèse sur 6 ans (2011-2016)						x	-	6 ans	Gestionnaire	publication	12
	RE Réaliser des publications scientifiques							suivant opportunités		Gestionnaire	publication	5
Orientation 4 : Intégration des activités humaines												
O	Concilier la pratique des activités humaines et la préservation des écosystèmes											
O1	Définir un plan de circulation pédestre et VTT											
	SE Réaliser un état initial des sentiers et pistes (localisation, état...)	x						juin-nov.	une fois	Gestionnaire	cartographie	5
	SE Réaliser un plan de circulation en concertation avec les acteurs du site	x						-	une fois	Gestionnaire	cartographie	10
	AD Demander l'intégration du plan de circulation au PDIPR		x					-	une fois	Gestionnaire	rapport	2
	TU Baliser les sentiers		x	x				juin-nov.	une fois	Gestionnaire	balisage	5
	TU Entreprendre les travaux de réhabilitation et création des sentiers		x	x				juin-nov.	une fois	Gestionnaire	rapport	5
O2	Canaliser la fréquentation hivernale											
	SE Localiser les enjeux hivernaux		x					-	une fois	Gestionnaire	cartographie	10
	PI Réaliser des supports de sensibilisation		x					-	une fois	Gestionnaire	panneau	5
	TU Baliser des zones de mise en défens			x	x	x	x	nov.	annuel	Gestionnaire	balisage	5
O3	Gérer l'accès au site en voiture											
	SE Etudier la faisabilité de créer un nouveau parking		x					-	une fois	Gestionnaire	rapport	3
O4	Développer des modes alternatifs d'exploitation forestière											
	AD Accompagner la commune dans la mise en place d'un débardage à cheval	x	x					-	une fois	Gestionnaire	rapport	5
O5	Réaliser un plan de gestion pastoral											
	AD Participer à la mise en place d'un plan de gestion pastoral		x						une fois	Gestionnaire / CERPAM	rapport	3
O6	Concilier l'activité cynégétique avec les enjeux du site											
	PO Veiller au respect de la réglementation cynégétique	x	x	x	x	x	x	sept.-nov.	annuel	Gestionnaire	rapport	3
	AD Proposer une convention à la société de chasse pour la prise en compte des enjeux de la RNR	x						-	une fois	Gestionnaire	convention	5

Code	Objectifs / Opérations	planification						période	périodicité	organisme	résultat	nb journées
		2011	2012	2013	2014	2015	2016					
Orientation 5 : Système de management												
P	Assurer le respect de la réglementation											
P1	Mettre en place une politique pénale en accord avec le Procureur											
	AD Rédiger une proposition de politique pénale	x							6 ans	Gestionnaire	rapport	2
	AD Rencontre avec le Procureur de la République	x	x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	rapport	1
P2	Assurer les missions de surveillance et de police de la réserve											
	AD Commissionner un agent	x							une fois	Gestionnaire	carte commist.	18
	AD Mettre en place les outils nécessaires (carnet de constatation, PV, timbre amande, etc.)	x							une fois	Gestionnaire	rapport	5
	PO Assurer la surveillance de la réserve	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	10
	AD Assurer les relations avec les différents services de police (Gendarmerie, ONF, ONCFS, etc.)	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
Q	Gérer les données											
Q1	Organiser la gestion des données naturalistes											
	SE Enregistrer les données sur Faune-PACA	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	base dd	5
	SE Enregistrer les données sur Silène-Flore et Silène-Faune	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	base dd	5
	SE Mettre en place et gérer une base de données de la réserve naturelle	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	base dd	5
R	Conforter les relations locales avec les différents partenaires											
R1	Entretenir des relations régulières avec les différents partenaires											
	AD Relations régulières avec les différents partenaires	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	5
	AD Participer à la mise en place du comité scientifique de la réserve et assurer les relations	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	5
	AD Maintenir des relations de bon voisinage (entraide, etc.)	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	AD Assurer les relations avec la commune	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	AD Participer aux réseaux d'espaces naturels protégés et gérés (PNE, RNF, etc.)	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	5
S	Optimiser la gestion administrative et financière											
S1	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve											
	AD Rédiger et diffuser le rapport annuel d'activités	x	x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	rapport	10
	AD Comité consultatif de la réserve	x	x	x	x	x	x	-	annuel	Gestionnaire	rapport	5
	AD Représentation de la réserve (réunions, etc.)	x	x	x	x	x	x	suivant opportunités		Gestionnaire	rapport	3
	AD Réalisation des plannings d'activités	x	x	x	x	x	x	-	mensuel	Gestionnaire	rapport	6
	AD Budget et opérations comptables	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	5
	AD Etablir et appliquer les consignes de sécurité	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
	AD Formation continue du personnel	x	x	x	x	x	x	selon besoins		Gestionnaire	rapport	5
	AD Demandes d'autorisations pour les suivis naturalistes	x	x	x	x	x	x	mars-avril	annuel	Gestionnaire	rapport	1
	AD Enregistrer les infractions et assurer le suivi	x	x	x	x	x	x	-	continu	Gestionnaire	rapport	2
S2	Réaliser et évaluer le plan de gestion											
	AD Rédaction et présentation du plan de gestion	x						-	une fois	Gestionnaire	rapport	50
	AD Evaluation quinquennale du plan de gestion et élaboration du nouveau plan						x	-	6 ans	Gestionnaire	rapport	15
Total du nombre de journées homme / année		374	367	315	292	294	317					
soit nombre d'Equivalent Temps Plein		1,6	1,6	1,4	1,3	1,3	1,4					

SECTION C

- Evaluation de la gestion -

Deux niveaux de bilan et d'évaluation sont requis :

- Un bilan et une évaluation annuels qui ajustent si besoin le plan de travail annuel de l'année suivante.
- Un bilan et une évaluation au terme du plan de gestion qui peuvent compléter la section A et les autres sections par voie de conséquence.

C.1 Evaluation annuelle

Le tableau récapitulatif des objectifs et des opérations sera mis à jour chaque année afin d'indiquer le niveau d'état d'avancement des opérations : achevé, en cours, non commencé. De nouvelles opérations non programmées pourront éventuellement être ajoutées.

L'état d'avancement sera commenté : raisons du retard ou du report, les résultats du suivi d'efficacité (succès ou échec de l'opération).

Ce tableau permettra également de réaliser de manière synthétique une évaluation annuelle rapportée sous la forme du « bilan annuel » de la RNR. Ces évaluations annuelles préparent l'évaluation quinquennale.

C.2 Evaluation de fin de plan ou quinquennale

C.2.1 Le bilan de réalisation du plan

Il s'agit de faire le bilan de l'état d'avancement des opérations au terme des 5 ans, à partir de la synthèse des bilans d'activités annuels détaillés.

Ce bilan donne le taux de réalisation des opérations et des objectifs liés, expliquer les raisons des écarts constatés avec la programmation indicative du plan de travail, des annulations ou des reports, des changements de programmation.

C.2.2 L'analyse des résultats

Une synthèse des résultats des suivis par opération ou par objectif (suivis scientifiques, suivis techniques, niveaux de fréquentation, questionnaires d'évaluation pédagogique...) est produite, présentant :

- les résultats des différentes opérations exprimés en termes de variables de facteurs, d'espèces et d'habitats, sur le plan quantitatif et/ou qualitatif,
- une estimation de l'écart avec l'état initial, et interprétation de cet écart,
- une analyse critique des méthodes de suivis : conditions d'application (rapidité de mise en place, durée, coût, main d'œuvre...), respect du mode opératoire, pertinence des critères utilisés, exploitabilité des données, facilité d'interprétation...

C.3 La nouvelle version du plan de gestion et du plan de travail

Au fil des années, le contexte de la gestion de la réserve évolue (socio-économique, équipe de gestion...), le site évolue (modifications induites par la gestion, évolutions spontanées du milieu naturel ou effets des « catastrophes naturelles »...), l'état des connaissances progresse. Il faut donc vérifier, à intervalles réguliers, que les choix stratégiques, techniques, biologiques de la gestion sont pertinents, efficaces, et que les résultats de la gestion répondent aux objectifs fixés.

Par voie de conséquence, a minima le plan de travail, mais aussi les choix et les objectifs de gestion nécessitent d'être réadaptés, et les sections descriptives et analytiques doivent être actualisées. L'évaluation va servir de document de travail pour le renouvellement du plan de gestion.

Glossaire

AFP : Association Foncière Pastorale
ALPARC : Réseau Alpin des Espaces Protégés
ARBB : Association des Randonneurs et Baliseurs du Briançonnais
BRGM : Bureau de recherche géologique et minière
CBGA : Centre Briançonnais de Géologie Alpine
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin
CCB : Communauté de Communes du Briançonnais
CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranées
CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CRAVE : Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés
CRET : Centre de Formation de la CCI des Hautes-Alpes
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDT : Direction Départementale des Territoires
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GCP : Groupe Chiroptères de Provence
GRAINE PACA : Réseau régional pour l'éducation à l'environnement
GSA 05 : Gap Sciences Animation 05
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MN05 : Maison de la Nature des Hautes-Alpes
OGM : Observatoire des Galliformes de Montagne
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PER : Pôle d'Excellence Rurale
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
REE 05 & Ecrins : Réseau Education Environnement 05 et Ecrins
REEMA : Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin
RREN : Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels
RNF : Réserves Naturelles de France
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
SILENE : Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes
SHF : Société Herpétologique de France
SNAMM : Syndicat National des Accompagnateurs en Moyenne Montagne
SNGM : Syndicat National des Guides de Montagne
ZICO : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZPS : Zone de Protection Spéciale

Bibliographie

ACEMAV coll., DUGUET R., & MELKI F., (2003). Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 480 p.

AKENE. (1990). Etude technique préliminaire à la protection du vallon des combes – Partias – Condamine.

ARTHUR L., LEMAIRE M., (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Parthénope, Mèze.

AUBERT S., BEC S., CHOLER Ph., DOUZET R., MICHALET R., THUILLER W., (2011). Découverte botanique de la région du Lautaret et du Briançonnais - Eléments d'écologie alpine à l'usage des curieux, amateurs et étudiants. Ed. SAJF. 78 p.

BARBERO M. (2005). in Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur : ZNIEFF 2ème génération – Edition 2004 – Notice de présentation – Annexe 2. 15 p.

BARFETY J.C. (1995). Carte géologique de la France à 1/50 000, Briançon et Notice explicative de la feuille Briançon. Editions du BRGM.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (2001). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (2005). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (2004). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (1997). CORINE biotopes – Version originale - Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, Laboratoire de recherches en sciences forestières, Nancy (France). 339 p.

CADEL G., (1980). Séries de végétation et sols du subalpin briançonnais sur roches-mères silicoalumineuses. Comparaison avec la Maurienne et la Tarentaise. Science du Sol 4 : 249-264

CADEL G., GILOT J.-C., (1963). Feuille de Briançon. Documents pour la carte de la végétation des Alpes - Faculté des Sciences de Grenoble I : 91-140

CADEL G., GILOT J.-C. (1964). Eléments de biologie végétale Alpine 1. Principes. Université de Grenoble

CADEL G & GILOT J.-C (1965) Aperçu sur le Briançonnais et sur ses étages de végétation. Bull. Soc. Dauph. Etudes biol. 16 : 18-25

CHAS E., LE DRIANT F., DENTANT C. & Al. (2006). Atlas des plantes rares ou protégées des Hautes-Alpes. SAPN, Gap et Naturalia, Turriers. 312 p.

COPERET J.-P. (2006). Enquête sur le Tétraz lyre à Puy-Saint-André. Années 2003 à 2006. 18p.

CTGREFF-INERM, ADAM. (1976). Recherches sur les écosystèmes montagnards : méthode d'analyse globale et quantitative, application : productivité des pâturages de haute altitude – Carte des

écofaciès de l'unité pastorale des Combes, Alpapes des Combes et de Chauvet. Ed. CTGREF, Grenoble.

DIREN PACA, DDE des Hautes-Alpes (1999). Atlas départemental des paysages des Hautes-Alpes. Format Paysage.

ESTRANGIN F., CAZETTES K. (2007). Plan Local d'Urbanisme - Commune de Puy Saint André.

FLITTI A., KABOUCHE B. KAYSER Y. & OLIOSO G. (2009). Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-alpes Côte d'Azur. LPO PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 544 p.

GOBERT J., OZENDA P., TONNEL A., CADEL G., GENSAC P., GILOT J.-C., (1966). Carte de végétation de la France – Gap 1/200 000 Ed. CNRS.

LAFRANCHIS T., (2000). Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg, et leur chenille. Biotope (Collection Parthénopé), Mèze, 448 p.

LASCEVE M., CROCQ C., KABOUCHE B., FLITTI A. & DHERMAIN F., (2006). Oiseaux remarquables de Provence. Écologie, statut et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 317 p.

LPO PACA. (2009). Projet de Réserve Naturelle Régionale des Partias - Description et intérêt patrimonial du site - Synthèse documentaire. 55 p.

ONF, (2010). Aménagement forestier. Forêt communale de Puy-Saint-André 2010-2029. 54p.

OPIE Provence Alpes du Sud et Proserpine (2009). Papillons de Jour Atlas de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Naturalia.

PACHE G., AIME S. & MICHALET R., (1996). A simple model for the study of the altitudinal rainfall gradient applied in the Tyrolian orographic complex. Revue d'Ecologie Alpine 3: 13-20.

PARC NATIONAL DES ECRINS, CENTRE DE RECHERCHE ALPIN SUR LES VERTÉBRÉS 1995 - Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné. Atlas des Vertébrés, Tome 1, Poissons. Amphibiens, Reptiles, Mammifères. Gap : 303 p.

RESERVES NATURELLES DE FRANCE, CHIFFAUT A. (2006). Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 : 72 p.

Sites internet consultés :

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/>

Les oiseaux : www.oiseaux.net

Faune PACA : www.faune-paca.org

DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Télébotanica : <http://tela-botanica.org>

Flore Alpes : www.floreAlpes.com

Mairie de Puy-Saint-André : www.puysaintandre.fr



LPO PACA

Villa Saint-Jules
6 Avenue Jean Jaurès
83400 HYERES
Tél : 04 94 12 79 52
Fax : 04 94 35 43 28
Mail : paca@lpo.fr



COMMUNE DE PUY-SAINT-ANDRE

Mairie - Le Village
05100 PUY SAINT ANDRE
Tél : 04 92 20 24 26
mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

Cartes

Carte 1 : Situation géographique du site

Carte 2 : Carte de délimitation de la réserve

Carte 3 : Carte toponymique de la réserve

Carte 4 : Situation de la réserve par rapport aux limites communales de Puy-Saint-André

Carte 5 : Localisation de la commune au sein de la Communauté de Communes et du Pays

Carte 6 : Réserve des Partias et autres zonages en faveur du patrimoine naturel

Carte 7 : Les grands espaces protégés des Alpes

Carte 8 : Extrait de la carte Cassini du XVIII^e siècle

Carte 9 : Réseau hydrographique de la réserve naturelle des Partias

Carte 10 : Carte géologique et structurale simplifiée du Briançonnais septentrional

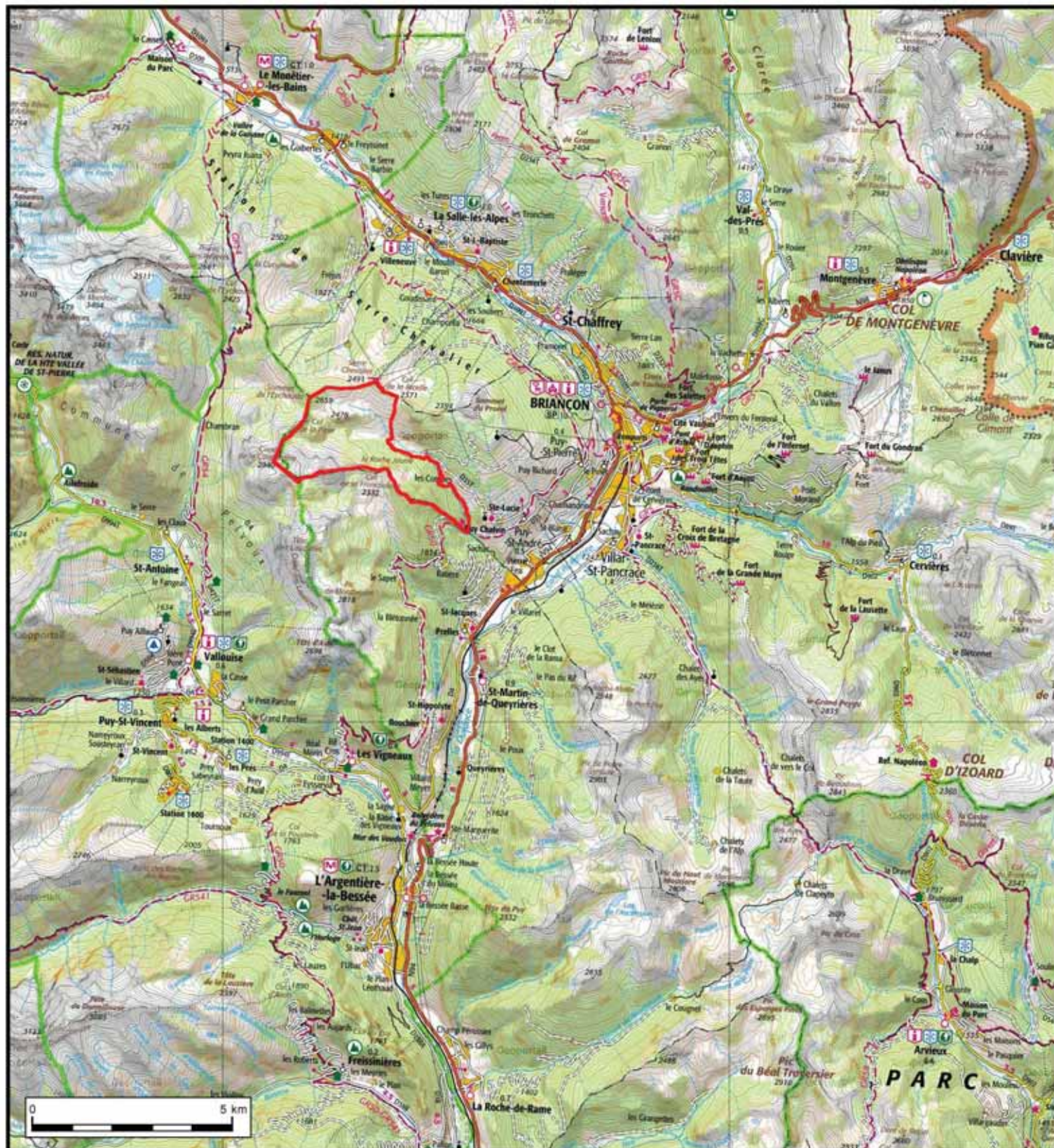
Carte 11 : Extrait de la carte géologique 50 000^eme, feuille de Briançon, BRGM

Carte 12 : Habitats naturels de la réserve naturelle des Partias

Carte 13 : Eléments remarquables du paysage de la réserve naturelle

Carte 14 : Infrastructures de la réserve naturelle

Carte 15 : Activités socio-économiques pratiquées dans la réserve naturelle

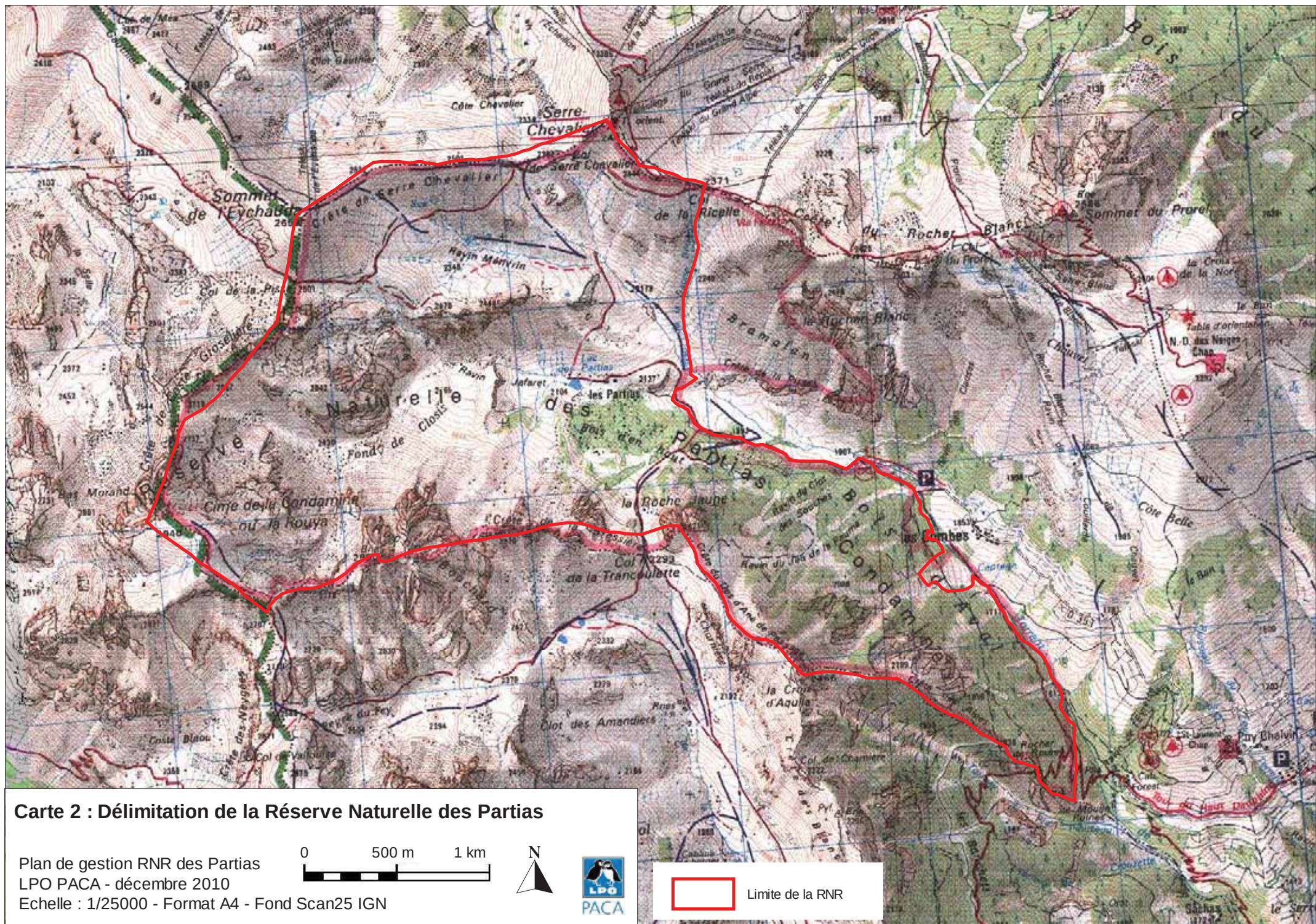


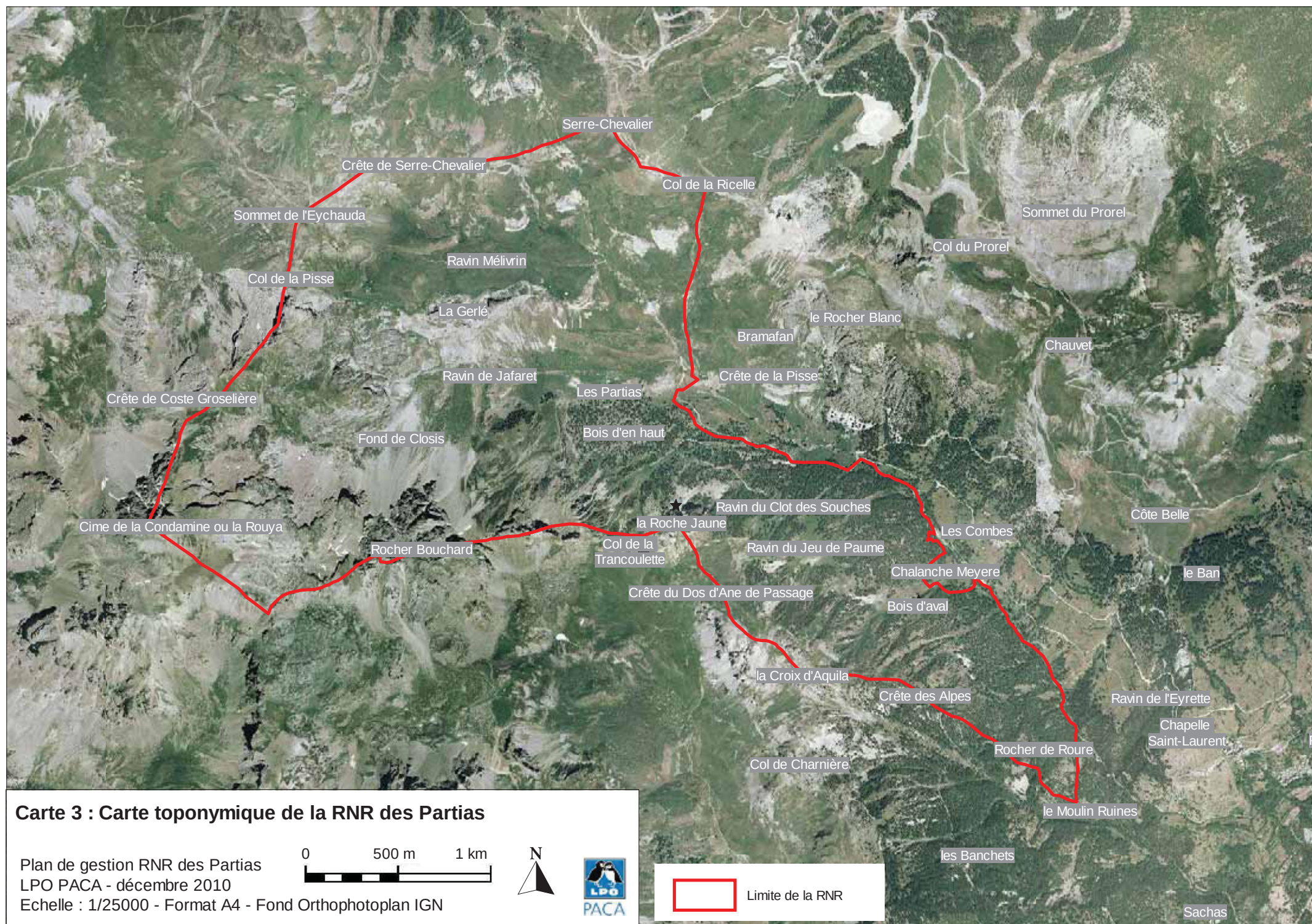
Carte 1 : Situation géographique de la réserve naturelle des Partias

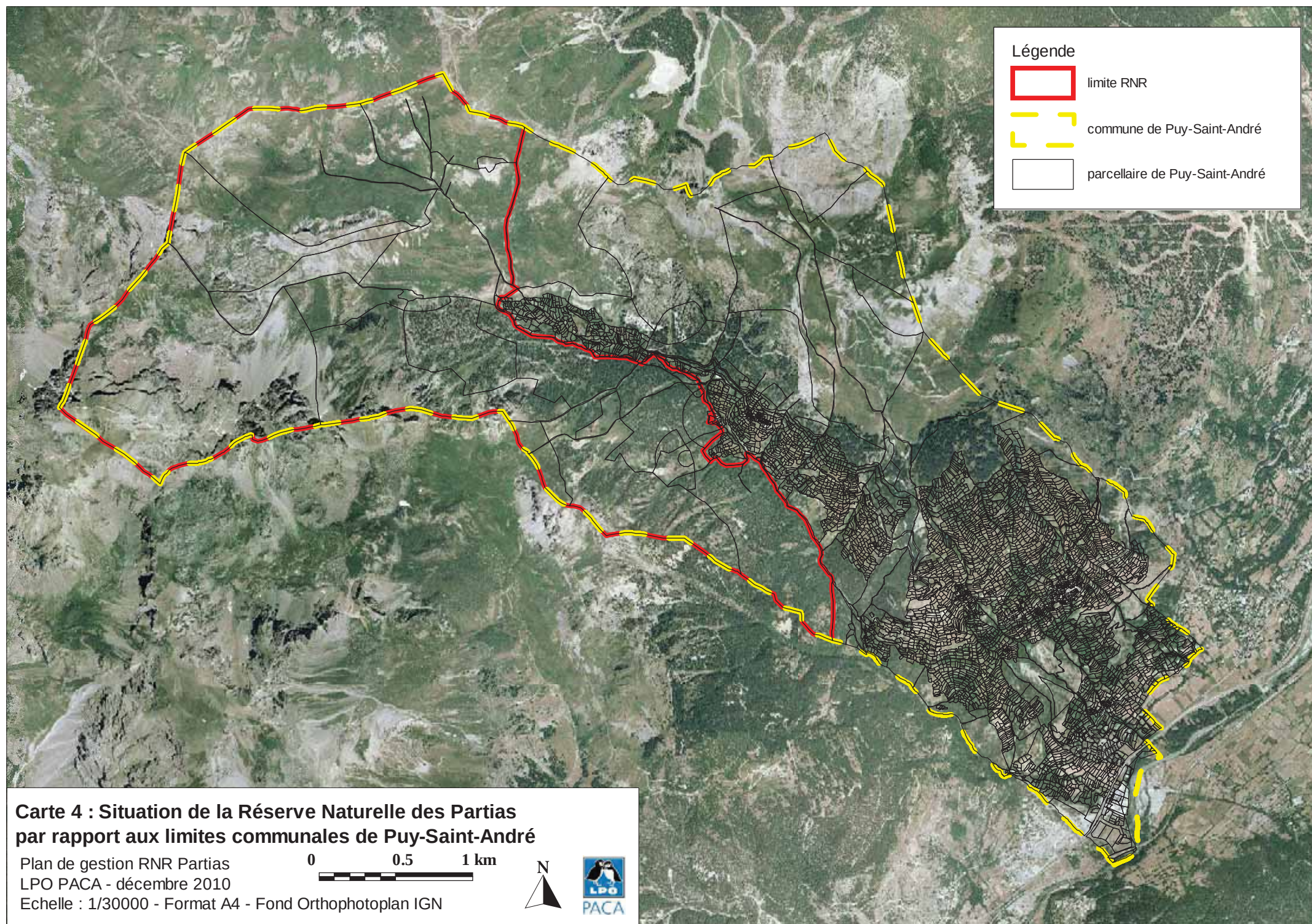
Plan de gestion RNR des Partias
LPO PACA - décembre 2010
Fond : Scan100 IGN

 Limite de la RNR

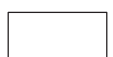




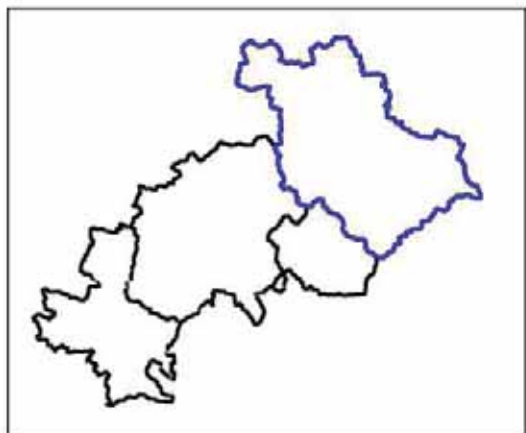




Légende

-  limite RNR
-  commune de Puy-Saint-André
-  parcellaire de Puy-Saint-André

**Carte 4 : Situation de la Réserve Naturelle des Partias
par rapport aux limites communales de Puy-Saint-André**



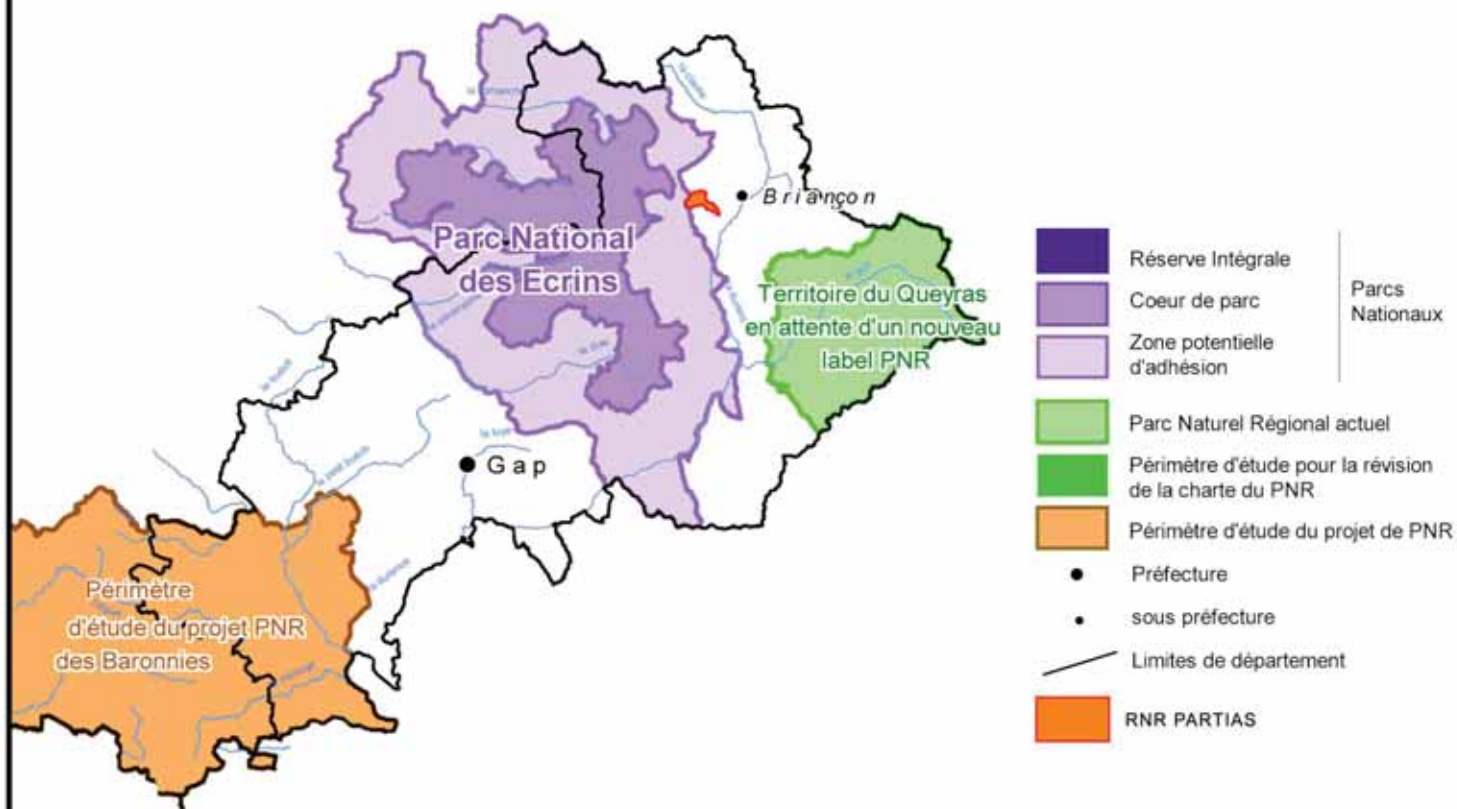
- Commune de Puy-Saint-André
- Communauté de communes du Briançonnais
- Communauté de communes du Guillectrois
- Communauté de communes du Pays des Ecrins
- Communauté de communes du Queyras
- Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras



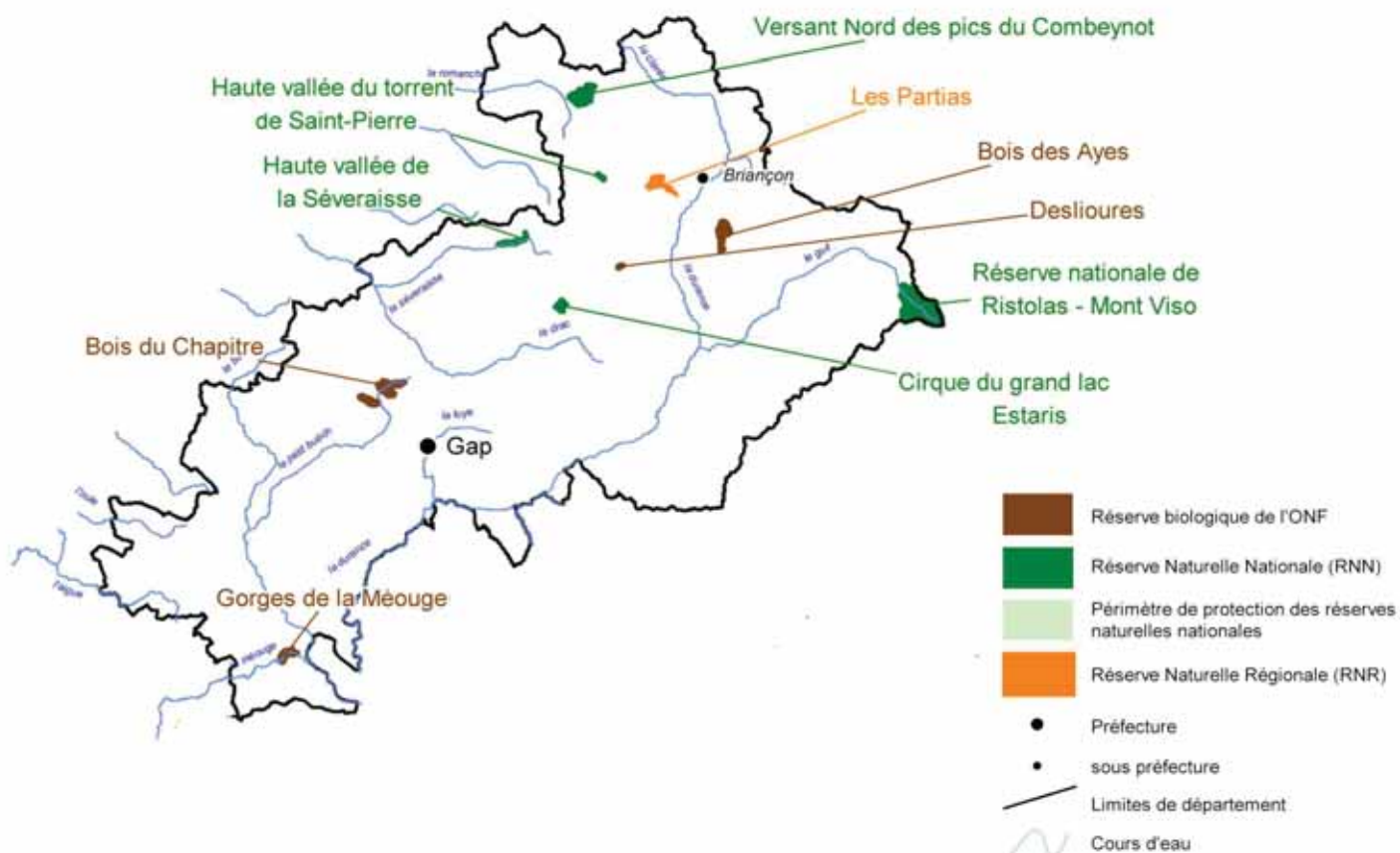
Carte 4 : Localisation de la commune au sein de la Communauté de Communes et du Pays



Protection de la nature : Parcs nationaux (PN) et régionaux (RNR)



Protection de la nature : Réserves Naturelles



Carte 6.1 : Zonages en faveur du patrimoine naturel

Plan de gestion RNR des Partias

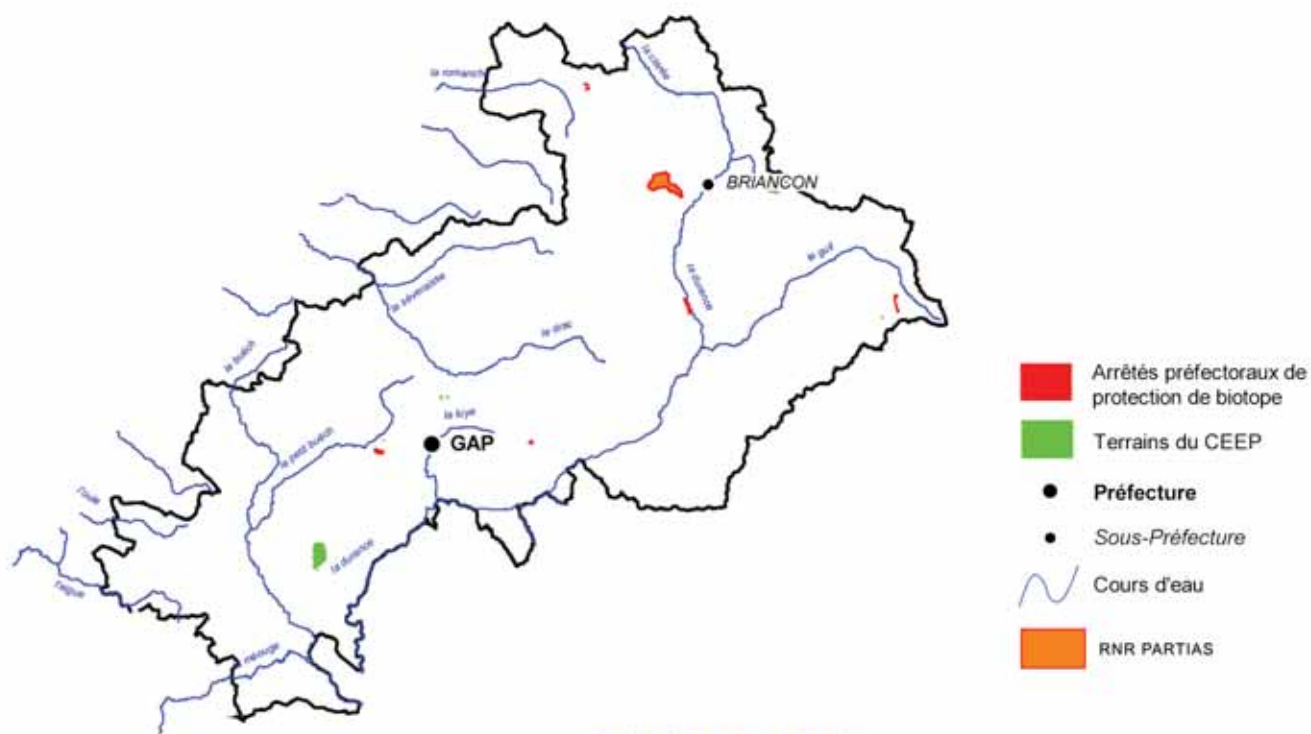
LPO PACA - février 2011

Source : CARTOPASS DREAL PACA, déc 2009

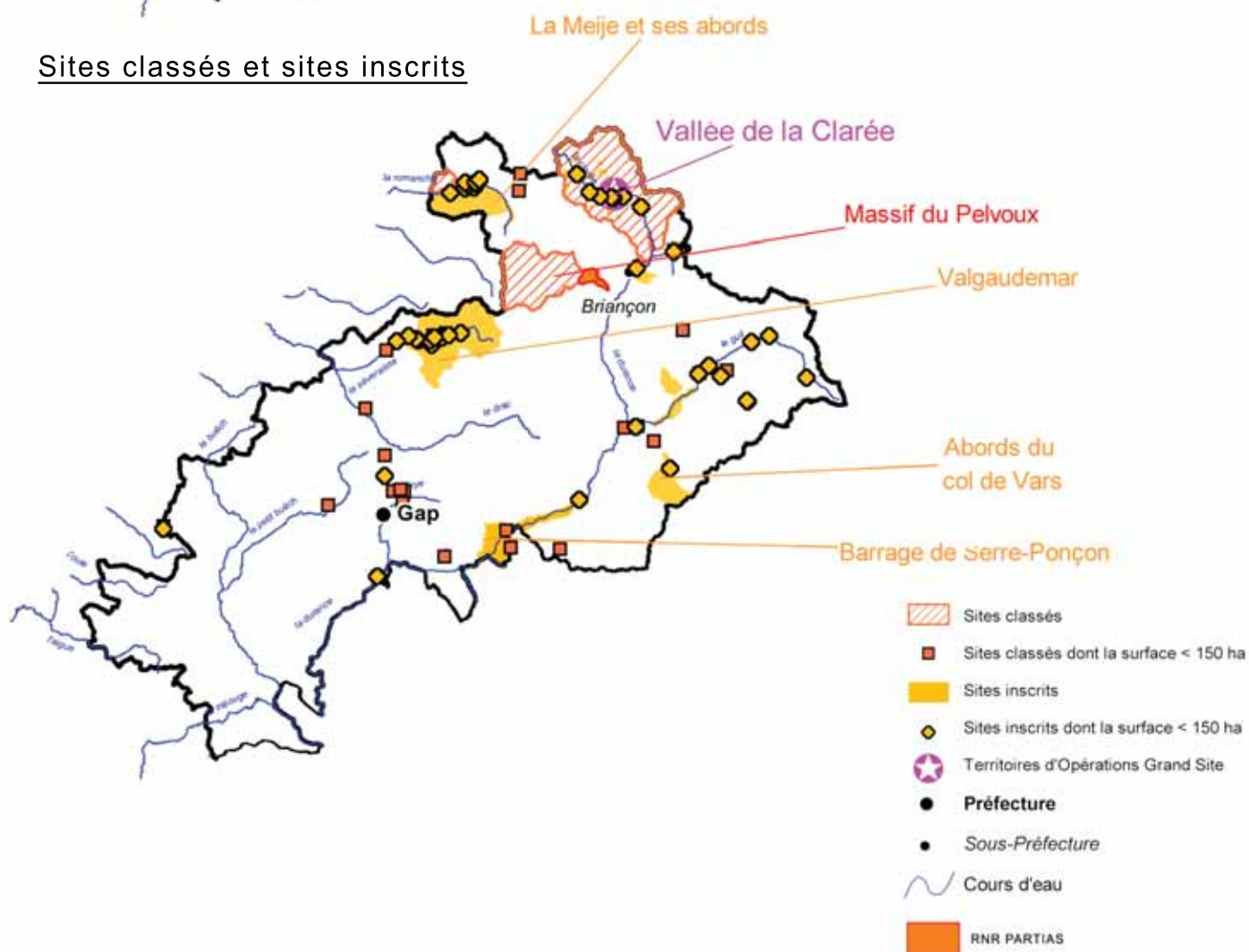
0 75 km



Protection de la nature, hors parcs et réserves naturelles



Sites classés et sites inscrits



Carte 6.2 : Zonages en faveur du patrimoine naturel

Plan de gestion RNR des Partias

LPO PACA - février 2011

Source : CARTOPASS DREAL PACA, déc 2009

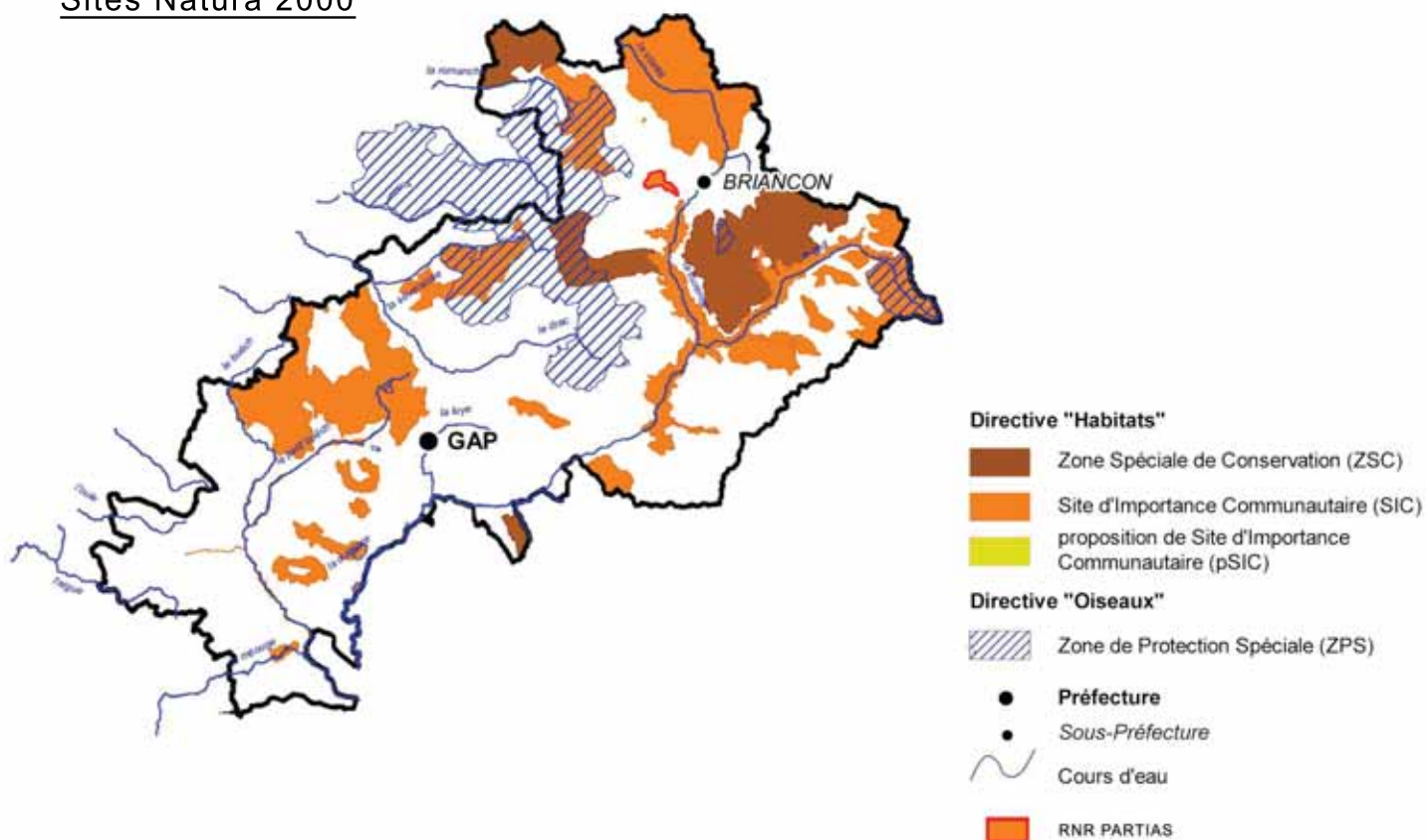
0 75 km



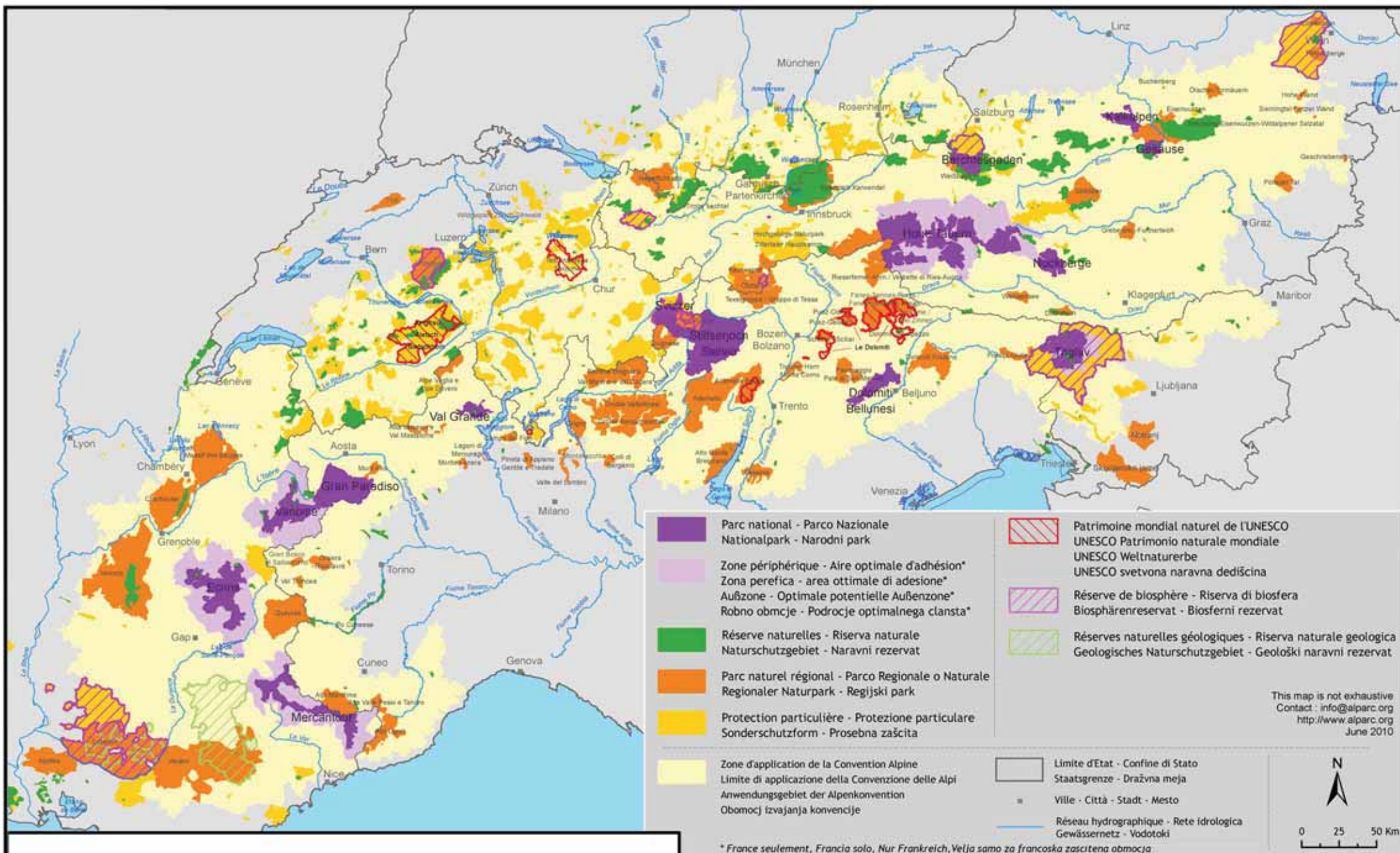
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Sites Natura 2000



Carte 6.3 : Zonages en faveur du patrimoine naturel



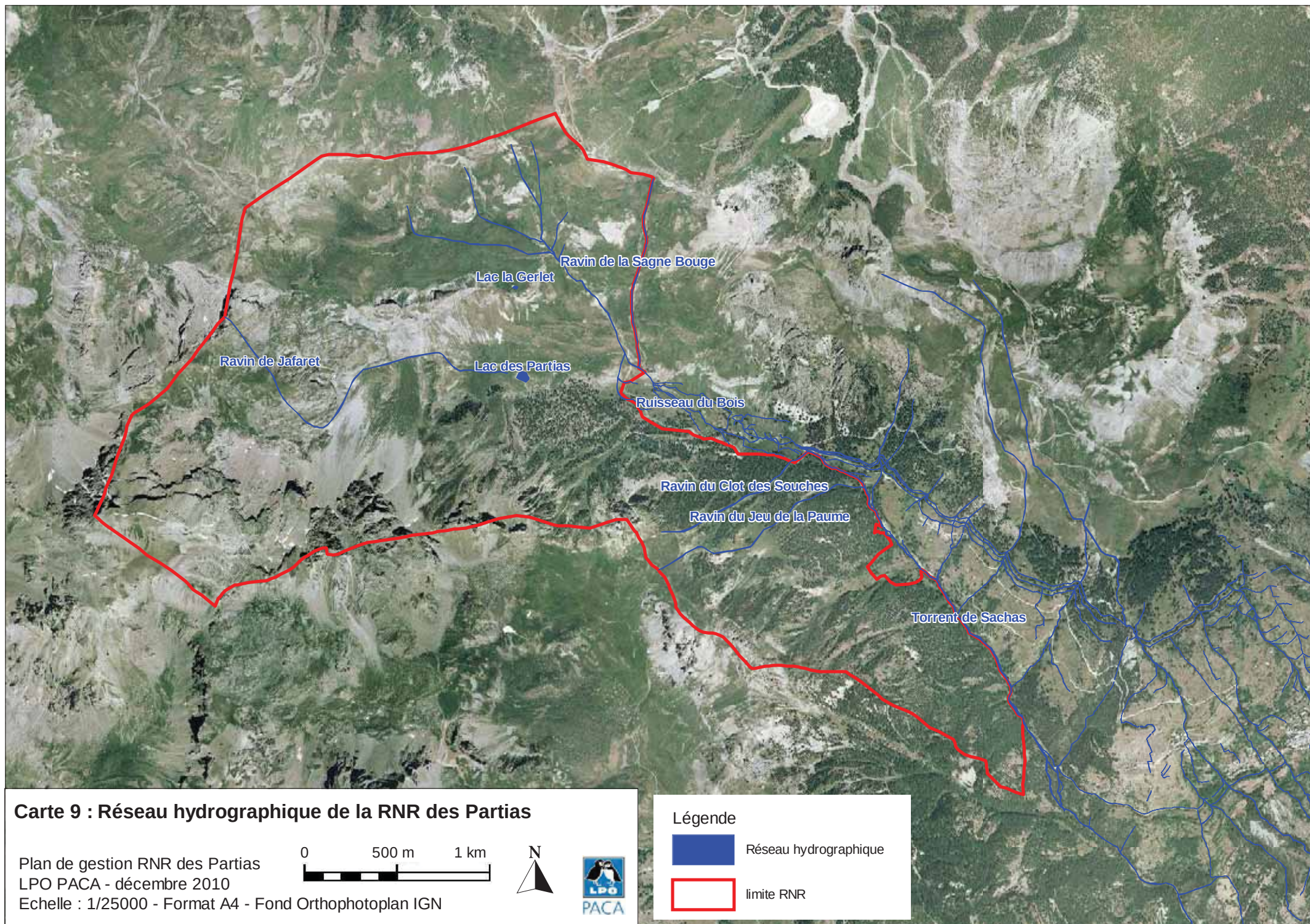
Carte 7 : Les grands espaces protégés des Alpes

Plan de gestion RNR des Partias
LPO PACA - août 2011
Source : ALPARC 2011



Grands espaces protégés des Alpes - Grandi aree protette delle Alpi
Grossflächige Schutzgebiete der Alpen - Zavarovana območja z veliko površino v Alpah





Feuille de BRIANCON

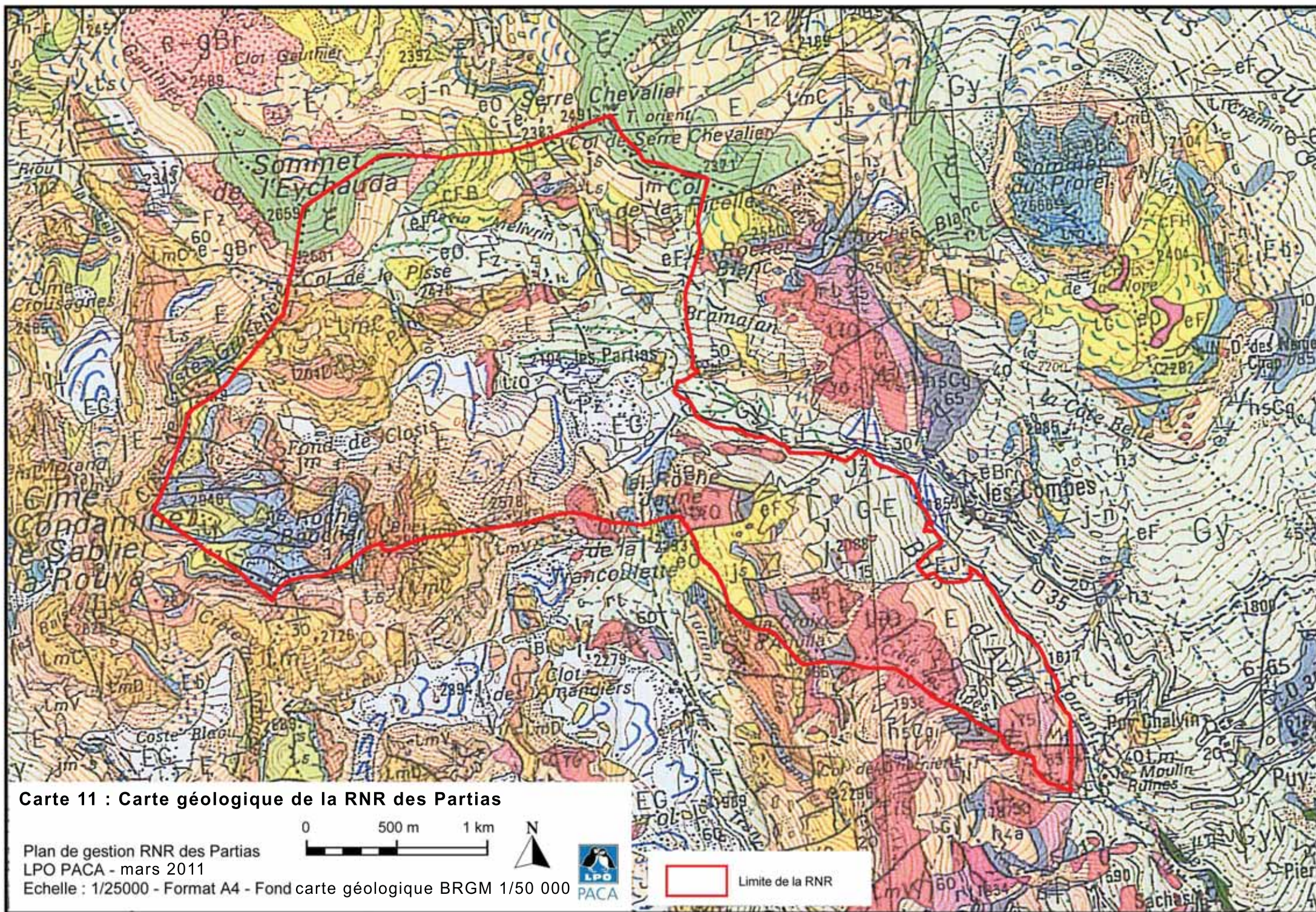
-  Remblais
-  Holocène à actuel : dépôts palustres (tourbières)
-  Holocène à actuel : éboulis à gros blocs, éboulements
-  Holocène à actuel : éboulis
-  Holocène à actuel : cônes d'avalanches ou cônes mixtes
-  Holocène à actuel : glaciers rocheux, moraines de névés
-  Holocène à actuel : alluvions fluviales des fonds de vallées : lit mineur
-  Holocène à actuel : cônes torrentiels
-  Würm : moraines locales
-  Würm : moraines des vallées (Guisane, Durance, Gyrone)
-  Formations de versant composites (éboulis et moraines mêlés)
-  "Zone dauphinoise - Grès du Champsaur : flysch gréseux (Priabonien ? - Oligocène inférieur ?)"
-  Zone dauphinoise - Schistes noirs à globigérines (Priabonien ?)
-  Zone dauphinoise - Calcaires à nummulites (Bartonian ? - Priabonien)
-  Zone dauphinoise - Gneiss biotitiques migmatitisés
-  Zone subbriançonnaise - Schistes noirs et grès bruns passant à l'olistostrome eO.
-  Zone subbriançonnaise - Calcschistes planctoniques (Crétacé supérieur - Priabonien)
-  Zone subbriançonnaise - Calcarénites (Miocène supérieur - base du Crétacé supérieur)
-  Zone subbriançonnaise - Microbrèches brunes, schistes noirs et versicolores (Callovien - Oxfordien inférieur)
-  Zone subbriançonnaise - Brèche (Bajocien supérieur - Bathonien ?)
-  "Zone subbriançonnaise - Calcaires de Vallouise : calcaires biotritiques gris ou roux (Bajocien supérieur - Bathonien)"
-  Zone subbriançonnaise - Cargneules triasiques
-  Zone briançonnaise - Olistostrome englobant des lentilles de cFH et cFB (Eocène moyen - Oligocène)
-  "Zone briançonnaise - Microbrèches, grès et argilites du flysch noir (Bartonian - Priabonien)"
-  "Zone briançonnaise - Calcschistes planctoniques (marbres en plaquettes) (Crétacé supérieur à Paléocène - Eocène inférieur)"

-  "Zone briançonnaise - Brèches (Jurassique ou Jurassique - Crétacé moyen)"
-  Zone briançonnaise - Calcaires massifs clairs et clacaires lités sombres à cherts
-  "Zone briançonnaise - Calcaires noduleux rouges (marbres de Guillestre) et calcaires blancs (Oxfordien moyen à Tithonien - Berriasien)"
-  Zone briançonnaise - Argilites noires ou versicolores, radiolarites (Callovien - Oxfordien inférieur ?)
-  Zone briançonnaise - Brèches, calcschistes noirs et calcaires bioclastiques (Bathonien supérieur - Callovien basal ?)
-  Zone briançonnaise - Cargneules triasiques
-  Zone briançonnaise - Gypses (Trias inférieur et/ou supérieur)
-  Zone briançonnaise - Dolomies noires, blanches et grises (Ladinien supérieur)
-  Zone briançonnaise - Calcaires rubanés (Anisien supérieur - Ladinien inférieur)
-  Zone briançonnaise - Calcaires vermiculés et calcaires rubanés indifférenciés (Anisien - Ladinien inférieur)
-  Zone briançonnaise - Calcaires vermiculés (Anisien l.s.)
-  Zone briançonnaise - Schistes dolomitiques, grès, cargneules (Scythien supérieur ?)
-  Zone briançonnaise - Quartzites et grès conglomératiques (Scythien inférieur ?)
-  "Zone briançonnaise - Verrucano briançonnais : conglomérats pourpres, arkoses, péites versicolores (Permo-Trias)"
-  Zone briançonnaise - Houiller : microgranodiorites et microdiorites (Stéphanien - Permien ?)
-  "Zone briançonnaise - Houiller : Formation du Rocher du loup : conglomérats, grès feldspathiques, péites (Stéphanien moyen ?)"
-  Zone briançonnaise - Houiller (Westphalien A)
-  Zone briançonnaise - Houiller (Namurien)
-  "Zone des écaillles intermédiaires (Zone d'Acceglio) - Brèche du Porel (4ème écaillle)"
-  "Zone des écaillles intermédiaires (Zone d'Acceglio) - Schistes à Equisetum du Laus de Cervières (Carbien)"
-  "Unités piémontaises - Calcaires à cherts, calcschistes : Lias piémontais (Sinémurien - Toarcien)"
-  Glissements de terrain - Formations de versant composites (éboulis et moraines mêlés)
-  Glissements de terrain - Holocène à actuel : éboulis
-  Tassements rocheux - Zone briançonnaise - Microbrèches, grès et argilites du flysch noir (Bartonian - Priabonien)
-  Tassements rocheux - Zone briançonnaise - Calcaires vermiculés et calcaires rubanés indifférenciés (Anisien - Ladinien inférieur)
-  Tassements rocheux - Zone briançonnaise - Calcaires vermiculés et calcaires rubanés indifférenciés (Anisien - Ladinien inférieur)

Légende de la carte géologique

Plan de gestion RNR des Partias
LPO PACA - mars 2011





Légende Habitats naturels RNR Partias

Eaux libres



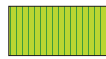
22.1 Eaux douces

Zones humides



54.23 Tourbières basses à Carex Davalliana

Combes à neige



36.122 Groupements des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers



36.111 Groupements des combes à neige alpines acides

Pelouses acidiphiles



36.31 Gazons à Nard raide et groupements apparentés



36.313 Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Vulpins



36.342 Pelouses à Festuca halleri

Pelouses calcicoles



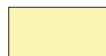
36.4 Pelouses calcicoles alpines et subalpines



36.41 Pelouses à laïche ferrugineuse et groupements apparentés



36.42 Pelouses des crêtes à Elyna



36.43 Pelouses en gradins à Sesslerie

Pelouses et mégaphorbiaies des pâturages



35.12 Pelouses à Agrostis-Festuca



37.88 Communautés alpines à Patience

Prairies de fauche



38.3 Prairies de fauche de montagne

Landes alpines



31.42 Landes à Rhododendron

Forêts de Mélèzes



42.3 Forêts de Mélèzes et d'Arolles



42.313 Forêts de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron ferrugineux

Eboulis



61.1 et 61.2 Eboulis alpins siliceux et calcaires



61.11 et 61. 2 Rocailles

Falaises

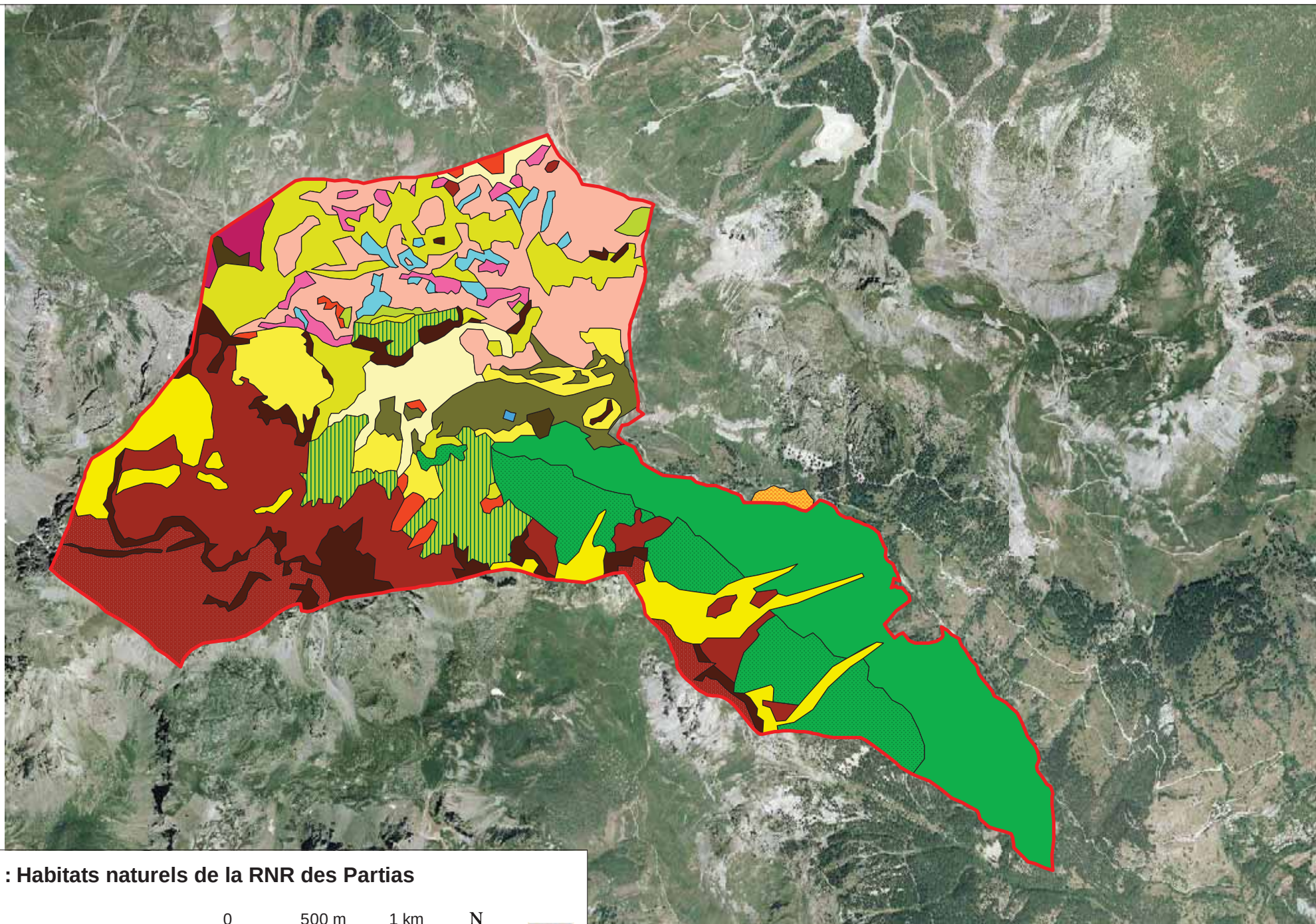


62.1 et 62.2 Falaises alpines calcaires et siliceuses

Réserve naturelle



limite RNR

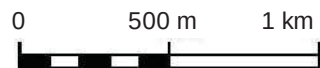


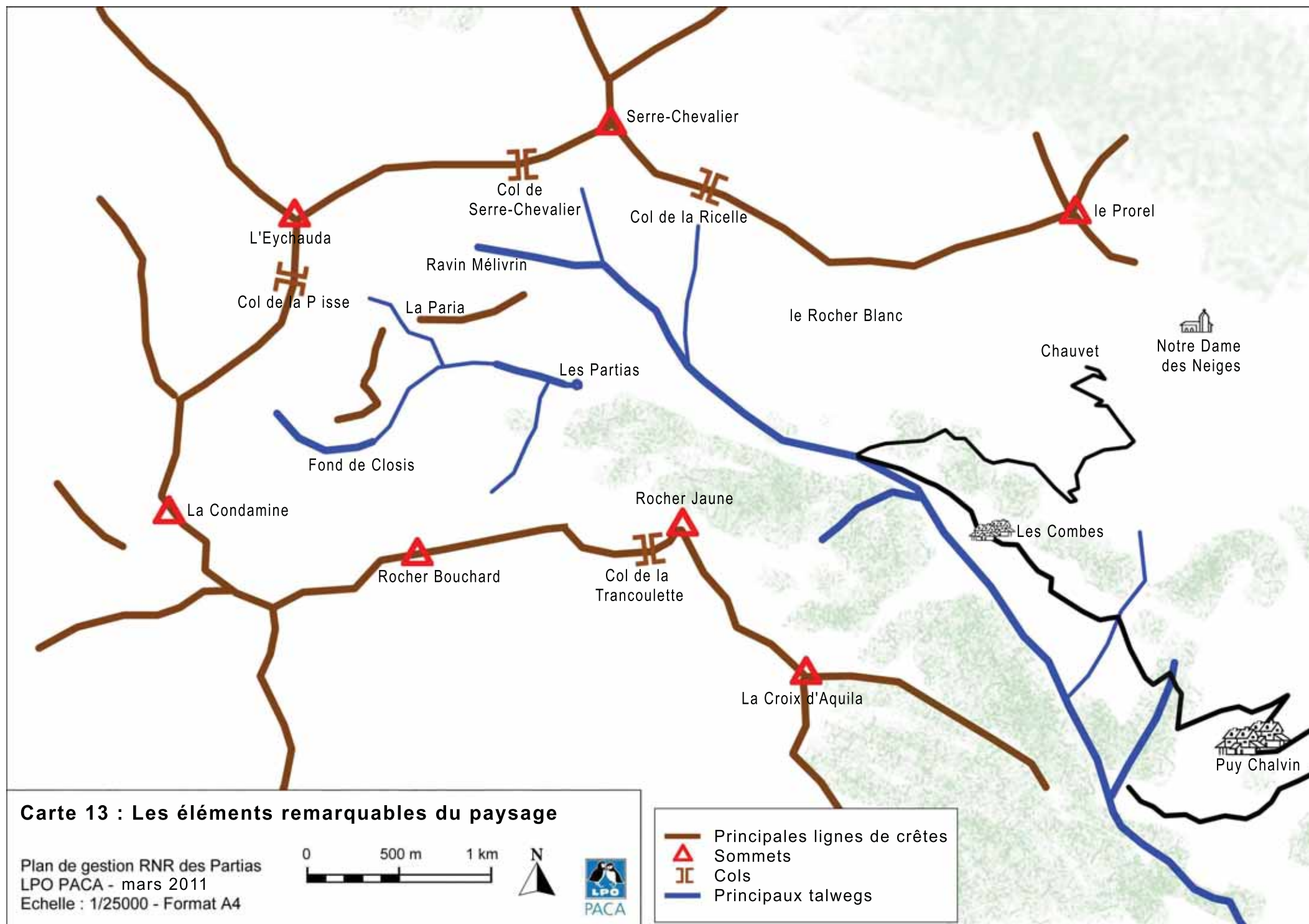
Carte 12 : Habitats naturels de la RNR des Partias

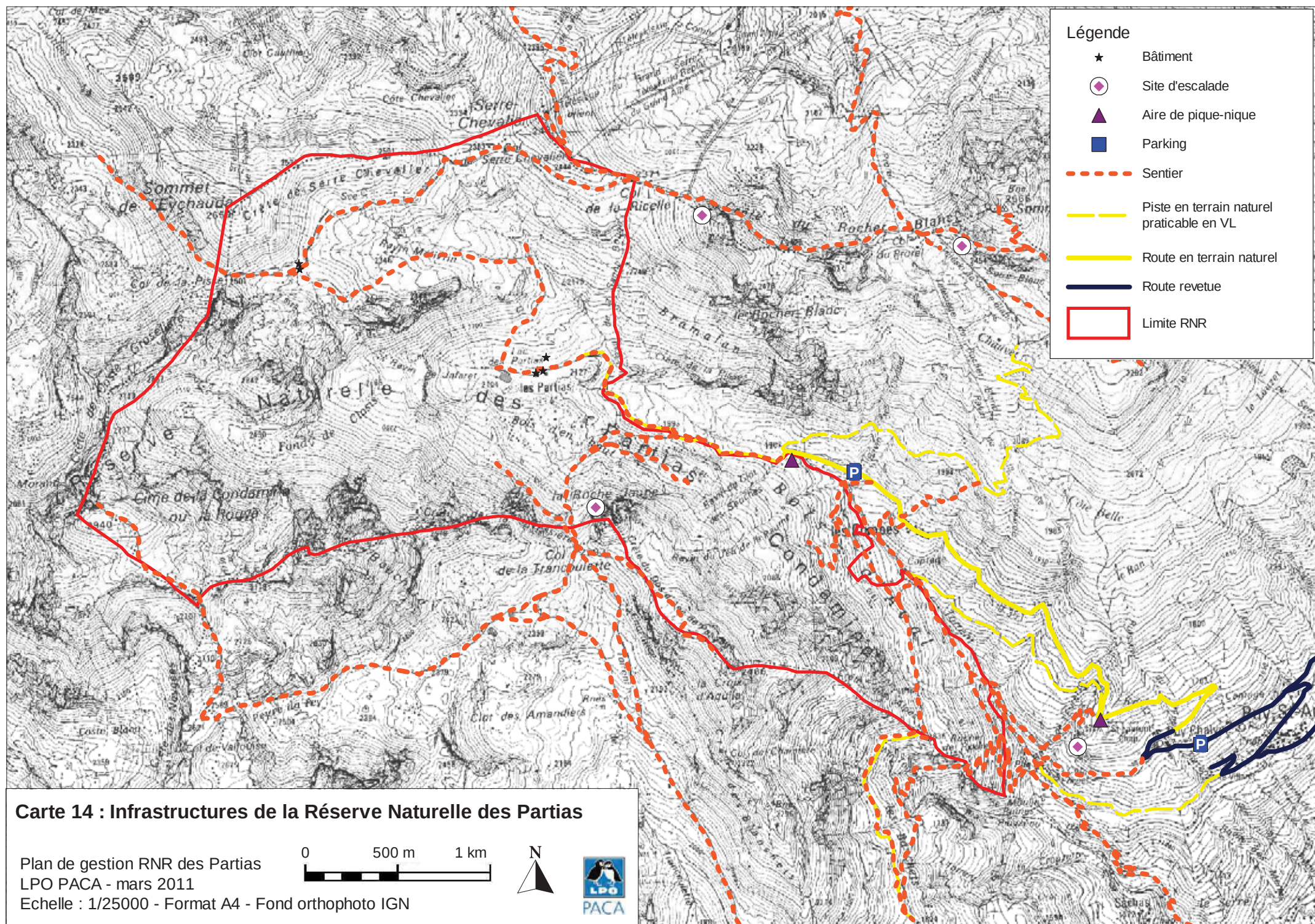
Plan de gestion RNR des Partias

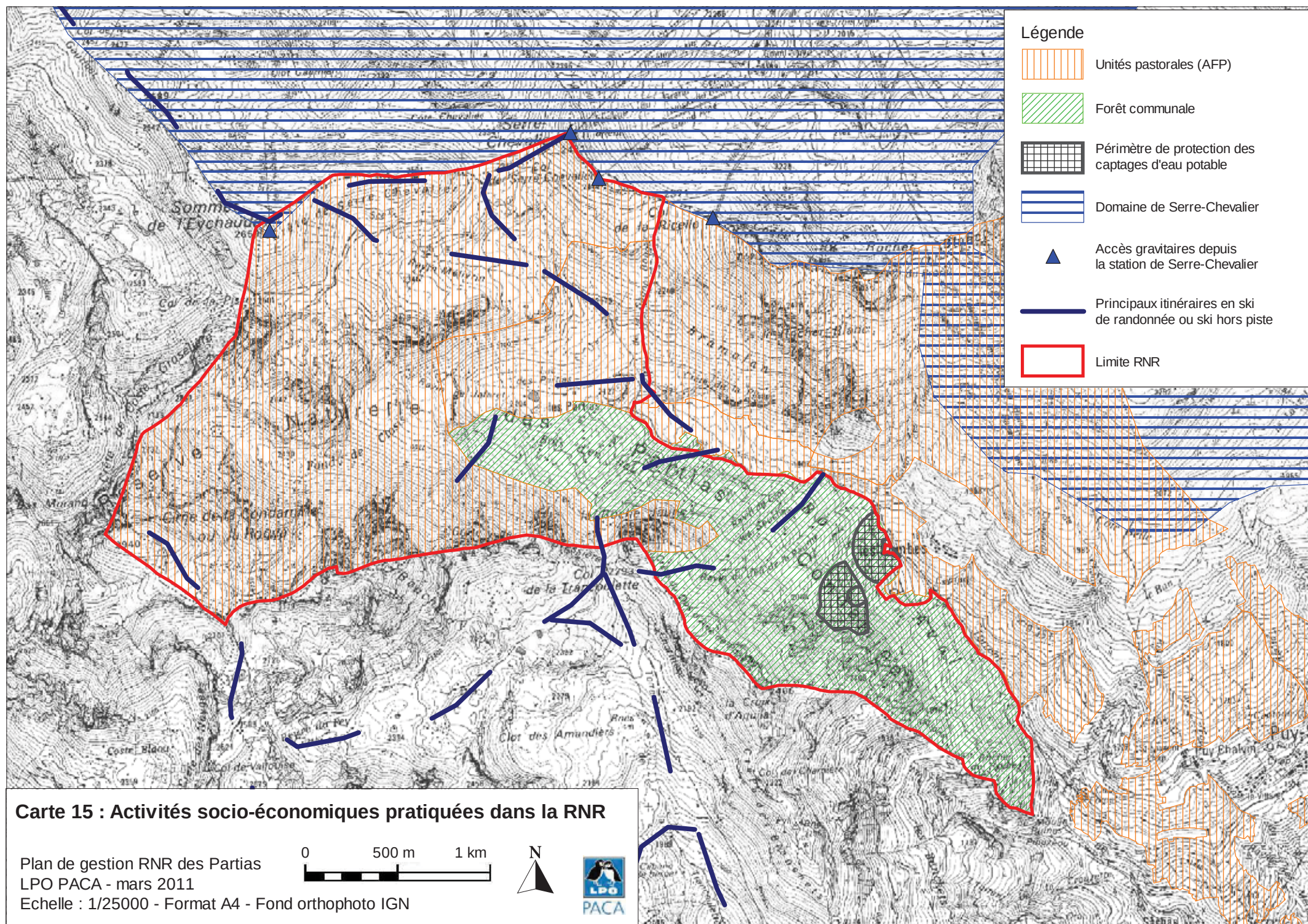
LPO PACA - mars 2011

Echelle : 1/25000 - Format A4 - Fond orthophotoplan IGN









Annexes

1. Délibération n°12-729 du 29 juin 2012 du conseil régional PACA approuvant le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias
2. Délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du conseil régional PACA portant classement de la RNR des Partias
3. Délibération n°10-1554 du 10 décembre 2010 du conseil régional PACA de lancement d'une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
4. Arrêté du conseil régional PACA du 25 mai 2010 de désignation des membres du comité consultatif
5. Arrêté du conseil régional PACA du 25 mai 2010 de désignation des co-gestionnaires
6. Fiches et cartes du Site classé et de la ZNIEFF
7. Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces
8. Fiches synthétiques des habitats naturels à valeur patrimoniale forte et modérée
9. Liste complète des espèces végétales sur la réserve naturelle des Partias
10. Fiches synthétiques des espèces végétales à valeur patrimoniale modérée
11. Références aux statuts de protection et listes rouges pour la faune
12. Fiches synthétiques des espèces animales à valeur patrimoniale forte et modérée

1. Délibération n°12-729 du 29 juin 2012 du conseil régional PACA approuvant le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 12-729

29 JUIN 2012

ENVIRONNEMENT

Réserves Naturelles régionales de la Tour du Valat et des Partias
Plans de gestion

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R.332-81 ;**
- VU la délibération n°08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional sur le renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;**
- VU la délibération n°08-156 du 4 juillet 2008 du Conseil régional portant classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat ;**
- VU la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du Conseil régional portant classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU l'arrêté n°2010-200 du 25 mai 2010 du Président du Conseil régional portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat ;**
- VU l'arrêté du Président du Conseil Régional n° 2010-201 du 25 mai 2010 portant désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat ;**

- VU l'arrêté n°2010-204 du 25 mai 2010 du Président du Conseil régional portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
- VU l'arrêté du Président du Conseil Régional n° 2010-205 du 25 mai 2010 portant désignation des co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
- VU l'avis favorable du Comité Consultatif de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat du 17 juin 2011 sur le projet de plan de gestion ;**
- VU l'avis favorable du Comité Consultatif de la Réserve naturelle régionale des Partias du 18 juillet 2011 sur le projet de plan de gestion ;**
- VU la délibération du 21 octobre 2011 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel rendant un avis favorable sur le projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat ;**
- VU la délibération du 6 décembre 2011 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel rendant un avis favorable sur le projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU l'arrêté n°2012-33 du 2 février 2012 du Président du Conseil régional portant constitution du Conseil Scientifique de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat ;**
- VU l'avis favorable du Conseil Scientifique de la Réserve naturelle régionale de la tour du Valat du 16 février 2012 sur le projet de plan de gestion ;**
- VU l'arrêté n°2012-105 du 19 avril 2012 du Président du Conseil régional portant constitution du Conseil Scientifique de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
- VU l'avis favorable du Conseil Scientifique de la Réserve naturelle régionale des Partias du 31 mai 2012 sur le projet de plan de gestion ;**
- VU l'avis de la commission "Développement soutenable, environnement, énergie et climat" réunie le 25 juin 2012 ;**

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 29 Juin 2012.

CONSIDERANT

- l'intérêt patrimonial des sites classés en Réserves Naturelles Régionales
- qu'il convient de mettre en place sur ces sites une gestion adaptée en vue de les soustraire à toute dégradation ;

DECIDE

- d'approuver le Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- d'approuver le Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Partias dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE

2. Délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du conseil régional PACA portant classement de la RNR des Partias

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 09-277

30 OCTOBRE 2009

ENVIRONNEMENT

Classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
Puy-Saint-André - Hautes-Alpes

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R.332-81 ;**
- VU la délibération n° 08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional sur le renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;**
- VU la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du site des Partias présentée le 27 février 2009 par la commune de Puy Saint André propriétaire des terrains ;**
- VU la transmission du dossier de classement au Préfet de Région le 25 mai 2009 ;**
- VU l'avis favorable du 6 juillet 2009 du Comité de Massif des Alpes sur la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU la délibération du 7 juillet 2009 du Conseil général des Hautes-Alpes, rendant un avis favorable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU l'avis de la commission "Environnement" réunie le 23 octobre 2009 ;**

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 30 Octobre 2009.

CONSIDERANT

- la reconnaissance nationale (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site classé), européenne (site Natura 2000) du site ;

- la volonté de la Région et des propriétaires de maintenir la valeur patrimoniale du site en pérennisant son statut de protection ;

- qu'il convient de mettre en place sur ce site une gestion et une réglementation adaptée en vue de le soustraire à toute dégradation ;

DECIDE

- d'approuver le classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias conformément à l'acte de classement figurant en annexe à la présente délibération.

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE

ACTE DE CLASSEMENT

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS Commune de PUY SAINT ANDRE – Département des Hautes-Alpes

ARTICLE 1 : Dénomination et délimitation

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « réserve naturelle régionale des PARTIAS », les parcelles cadastrales suivantes

Propriété de la commune de Puy Saint André :

section D	parcelle 2	19	ha	14	a	25	ca
section D	parcelle 3	1	ha	07	a	12	ca
section D	parcelle 4	39	ha	39	a	81	ca
section D	parcelle 5	1	ha	52	a	32	ca
section D	parcelle 6	35	ha	48	a	08	ca
section D	parcelle 7		ha	98	a	80	ca
section D	parcelle 8		ha	24	a	05	ca
section D	parcelle 9	26	ha	15	a	85	ca
section D	parcelle 10	29	ha	19	a	20	ca
section D	parcelle 11	1	ha	98	a	40	ca
section D	parcelle 12		ha	67	a	15	ca
section D	parcelle 13	15	ha	72	a	12	ca
section D	parcelle 14		ha	46	a	08	ca
section D	parcelle 15	58	ha	55	a	04	ca
section D	parcelle 16	146	ha	47	a	27	ca
section D	parcelle 17	19	ha	54	a	67	ca
section D	parcelle 18	47	ha	33	a	45	ca
section D	parcelle 19	89	ha	26	a	80	ca
section D	parcelle 346		ha	57	a	60	ca
section D	parcelle 347		ha	72	a	68	ca
section D	parcelle 348		ha	53	a	32	ca
section D	parcelle 349		ha		a	56	ca
section D	parcelle 353	3	ha	83	a	56	ca
section D	parcelle 354	12	ha	15	a	98	ca
section D	parcelle 355	3	ha	32	a	34	ca
section D	parcelle 356	4	ha	81	a	75	ca
section D	parcelle 357	47	ha	21	a	37	ca
section D	parcelle 1430		ha	24	a	78	ca
section D	parcelle 1431		ha	37	a	59	ca
section D	parcelle 1432		ha	24	a	37	ca
section D	parcelle 1433	4	ha	22	a	86	ca

section D	parcelle	1434	1	ha	83	a	92	ca
section D	parcelle	1435	14	ha	94	a	17	ca
section D	parcelle	1436		ha	76	a	32	ca
section D	parcelle	1437	3	ha	59	a	66	ca
section D	parcelle	1438	1	ha	63	a	18	ca
section D	parcelle	1439	1	ha	3	a	92	ca
section D	parcelle	1440	1	ha	16	a	0	ca
section D	parcelle	1441	49	ha	47	a	62	ca

Soit une superficie totale de 685 hectares 94 ares 1 centiares dans le département des Hautes-Alpes.

Le périmètre de la réserve naturelle régionale est inscrit sur la carte IGN au 1/25 000 annexée et les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus figurent sur le montage cadastral annexé à l'acte de classement.

ARTICLE 2 : Durée du classement

Ce classement est valable pour une durée de 12 ans à compter de la transmission au contrôle de légalité et de la publication au recueil des actes administratifs, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par un ou plusieurs propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

ARTICLE 3 : Mesures de protections

Article 3.1 :

Il est interdit dans la réserve naturelle régionale :

1. D'introduire des espèces de faune sauvage quel que soit leur stade de développement,
2. De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des espèces de faune sauvage ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, de les transporter ou de les emporter hors de la réserve naturelle régionale,
3. De troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil National de Protection de la Nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle pour toute autre espèce animale non domestique.

Article 3.2 :

Il est interdit, dans la réserve naturelle régionale, sous réserve de l'application de l'article 7 :

1. de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore, hormis pour les activités pastorales visées à l'article 3.4,
2. de transporter des plantes ou parties de plantes,
3. d'introduire tous végétaux sous quelque forme que ce soit (graines, semis, greffons ou bouture), à l'exception des actions prévues dans le plan de gestion.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil National de Protection de la Nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle pour toutes les autres espèces végétales non cultivées.

Article 3.3 :

Les activités agricoles pastorales extensives s'exercent conformément aux objectifs du plan de gestion.

Le drainage des parcelles, l'épandage d'engrais et d'amendements et l'utilisation de tout produit phytosanitaire est interdit.

Article 3.4 :

La circulation des personnes et des VTT est autorisée uniquement sur les sentiers balisés.

En dehors des sentiers balisés la circulation est interdite à l'exception :

- 1° des personnes autorisées par le gestionnaire dans le cadre des actions de gestion, de surveillance et de suivi scientifique de la réserve naturelle régionale,
- 2° des éleveurs et forestiers travaillant dans le site,

L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule à l'intérieur de la réserve naturelle régionale sont interdits. Seules les personnes autorisées au 1° de l'article 3.4 pourront utiliser des véhicules dans la réserve naturelle régionale uniquement sur les chemins aménagés à cet effet.

Article 3.5 :

Les animaux domestiques non tenus en laisse sont interdits à l'intérieur de la réserve naturelle régionale, à l'exception :

- 1° De ceux utilisés dans le cadre des activités visées à l'article 3.3
- 2° De ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage ;
- 3° Des chiens courants utilisés en période de chasse.

Article 3.6 :

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit. Le bivouac est autorisé entre le coucher et le lever du soleil à plus de 1/2 heure de marche de la route circulaire la plus proche.

Article 3.7 : Les travaux sont interdits dans la réserve naturelle régionale, à l'exception de ceux prévus au plan de gestion établi conformément à l'article 7 après déclaration auprès du président du Conseil Régional. Une autorisation spéciale peut être délivrée par délibération du Conseil Régional après avis du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale, du ou des conseils municipaux concernés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel conformément à l'article L 332-9 et R 332-44 du code de l'environnement.

Article 3.8 :

Conformément à l'article L. 332-9 du code de l'environnement, les territoires classés en réserve naturelle régionale ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou aspect. Une autorisation spéciale peut être délivrée par délibération du Conseil Régional après avis du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale, du ou des conseils municipaux concernés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel conformément à l'article L 332-9 et R 332-44 du code de l'environnement.

Article 3.9 :

Il est interdit dans la réserve naturelle régionale :

1. d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore,
2. d'abandonner, de déposer ou de jeter, des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritiques de quelque nature que ce soit,
3. de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, à l'exception des impératifs liés aux activités pastorales et d'aménagement ou d'entretien du site par le gestionnaire,
4. de porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières,
5. d'utiliser le feu excepté lors des opérations de gestion agropastorales.

Article 3.10 :

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle régionale. L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation "réserve naturelle" ou "réserve naturelle régionale", à l'intérieur ou en dehors de la réserve est interdite.

Article 3.11 :

Conformément aux articles R 411-19 et suivants du code de l'environnement, la recherche, l'approche et la poursuite d'animaux non domestiques pour la réalisation de prises de vues, repasse par support enregistré, prises de son sont interdites, à l'exception des personnes visées à l'article 3.4 dans le respect des enjeux de conservation et uniquement à partir des chemins aménagés pour celles visées au 2° de l'article 3.4.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le Président du Conseil Régional qui délivre alors une autorisation spéciale de prise de vues ou de son. Des conventions autorisant un accès contrôlé à certains lieux sur la réserve naturelle régionale peuvent être passées entre des photographes amateurs ou professionnels et le gestionnaire, après avis du comité consultatif et autorisation du Président du Conseil Régional.

Article 3.12 :

La pratique de l'escalade est interdite dans la réserve.

Article 4 : Comité consultatif

Il est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixés par le Président du Conseil Régional. Le comité consultatif examine les questions relatives à la gestion et au fonctionnement de la réserve naturelle régionale et à l'application de mesures de protection.

Article 5 : Conseil scientifique

Il est institué un conseil scientifique de la réserve naturelle régionale par le Président de Conseil Régional. Ce conseil scientifique peut être sollicité par le gestionnaire ou par le comité consultatif pour toute question à caractère scientifique touchant la réserve naturelle régionale,

Article 6 : Gestionnaire

Le Président du Conseil régional désigne un gestionnaire de la réserve naturelle régionale avec lequel il passe une convention.

Le gestionnaire est notamment chargé:

- d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la réserve naturelle régionale,
- de réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve naturelle régionale et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- de veiller à l'application des mesures de protection en s'appuyant sur les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

Article 7 : Plan de gestion

Un plan de gestion de la réserve naturelle régionale sera élaboré dans les 3 ans suivant la date de classement par le gestionnaire de la réserve naturelle régionale. Le plan de gestion prendra en compte la gestion des accès au site. Une réflexion pour la définition d'une future réglementation spécifique à la pratique hivernale (ski, raquettes) sera également proposée afin de préserver la tranquillité de la faune à cette période critique de l'année.

Les actions et travaux prévus dans ce plan de gestion ne sont pas soumis aux demandes d'autorisations prévues aux articles 3.2, 3.3, 3.6 et 3.7.

Article 8 : Sanctions

Les infractions aux dispositions de la présente délibération seront punies par les peines prévues aux articles L 332-22 1^{er} alinéa, L. 332-25 1^{er} alinéa et R. 332-69 à R. 332-81 du code de l'environnement.

Ces infractions peuvent être constaté par les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

Article 9 : Publication et recours

La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles L 332-4, R 332-38 et R 332-39 du code de l'environnement.

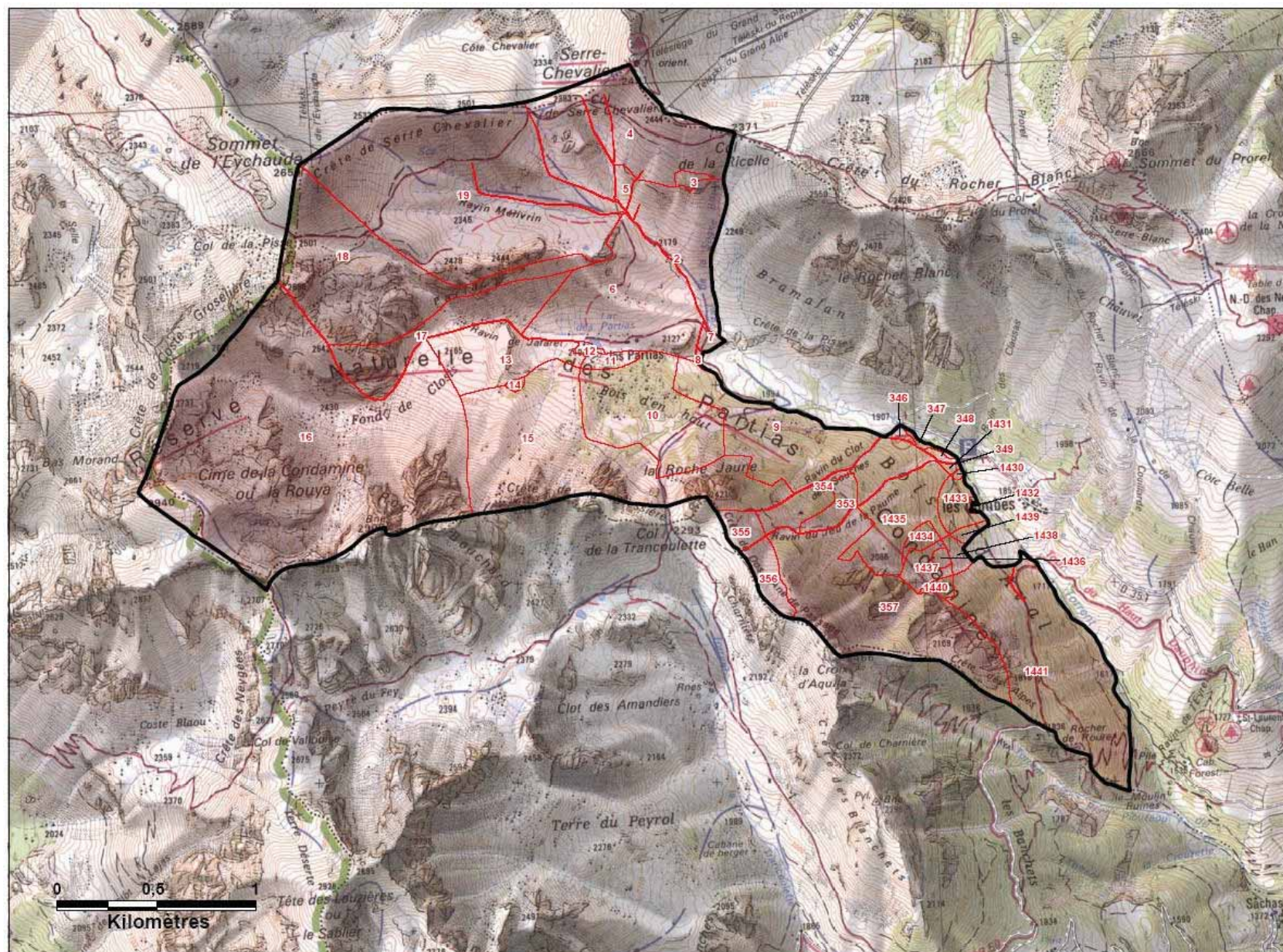
Article 10 : Clauses relatives à la modification et au déclassement de la réserve naturelle régionale

Les conditions de modification de la réserve naturelle régionale ou de déclassement sont régies par les dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement.

Annexe 1 - Carte de délimitation de la RNR



Annexe 2 – Montage Cadastral



3. Délibération n°10-1554 du 10 décembre 2010 du conseil régional PACA de lancement d'une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 10-1554

10 DECEMBRE 2010

ENVIRONNEMENT

Vers une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission "Aménagement et développement des territoires et du massif, foncier, habitat et logement" réunie le 6 décembre 2010 ;

VU l'avis de la commission "Développement soutenable, environnement, énergie et climat" réunie le 6 décembre 2010 ;

VU l'avis de la commission "Agriculture, forêt, mer, pêche et littoral" réunie le 3 décembre 2010 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 10 Décembre 2010.

CONSIDERANT

- que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte la plus grande biodiversité des régions françaises métropolitaines, depuis les fonds sous marins de la Méditerranée jusqu'aux Alpes, sur des milieux naturels utilisés de longue date par l'homme à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation des ressources, l'artisanat et plus récemment les loisirs et que cette occupation humaine a façonné des paysages caractéristiques dont la pérennité dépend aujourd'hui des conditions de développement de cette présence humaine ;

- que la biodiversité, patrimoine commun de l'humanité, est essentielle à l'existence de la vie sur terre et au bien-être des sociétés humaines au travers des services écosystémiques qu'elle fournit pour actuellement et les générations futures;

- que la biodiversité est le socle irremplaçable sur lequel l'humanité a évolué et que la perte de cette diversité engendre des déséquilibres et des pertes considérables tant sur le plan économique que du bien-être, du même ordre de grandeur que le coût imputable à l'inaction face au changement climatique ;

- qu'une importante biodiversité permet une meilleure adaptation des espèces et des milieux aux aléas de toutes sortes, notamment aux changements climatiques ;

- que cette exceptionnelle richesse naturelle et culturelle est fragilisée, voire menacée par de nombreux facteurs et notamment le développement des friches, la contamination chimique des milieux, l'étalement urbain, la sur-fréquentation, la multiplication des risques naturels et industriels, le développement d'espèces invasives, la surpêche, etc. ;

- que l'immobilisme face à la perte de biodiversité est inacceptable, non seulement du point de vue éthique, mais aussi sous l'angle écologique, social et économique ;

- qu'enrayer l'érosion de la biodiversité est l'objectif minimal pour 2020 et qu'il est important d'inverser la réduction de la diversité des espèces animales et des variétés végétales cultivées qui conduit à une érosion de la base génétique dont dépend l'alimentation humaine et animale ; qu'il est nécessaire de relancer d'anciennes espèces et variétés locales (élevage caprin, abeilles, céréales, fruits et légumes) et de promouvoir l'utilisation de variétés agricoles traditionnelles spécifiques à notre région ;

- que la biodiversité se retrouve à tous les niveaux de la société, qu'elle se révèle vecteur d'emplois et d'innovation et qu'elle doit être prise en compte dans l'ensemble des secteurs socio-économiques. A ce titre le respect de l'environnement, et en conséquence de la biodiversité, seront pris en compte dans le SRDE. Dans ce sens, les dispositifs régionaux relatifs au développement économique et à l'emploi intègrent une logique de Responsabilité Sociale et Environnementale trouvant notamment sa traduction dans la charte d'engagement des entreprises ou dans des appels à projets en direction des PRIDES ;

- que pour préserver l'originalité et la spécificité de la composante littorale et marine de la biodiversité, il est essentiel de développer une gestion intégrée du littoral, prenant en considération la mixité des milieux terrestres et marins ;

- que, consciente de cette situation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient fortement les actions favorisant un développement local et des approches territoriales intégrées, favorisant une synergie entre le développement économique et la préservation de la biodiversité ;

- que, dans le cadre de la mise en œuvre des Lois Grenelle de l'environnement, une étude sur l'opportunité et l'acceptabilité d'une Trame verte et bleue a été menée avec les 5 Parcs naturels régionaux de la Région en 2008-2010 conduisant à des recommandations tant sur le fond que sur la méthode à conduire ;

- que la Région entend élaborer conjointement avec l'Etat un Schéma régional de cohérence écologique et que ce schéma s'insérera dans la Stratégie régionale de la biodiversité et mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire ;

- que le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT), adopté en 2005 par le Conseil régional, est en cours de révision ;

- que des réflexions sont en cours ou à venir concernant notamment l'Agenda 21 régional, le Plan régional Climat Energie, le SOURCE, le Schéma régional de développement économique, le Schéma régional du tourisme durable, la démarche AGIR+, la stratégie régionale de la mer et du littoral ;

- qu'au terme d'une année mondiale de la biodiversité particulièrement riche en événements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, élaborer une Stratégie régionale globale pour la Biodiversité apparaît comme une priorité pour la Région afin de valoriser les acquis et de les élargir dans une perspective à court, moyen et long terme pour le présent et les générations futures dans l'esprit des accords pris lors de la conférence de Nagoya.

LE CONSEIL REGIONAL AFFIRME

- que la biodiversité est un moteur de la qualité de vie et de l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire régional ;

- que la Région entend prendre une part active dans la préservation et le développement de cet atout essentiel ;

- qu'elle souhaite mettre la biodiversité au cœur de ses politiques générales et sectorielles en l'intégrant dans tous les domaines socioéconomiques et culturels ;

- qu'une telle démarche doit se conduire dans une relation de concertation, de partenariat et de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée.

DECIDE

- d'engager l'élaboration de la Stratégie régionale globale pour la biodiversité dans le but de lutter contre son érosion, continue et exponentielle depuis un demi siècle, et qui s'articulera autour de cinq piliers suivants : parfaire la connaissance de la biodiversité et son évolution, protéger et valoriser la biodiversité et les paysages, intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles régionales, favoriser une dynamique régionale en faveur de la biodiversité, et mobiliser les acteurs et qui sont détaillés en annexe ;

- de mobiliser tous les moyens et services dont la Région dispose, pour le lancement de cette Stratégie;

- de mettre en œuvre une large démarche participative et concertée en associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires socioéconomiques et les citoyens ;

- de créer un Comité de pilotage chargé de suivre son élaboration et composé de plusieurs collègues regroupant l'ensemble des acteurs (élus, Etat, représentants socioprofessionnels, experts, associations, entreprises, ...), en coordination avec le CESR (Conseil Economique et Social Régional) et le CSRPN (Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature) ;

- d'organiser des Assises régionales au printemps 2011, afin de lancer le processus d'élaboration ;

- de s'appuyer sur les Parcs naturels régionaux existants et à venir, par leur capacité d'expertise, d'innovation et d'expérimentation ainsi que sur les Réserves naturelles régionales ;

- de mettre en place un observatoire régional de la biodiversité, adossé à l'agence régionale pour l'environnement, qui sera également chargée de l'animation des réseaux et de l'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

- d'organiser à partir de début 2012 un pôle régional en matière de biodiversité, s'appuyant et en valorisant les compétences d'experts régionaux, pour l'animation et le suivi de la stratégie régionale qui sera évaluée en continu à partir d'indicateurs, permettant, au vu de la «feuille de route initiale», de mesurer le chemin parcouru.

Le Président,

Michel VAUZELLE

4. Arrêté du conseil régional PACA du 25 mai 2010 de désignation des membres du comité consultatif



*Le Président
Député à l'Assemblée Nationale*

A R R E T E N° 2 0 1 0 - 2 0 4
portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve
Naturelle Régionale des Partias (Commune de Puy Saint André,
Département des Hautes-Alpes)

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment l'article R.332-41;
- VU la délibération n°08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional relative au renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;
- VU la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du Conseil régional portant sur le classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

A R R E T E

Article 1^{er} :

Il est institué un comité consultatif de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias.

Article 2 :

Le comité consultatif est présidé par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant. Le Président du comité est chargé d'animer les réunions.

Article 3 :

Sont membres du comité consultatif :

- Les représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat suivants :

- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant